

République de Madagascar
Ministère de l'Economie
des Finances et du Budget
Ordonnateur National du FED

Délégation de la Commission
Européenne
à Madagascar

RAPPORT CONJOINT 2003

DECEMBRE 2004

SOMMAIRE

Chapitre 1.	Résumé	1
Chapitre 2.	Agenda politique	1
Chapitre 3.	Bilan de la situation politique, économique et sociale	3
3.1.	Evolution de la situation politique	5
3.2.	Evolution de la situation économique	6
3.3.	Réalisations dans les secteurs sociaux.....	9
3.4.	Réalisations relative à des questions transversales	11
3.5.	Performance et politiques commerciales – évolutions de la situation régionale et internationale	13
Chapitre 4.	Examen de la coopération passée et actuelle	16
4.1.	Secteurs de concentration – PIN 8 ^è et 9 ^è me FED et appui macro-économique	16
4.1.1.	Secteur de concentration n° 1 : les transports	16
4.1.2.	Secteur de concentration n° 2 : développement rural et sécurité alimentaire	20
4.1.3.	Appui à la consolidation du cadre macroéconomique	26
4.1.4.	Secteur de concentration n° 3 du PIN 8 ^è me FED : appui à la politique nationale de la santé	28
4.2.	Projets et programmes hors concentration du PIN 9 ^è me FED	30
4.3.	Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques	31
4.4.	Utilisation enveloppe B	32
4.5.	Autres instruments	32
4.5.1.	STABEX	32
4.5.2.	Coopération régionale.....	34
4.5.3.	Lignes budgétaires	35
4.5.4.	Banque Européenne d'Investissement	39
Chapitre 5.	Perspectives de programmation pour les années suivantes	40
5.1.	Intégration de nouvelles initiatives politiques et de nouveaux engagements de la CE/UE.....	41
5.2.	Proposition relative à une revue et à une adaptation du document de Stratégie de Coopération	44
5.3.	Approche participative vis-à-vis des ANE	44
Chapitre 6.	Conclusion	
Liste des Annexes		46

LISTE DES ACRONYMES

ACORDS	Appui aux communes et organisations rurales pour le développement du sud
ANE	Acteurs Non Etatiques
ANGAP	Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées
APE	Accords de Partenariat Economique
BAON	Bureau d'Appui à l'Ordonnateur National
BEI	Banque Européenne d'Investissement
CAPE	Comité d'Appui au Pilotage de la Relance des Entreprises
CCM	Country Coordination Mechanism
CC	Cour des Comptes
CCB	Cellule de Contrôle Budgétaire
CHD	Centre Hospitalier de District
CE	Commission Européenne
CECAM	Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuels
CFAA	Country Financial Accountability Assessment
CIRC	Comité Inter Régional de Coordination
CNA	Centre National Antiacridien
CNCC	Comité National de Commercialisation du Café
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COI	Commission de l'Océan Indien
COM	Cadre d'Obligations Mutuelles
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CSB	Centre de Santé de Base
CSP	Centre de Surveillances des Pêches
CTHT	Centre de Technique Horticole de Tamatave
DCEM	Délégation de la Commission Européenne à Madagascar
DELISO	Développement de l'Elevage dans le Sud-Ouest
DP	Devis Programme
DSP	Document de Stratégie Pays
DSRP-C	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté – Complet
DTC 3	Diphtérie – Tétanos – Coqueluche
EIE	Etude d'Impacts Environnementaux
EFP	Enseignements et Formations Professionnels
EPM	Enquête Publique des Ménages
EPP	Ecoles Primaires Publiques
EPP/GTC	Equipe Permanente de Pilotage et des Groupes des Travaux Centraux
EPT	Education Pour Tous
ESA	Eastern and Southern Africa
ETP	Enseignements Techniques et Professionnels
FAGEC	Financement des Actions pour la Gestion Environnementale des Communes
FAO	Food and Agricultural Organization
FED	Fonds Européen de Développement
FFKM	Fiombonan'ny Fianganana Kristiana eto Madagasikara (Fédération des Eglises Chrétiens de Madagascar)
FIVMPAMA	Fivondronan'ny Mpandraharaha Malagasy (Groupement des Opérateurs Malgaches)
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FS	Formations Sanitaires

GES	Groupement des Entreprises de la SAVA
GTDR	Groupes de Travail pour le Développement Rural
IBW	Institution de Bretton Woods
IGE	Inspection Générale de l'Etat
IGED	Projet d'Initiative Genre et Développement
INSTAT	Institut National de la Statistique
IPPTE	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
JSA	Joint Staff Assessment
LPDR	Lettre de Politique de Développement Rural
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MEFB	Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget
MINFOP	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales
MSM	Marie Stopes Madagascar
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
MTP	Ministère des Travaux Publics
OIR	Organisation d'Intégration Régionale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ON	Ordonnateur National
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PABU	Programme d'Appui Budgétaire d'Urgence
PADR	Plan d'Action pour le Développement Rural
PAICAL	Programme d'Appui aux Initiatives des Communes et aux Associations Locales
PAIR	Programme d'Appui aux Initiatives Rurales
PARP	Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PASA	Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PCD	Plan Communal de Développement
PE	Programme Environnemental
PFU	Participation Financière des Usagers
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RMP	Revue à Mi-Parcours
RN	Routes Nationales
ROR	Observatoires Ruraux
SADC	South Africa Development Community
SIRSA	Système d'Information Rurale et de la Sécurité Alimentaire
SSD	Service de Santé de District
TIM	Tiako i Madagasikara
UE	Union Européenne
VAN	Valeur Acutelle Nette
WWF	World Wide Fund

1. RESUME

Pour Madagascar, l'année 2003 a été celle de la poursuite du renouveau politique, du redressement économique ainsi que de l'évolution du cadre de coopération avec l'établissement d'un véritable partenariat avec la communauté internationale dans le but d'un développement rapide, durable et participatif.

Les bonnes performances macroéconomiques annoncées en fin d'année (croissance de 9.6% et maîtrise de l'inflation) ainsi que celles en matière de gestion des finances publiques (maîtrise des procédures, poursuite de la réforme avec un accent sur l'amélioration des recettes et la lutte contre la corruption, exécution relativement satisfaisante du budget) ont servi de cadre à la finalisation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Complet.

La mise en œuvre des axes stratégiques se poursuit avec une priorité accordée au désenclavement du pays, qui a un impact sur le développement rural, et à l'accès à l'éducation. Elle bénéficie de la mobilisation de l'ensemble des partenaires multilatéraux et bilatéraux.

Plus spécifiquement dans le cadre du partenariat Madagascar/Union Européenne, l'année 2003 témoigne d'un dynamisme exemplaire dans la mise en œuvre de la programmation 9^{ème} FED, avec un engagement à 100% de l'enveloppe A du Programme Indicatif National 9^{ème} FED pour le 30 juin 2004 et dans le respect du programme de travail établi avec le Gouvernement et plus spécialement avec l'Ordonnateur National du FED. La période venant après la Revue à Mi-Parcours sera consacrée, d'une part, à la poursuite de l'exécution des appuis déjà préparés ou en cours et, d'autre part, au lancement d'appuis déjà identifiés dans le cadre de la mise en œuvre logique et cohérente du partenariat, et concernés par la surprogrammation.

Une attention particulière devra être accordée, au moment de la Revue à Mi-Parcours, à la prise en compte, d'une part, de l'importance accrue que Madagascar accorde à l'approche transversale de la bonne gouvernance, nécessitant des efforts encore considérables avec le soutien des partenaires et, d'autre part, de l'intégration des nouvelles initiatives de l'Union Européenne, en cohérence avec les appuis sectoriels et transversaux déjà en place.

2. AGENDA POLITIQUE

Après une crise politique et économique profonde au premier semestre 2002, le Gouvernement était en début d'année devant une tâche particulièrement difficile pour redresser économiquement le pays. Son premier succès a été de mener à bien, avec les différents bailleurs impliqués, le processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Complet (DSRP-C) et de regagner ainsi la confiance des partenaires financiers rendus très prudents par la gestion économique du régime précédent. Le DSRP, finalisé en juin et endossé en novembre par les Institutions de Bretton Woods (IBW), est finalement articulé autour de trois axes (renforcement de la bonne gouvernance, promotion d'une croissance économique à base sociale élargie et promotion des systèmes de sécurisation et de protection sociale), visant à la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2010.

Le DSRP a fait l'objet en octobre d'un Joint Staff Assessment (JSA) de la part des IBW, auquel la Commission Européenne a été activement associée. Le document souligne les points forts du DSRP, tels que son haut degré «d'ownership» par l'administration, un diagnostic de la pauvreté exhaustif, une stratégie globale assez claire et argumentée, l'indication d'actions prioritaires à mettre en œuvre sur le court terme, la présence d'indicateurs pour une appréciation régulière des progrès dans sa mise en œuvre et la présentation de différents scénarii macroéconomiques faisant le lien entre la réduction de la pauvreté et la croissance. Cependant, le JSA recommande à l'administration de veiller à redresser un certains nombre de faiblesses, à savoir la budgétisation limitée des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs indiqués dans le DSRP, le renforcement des capacités et la priorisation des activités ayant plus d'impact sur la réduction de la pauvreté et l'harmonisation de la liste des 31 indicateurs et de leurs valeurs de référence qui ne sont pas toujours cohérents avec les indicateurs sectoriels indiqués. Concernant le scénario macroéconomique de base, qui mise sur un taux de croissance réelle entre 8 et 10%, le JSA a tendance à être moins optimiste. En effet, un taux de croissance de 6% serait plus réaliste à moyen terme et démontrerait une amélioration déjà significative de la performance de Madagascar. Combiné à une croissance de type redistributif, notamment vers les zones rurales les plus pauvres, un taux de 6% réduirait de moitié la pauvreté d'ici mi-2015 au lieu de 2010.

Le processus lié au DSRP a été et est toujours caractérisé par une démarche participative, que l'actuel Gouvernement a davantage améliorée. Tous les groupes sociaux ont été consultés, aux niveaux provincial, régional et national, sur les axes et les actions sectoriels et transversaux en vue de la validation générale du Document. Le Gouvernement a mis en œuvre d'importants moyens de communication visant à une visibilité renforcée du DSRP vis-à-vis de l'opinion publique.

En décembre, le Gouvernement a réuni les partenaires pour présenter le programme de mise en œuvre et de revue du DSRP pour 2004, qui repose, entre autres, sur un système de reporting mensuel, semestriel et annuel. Le premier rapport semestriel devrait être finalisé courant février 2004. Un plan d'actions pour prendre en compte les recommandations du JSA a été également élaboré.

Dans le cadre du suivi du DSRP-C, est à souligner le travail que les ministères techniques ont entamé pour la définition, l'identification, la collecte, le suivi et l'analyse des indicateurs liés à l'exécution des politiques sectorielles. Des appuis seront à envisager pour renforcer les capacités du Gouvernement dans ce domaine.

3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

Type	Indicateur	2000	2001	2002	2003 Estimations	2003 Résultats	2004
Impact	Développement humain						
	1. Taux de pauvreté (<i>en % des pauvres/ population</i>) ¹	71,3 ²	69,6	80,7	72,0	n.d.	67,0
	2. Taux de mortalité infanto-juvenile pour les enfants de moins de 5 ans (<i>pour 1000</i>)	142	n.d.	146	141	n.d.	131
	3. Taux d'alphabétisation (<i>% de personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent lire et écrire</i>)	50,1 ²	53	57,0	54	n.d.	55
Outcome	La Santé						
	4. Taux de consultation en médecine curative dans les centres de santé de base publics et privés (<i>% du nombre total des nouveaux cas par an sur l'ensemble de la population</i>)	0,50	0,34	0,36	0,38	0,51*	0,40
	5. Taux de vaccination en DTC3 pour les nourrissons de moins de 1 an (<i>en % de tous les enfants de moins de 1 an</i>)	84,7	78,8	76,0	80	72,9**	83
	6. Proportion d'accouchement assisté par du personnel qualifié (<i>en % de toutes les naissances attendues</i>)	25,7	32,1	31,9	33,0	22,8**	35
	7. Taux de disponibilité en médicaments au niveau des CSB pub/privés (<i>en %</i>)						
	1. Chloroquine :.....	93,5	90,0	88,5	90	59,3**	95
	2. FAF :.....	86,8	83,7	66,0	75	56,5**	95
	3. Cotrimoxazole :.....	92,1	91,4	87,0	90	62,7**	95
	4. Paracétamol :.....	92,3	91,6	84,8	90	65,0**	95
	5. Vitamine A :.....	91,3	95,2	94,4	95	44,0**	95
	L'éducation						
	8. Taux net de scolarisation primaire (<i>% nombre d'élèves de 6-10 ans sur l'ensemble de la population</i>) ¹	72,9 ^{3,4}	67,0	70,0	n.d.	82	84
	9. Pourcentage de redoublement général de l'enseignements primaire public et privé (<i>en %</i>)	27,6 ³	30,2	30	n.d.	29	22
	<i>urbain</i>	18,7	21	21		20	19
	<i>rural</i>	28,8	32	32		32	29
10. Taux d'achèvement du cycle primaire public (<i>en %</i>) DSRP	39,0 ^{3,4}	35,0	35,0	n.d.	39,5	49	
11. Ratio élèves/ instructeurs dans toutes les EPP (<i>en %</i>)	54 ³	53,0	52,0	n.d.	60	57	
<i>urbain</i>	41	42	41		41	41	
<i>rural</i>	55	54	53		52	50	
12. Pourcentage d'enfants âgés de 6 ans scolarisés dans le fondamental 1er cycle (<i>en %</i>)	67 ^{3,4}	61,0	66,0	n.d.	80	81	
Général	Macroéconomie						
	13. PIB taux de croissance (<i>en % prix marché</i>)	4,8	6,0	-12,7	9,6	n.d.	6,0
	14. Taux d'inflation (<i>CPI moyen période, var. annuelle</i>)	11,9	7,4	15,8	-1,4	n.d.	5,0
	15. Déficit budgétaire (<i>en % du PIB</i>) ⁵	-3,3	-4,4	-6,2	n.d.	-4,9	-3,7
Spécifique	16. Total dépense éducation (<i>en % des dépenses publiques totales</i>)	15,7	14,1	11,5	12,5	13,1	13,9
	Budget engagé / allocation éducation ^{6,7}	73,6	77,0	86,1		62,3	77,0
	17. Total dépense santé (<i>en % des dépenses publiques totales</i>)	7,9	8,3	7,1	6,9	7,1	8,0
	Budget engagé/ allocation santé ^{6,7}	48,63	68,88	47,33		59,25	68,0

¹ La définition de la pauvreté retenue est l'état de privation matérielle caractérisé par une consommation calorique au-dessous de 2133 cal par personne, équivalent adultes, par jour. Cette définition est mieux adaptée à la situation socio-économique d'un pays comme Madagascar. Néanmoins, étant donnée qu'un individu doit aussi user un minimum de biens et services, un seuil non alimentaire se complète avec ce seuil

alimentaire. L'usage de l'équivalent monétaire permet d'évaluer les différentes composantes du panier de consommation (dépenses monétaires, autoconsommations, paiements en nature reçus, transferts reçus ; loyer imputé et valeurs locatives des biens durables dont la valeur est égale à la somme des deux seuils.

² La donnée est seulement disponible pour 1999 car il n'a pas eu d'EPM en 2000

³ L'année 2000 correspond à l'année scolaire 1999/2000

⁴ La variation des données entre 1999/2000 et 2000/2001 s'explique par des problèmes de dénominateurs liés aux données démographiques

⁵ Solde total incluant base engagement, y compris dons

⁶ Hors IPPTE .

⁷ Le taux d'exécution comprend les dépenses de fonctionnement (solde et hors solde) et d'investissement, hors IPPTE.

* Données de janvier à septembre 2003 – Augmentation due à la suspension des la PFU avec un taux de rapportage de 88,8%

** Données de janvier à septembre 2003

Sources : République de Madagascar « Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté - Complet », Mai 2003
INSTAT/PNUD « Tableau de bord social 2002 » Décembre 2002
Statistiques MINSAN/MINSEB/MINEFB
FMI Mission Novembre 2003
Présidence de la République « Loi des Finances pour 2003 » 2002

Explication des modifications apportées au tableau des indicateurs par rapport à la version 2002 – Liens et modifications du cadre d'intervention appui macro-économique

A l'occasion de la préparation du nouveau Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PARP), les services centraux et la délégation de la Commission Européenne avec les ministères de l'économie, des finances et du budget, de l'éducation et de la santé, ainsi que les bailleurs de fonds impliqués dans ces secteurs, ont révisé conjointement les indicateurs de suivi clés des secteurs sociaux et des finances publiques qui font également partie du cadre d'intervention pour l'« Appui à l'amélioration du cadre- macroéconomique » du PIN 9^{ème} FED et figurant en annexe 1. Des modifications (remplacement ou ajout) quant au choix des indicateurs retenus ont été apportées, essentiellement pour deux raisons. La première raison concerne la faiblesse de certains indicateurs au niveau de leur disponibilité et de leur fiabilité ; la deuxième concerne plutôt le changement de l'agenda de politique sectorielle, notamment au niveau des finances publiques et de l'éducation. Il est sous-entendu que ce travail de révision s'est situé dans le contexte du DSRP-C. En effet, sur les dix-sept indicateurs contenus dans le tableau au-dessus, 11 figurent parmi les indicateurs prioritaires du DSRP-C. Les autres indicateurs, notamment dans les secteurs sociaux, sont retenus parmi les principaux indicateurs utilisés par les Ministères de la Santé et de l'Education.

Eu égard aux indicateurs de l'éducation, lors de la participation de Madagascar à l'initiative « Education pour Tous (EPT) », le Ministère a établi une nouvelle liste d'indicateurs de suivi pour le secteur directement liés à la liste des indicateurs clés de cette initiative : ainsi, les deux indicateurs « *ratio élèves par instructeur dans toutes les écoles primaires publiques* » et « *taux d'achèvement du cycle primaire public* » ont été ajoutés aux autres indicateurs de suivi clés pour le secteur. Afin d'obtenir les données de l'année scolaire plus tôt dans l'année, le Ministère a décidé de remplacer l'indicateur du « *taux de redoublement en classe de 11è* » par l'indicateur plus large « *pourcentage de redoublement général de l'enseignement primaire public et privé* » en changeant la méthodologie et se fondant sur les entrants au début au lieu de fin de l'année scolaire. En raison de la faiblesse du taux d'achèvement au niveau des données de l'âge des enfants, le Ministère a proposé d'établir l'indicateur « *Pourcentage d'enfants âgés de 6 ans scolarisés dans le fondamental 1^{er} cycle* » permettant une meilleure évaluation du taux d'achèvement. Par ailleurs, à cause des problèmes dans la méthodologie et dans la fiabilité des données, l'indicateur « *taux de maintien en scolarité de pseudo-cohorte au terme du premier cycle, école primaire publique* » a été enlevé.

Quant aux indicateurs de la santé, à cause de la nécessité de maintenir une liste restreinte d'indicateurs clés, le *taux de césariennes* a été enlevé, car le *taux d'accouchement assisté*

apporte déjà des informations sur l'utilisation et la qualité du service de santé pour les femmes enceintes au niveau des CSB et CHD. L'indicateur « *taux d'hospitalisation dans les CHD1 et CHD2* » a été enlevé, car il est moins pertinent pour mesurer l'accès de la population au service de la santé par rapport à l'indicateur du *taux de consultation* qui reflète mieux l'accès de la population la plus pauvre en milieu rural aux services des CSB publics. L'indicateur « *taux de réalisations des prescriptions médicales dans les CBS* » était remplacé par l'indicateur « *taux de disponibilité en médicaments au niveau des CSB* » qui apporte de meilleures informations sur l'utilisation de médicaments ainsi que sur l'impact de la reprise de la participation financière des utilisateurs.

En ce qui concerne les indicateurs au niveau macroéconomie et les finances publiques contenus dans le cadre d'intervention à l'annexe 1, le Ministère a décidé d'ajouter des indicateurs en apportant plus d'informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'agenda de réforme. Ainsi, le Ministère a choisi l'indicateur de « *taux de pression fiscale* », qui fait également partie des indicateurs DSRP, et qui donne des informations sur les efforts des autorités d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales et douanières. L'enquête « *délai de paiement des fournisseurs* » et l'indicateur portant sur l'exécution du budget des secteurs sociaux permettent d'évaluer progressivement l'amélioration de l'exécution budgétaire. Enfin, les indicateurs « *Nombre d'audits annuels (IGE et CC)* » et « *Certification, chaque année, des comptes de la Nation* » sont remplacés par « *Production des lois de règlements par la CC* » et « *Production des comptes de l'administration des finances* » afin d'être en lien avec les indicateurs du plan d'actions du MINEFB. Les trois derniers indicateurs retenus du plan d'actions du MINEFB étaient proposés par le Ministère pour indiquer quelques mesures clés planifiées pour l'année 2004. Une fois achevé, ces indicateurs pourraient être remplacés par d'autres mesures prioritaires dans les années suivantes.

3.1 EVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

En 2003, le régime du Président Ravalomanana a remporté un certain nombre de succès politiques. Au plan international d'abord, le régime a réussi, grâce à une diplomatie très active, à retrouver sa place au sein des nations africaines (adhésion de Madagascar à l'Union Africaine entérinée au sommet de Maputo en juillet) et à normaliser ses relations avec la France, dont le soutien à la fin de la crise de 2002 avait paru relativement tardif (visite officielle du Président à Paris en avril).

Au plan interne ensuite, l'année s'est écoulée dans une relative stabilité politique, les courants d'opposition parlementaires particulièrement actifs en début d'année perdant peu à peu de leur intensité et le Chef de l'Etat étant également servi par de bonnes performances économiques réalisées sur l'année (forte croissance et faible inflation), ainsi que par des mesures de relance de l'investissement assez opportunes (voir plus bas). Les élections communales de Novembre, largement remportées par le parti Présidentiel TIM (56% des mairies en zone rurale et 62% des mairies en zones urbaines), ont confirmé le soutien populaire dont le régime et plus particulièrement le Président de la République continue de bénéficier. A la fin de cette année 2003, l'horizon politique malgache paraît plutôt serein, avec l'annonce de mesures en faveur soit d'action humanitaire (autorisation donnée à l'ancien Premier Ministre à se faire soigner en France) ou bien de grâce présidentielle concernant les condamnations en liaison avec la crise de 2002 et inférieures à trois ans. Cependant, une large partie de l'opinion publique semble réclamer des progrès plus importants en matière de lutte

contre la corruption, d'insécurité rurale et plus largement de résultats concrets en matière de réduction de la pauvreté.

En juillet 2003, le dialogue politique UE-Madagascar, tel que prévu à l'article 8 de l'Accord de Cotonou, a été lancé à la suite de discussions approfondies entre les États Membres et la Commission Européenne sur ses modalités et son contenu exact. La première réunion avec la partie malgache a permis un accord immédiat sur les modalités proposées et les discussions de fond ont pu commencer. Une deuxième réunion s'est tenue, en présence du Commissaire Nielson, lors de sa visite officielle à Madagascar, et a été l'occasion de faire passer un certain nombre de messages sur un des thèmes sensibles de l'actualité, la réforme du pouvoir judiciaire et la lutte contre la corruption. Ce dialogue est aujourd'hui perçu par les deux parties (et en particulier les autorités malgaches) comme un processus régulier, équilibré et ouvert. En outre, il a été cité par le Groupe Afrique du Conseil de l'Union Européenne comme un excellent exemple de référence pour le conduire.

3.2 EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE

A part la finalisation du DSRP-C, déjà mentionnée dans le chapitre 2 au-dessus, un certain nombre de mesures de politiques économiques ont été mises en place en 2003. Un Conseil Supérieur de Lutte contre la Corruption, créé en fin 2002, a vu désigner son président au mois de juillet 2003 et un projet de stratégie de lutte contre la corruption est en préparation ; les importations de biens d'équipements ont été exemptées de tous taxes et tarifs pour une période de deux ans ; les administrations douanières et fiscales ont été renforcées ; le cadre juridique de la propriété foncière a été revu afin de permettre l'accès aux étrangers ; les arriérés intérieurs ont été apurés et les investissements dans les secteurs sociaux (éducation et santé) et des transports sont une priorité pour le Gouvernement.

Le secteur public a été l'objet d'une réorganisation majeure avec diminution du nombre des ministères de trente en 2002 à vingt deux en 2003 (le dernier remaniement ministériel du 5 janvier 2004 a porté le nombre des ministères à dix-neuf).

La gestion économique du pays s'est largement améliorée pendant l'année, contribuant ainsi aux bonnes performances affichées en fin d'année (croissance de 9.6 % du PIB, inflation à 0.3%, taux de pression fiscale de 10% du PIB). Au 30 juin 2003, le Gouvernement avait respecté tous les critères de performance convenus avec le Fonds Monétaire International dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Au 30 septembre 2003, le déficit fiscal (estimé à 3.2% du PIB, base engagement, dons compris) se présentait moins favorable par rapport au programme. Les recettes fiscales étaient supérieures aux prévisions, mais l'augmentation des dépenses par rapport aux prévisions était plus importante. La loi sur la détaxation, adoptée par l'Assemblée Nationale au mois d'août et effective à partir du 1^{er} septembre, est estimée avoir un effet net de 110 milliards FMG sur le niveau des recettes fiscales 2003. Des circonstances exceptionnelles ont donné lieu à des dépenses extrabudgétaires qui s'élèvent à 0.8% du PIB². Les réserves extérieures de la Banque Centrale ont augmenté, reflétant un afflux d'aide étrangère, y compris l'allègement de la dette au titre de l'IPPTE, bien que largement compensée par une augmentation des importations. Le Gouvernement a maintenu sa politique de change flexible, cependant les interventions périodiques de la Banque Centrale sur le marché des changes ont atténué l'appréciation du Francs Malgache par rapport au Dollar Américain³, surtout au cours des

² Indemnités pour les militaires, bourses d'études additionnelles, contrat de gestion Lufthansa Consulting, etc.

³ Fin décembre 2002 – fin septembre 2003 : appréciation de 5.9%.

neuf premiers mois de 2003. Par contre, le Francs Malgache par rapport à l'EURO a enregistré une dépréciation de 4.9% sur la même période. La monnaie nationale a subi une forte dépréciation au cours des deux derniers mois de 2003 qui s'est accentuée en début 2004, en passant d'un taux de 6800 FMG pour un EURO en fin 2002 à 9995 FMG pour un EURO le 26 janvier 2004⁴. De nouveaux billets de banque dont l'unité monétaire est l'Ariary (valant 5 francs malgaches) ont été émis à compter du 1^{er} août 2003. La dénomination « Iraimbilanja » (valant 1 franc malgache) est également admise. Une nouvelle coupure de 10.000 ariary (valant 50.000 Francs malgaches) a été mise en circulation.

La balance des paiements est estimée enregistrer un déficit du compte courant extérieur (dons compris) de 4.9% en fin 2003. Le déficit fiscal global (base engagement, dons compris) ne devrait pas dépasser 4.6% du PIB en fin 2003.⁵

En ce qui concerne la dette extérieure, des progrès ont été faits dans la finalisation d'accords bilatéraux de rééchelonnement avec les créiteurs du Club de Paris⁶. Des accords similaires ont été ou sont en train d'être signés avec des créiteurs n'appartenant pas au Club de Paris (Chine, Kuwait, Arabie Saoudite). La Valeur Actuelle Nette (VAN) de la dette extérieure en 2002 se situait à 50% du PIB avant IPPTE et à 30.7% du PIB après IPPTE. Le service de la dette extérieure en 2002 se situait à 2% du PIB (ou 25.2% des recettes totales hors dons) avant IPPTE et à 0.9% du PIB (11.7% des recettes totales hors dons) après IPPTE. Les données relatives à 2003 ne sont pas encore disponibles.

Au plan de la gestion des finances publiques, des efforts substantiels ont été faits pour remédier aux dysfonctionnements constatés au sein des administrations douanières et fiscales, pour élargir la base fiscale et pour reformer les procédures d'exécution budgétaire et de contrôle. A cet effet, il faut souligner la mise en place effective du budget 2004 en décembre 2003. Un nombre important de projets de textes législatifs et/ou réglementaires en matière de refonte de la Loi Organique sur les finances publiques et sur les organes de contrôle a été présenté aux instances gouvernementales ou déjà déposé à l'Assemblée Nationale au 31 décembre 2003. Des améliorations considérables sont à enregistrer au niveau du respect des procédures budgétaires en 2003, par rapport à 2002, caractérisé par des pratiques de régularisation nécessaires suite à la crise, mais surtout par rapport à la période antérieure à 2002⁷.

⁴ Plusieurs facteurs conjoncturels sont à la base de cette importante dépréciation : une forte augmentation des importations suite à la loi sur la détaxation ; la dépréciation du dollar face à l'euro (56% des exportations s'effectuent en dollar, tandis que la demande d'euros due aux importations a fortement augmenté) ; les deux échéances différentes pour le règlement des importations et des exportations (respectivement, 1 mois et 3 mois), provoquant un décalage entre la sortie et la rentrée des devises ; la réticence de la Banque centrale à continuer à intervenir sur le marché de devises, à cause de la nécessité de maintenir un niveau de réserves de change compatible avec les exigences du FMI.

⁵ Les données relatives à la fin de la période considérée, sauf autrement explicité, sont des estimations du FMI. Les résultats ne seront disponibles qu'à la fin du premier trimestre 2004.

⁶ Accords finalisés avec Espagne, Autriche, Suisse, Allemagne, Canada, France, Italie, Royaume Uni, USA et Russie. Accords en cours de finalisation : Israël et Suède. Accords accusant du retard : Belgique et Japon.

⁷ Voir les résultats des audits menés dans le cadre du PABU en 2003 : un audit sur la dette commerciale intérieure portant sur la période 2001 et en partie sur 2002 ; un sur les dépenses liées à la lutte contre la pauvreté en cours au moment de la rédaction de ce rapport. Des anomalies graves ont été recensées par les auditeurs sur la dette intérieure (marchés attribués en 2001 au niveau de la Présidence de la République entièrement hors procédures) ; par contre, l'audit sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la pauvreté n'a mis en exergue que des anomalies mineures, dues la plupart du temps au traitement/classement manuel des dossiers.

Le budget 2004 présente une augmentation de 30% des allocations fonctionnement hors solde et investissement au bénéfice de la gouvernance, de l'éducation et des transports. Il n'est pas prévu d'augmentation de la solde en 2004. Côté recettes, le budget prévoit un taux de pression fiscale de 11.2% du PIB. Côté dépenses, le budget présente une augmentation de 18.2% en 2003 à 19.6% du PIB en 2004, ce qui résulte en un déficit de -7.7% (hors dons).

Le secteur de la gouvernance (Présidence de la République, Ministère des Finances, Ministère de la Justice) enregistre 35% d'augmentation de l'allocation par rapport au budget 2003. Le secteur des transports bénéficie d'une allocation supplémentaire de 20% par rapport à 2003. En ce qui concerne les secteurs sociaux, l'éducation voit une augmentation de 38% de son allocation par rapport à 2003, ce qui souligne la priorité accordée par le Gouvernement à l'Initiative « Education pour tous ». Avec 22.5% du budget total (y compris IPPTE), le Ministère de l'Education demeure le département qui reçoit la plus grande partie des ressources publiques⁸. La santé, qui avait déjà fait l'objet d'une augmentation importante des ressources sur le budget 2003, reçoit une allocation supplémentaire de 7%. Les secteurs du développement rural et de l'environnement enregistrent également une augmentation de l'allocation, respectivement de 48.6% et de 9% et ils absorbent respectivement 5.8 et 2.4% du budget global.

Au niveau des politiques sectorielles dans les secteurs de concentration de l'aide communautaire, pour le secteur des transports la priorité est donnée au désenclavement du pays. A Madagascar 54% de la population vit en 2002 dans une situation d'enclavement total ou saisonnier, ce qui constitue un obstacle au développement des régions concernées et un facteur aggravant de la pauvreté : une étude récente a démontré que plus de 85% des populations rurales vivant dans des zones enclavées sont pauvres contre 55% dans les zones rurales accessibles. Cette situation est la conséquence de la dégradation du réseau routier depuis une trentaine d'années qui a vu le pays perdre 18 000 km de routes, faute d'entretien, tandis que sur les 32 000 km restant seuls 6 000 km sont en bon état en 2002.

Une stratégie nationale des transports a été mise en place en 2000 et revitalisée en 2003, axée en particulier sur la privatisation des travaux d'entretien et la mise en place d'un fonds d'entretien routier, désormais opérationnel. Parallèlement le Gouvernement a défini et mis en œuvre en 2003 un ambitieux programme de remise en état du réseau routier, portant sur 14000 km d'ici 2008, et dont 2907 km ont été mis en chantier en 2003. La principale difficulté réside actuellement dans la saturation du marché local d'entreprises de travaux publics et d'ingénierie. Des efforts ont été faits pour attirer de nouvelles entreprises mais doivent être poursuivis pour pouvoir réaliser ce programme dans les délais et à un coût économique.

Avec 85% des pauvres habitant dans les campagnes, les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté sont tributaires des performances du secteur du développement rural. Dans le cadre du DSRP-C, un rôle primordial est attendu de ce dernier dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, rôle qui se traduira par un rythme de croissance de 4% au moins par an pendant la période 2003-2005. A cet effet, le programme arrêté dans le cadre du DSRP comporte plusieurs composantes qui s'appuient en particulier sur les cinq orientations du Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR), qui en constitue le cadre de mise en œuvre. Elles sont les suivantes : 1. assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en œuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire ; 2. inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural ; 3. accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une

⁸ Suivi par le ministère des finances (16.6%) et celui des transports/travaux publics (16.1%).

gestion durable des ressources, des infrastructures et du matériel agricole ; 4. assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions ; et 5. développer des infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux. Un aperçu des réformes institutionnelles est donné au chapitre 4. La volonté politique dans ce secteur se manifeste par des ressources publiques accrues consacrées au sein du budget général de l'Etat pour 2004 au ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (voir au-dessus) et par l'identification des communes comme les principaux pôles de développement local par le biais de la décentralisation.

3.3 REALISATIONS DANS LES SECTEURS SOCIAUX

Dans le secteur de la santé, la suspension partielle de la Participation Financière des Usagers (PFU), déclarée en juillet 2002, n'a pas été entièrement levée courant 2003, comme initialement indiqué par le Ministère de la Santé⁹. Cependant, le groupe de travail chargé de mener les études et de formuler des propositions sur la reprise de la PFU, mis en place à la fin de 2002, a poursuivi ses tâches tout au long des trois premiers trimestres de 2003. Avec le concours du programme d'Appui à la Politique Nationale de Santé (8 MAG 003), le groupe de travail a élaboré en janvier 2003 un projet « d'instruction permanente sur la PFU nouvelle version au niveau des Centres de Santé de Base (CSB) ». Ce projet a fait l'objet d'un atelier de trois jours, organisé au mois d'avril 2003 au cours duquel le projet a été validé par les participants, issus du Ministère, des collectivités locales et de quartiers et des partenaires.

Au mois de mai 2003, le Ministère a commencé la préparation d'un audit financier et physique de toutes les Formations Sanitaires (FS) et pharmacies communautaires à Madagascar, avec comme objectif principal de faire l'inventaire des stocks existants en médicaments et consommables et d'établir la situation financière des institutions susmentionnées afin d'assurer leur réapprovisionnement adéquat. Cet audit s'est déroulé du 22 juin au 15 juillet 2003 et a permis de constater que, d'une manière générale, les FS disposent de ressources financières suffisantes pour leur redémarrage. Par contre, les pharmacies sont en pénurie en matière de médicaments et de consommables. A partir des expériences passées, des résultats des discussions du groupe de travail susmentionné et de l'audit financier et physique ont été définies les grandes lignes d'orientation suivantes pour la reprise future de la PFU:

L'objectif principal de la reprise de la PFU doit être une meilleure accessibilité de l'ensemble de la population aux services de santé de base, tout en assurant:

- une répartition plus équitable des charges entre les usagers
- la prise en charge des soins et médicaments pour les plus démunis, des soins d'urgence et des victimes des cataclysmes naturels qui n'ont pas été pris en considération pendant la première période du recouvrement des coûts
- la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments dans les FS publiques, et
- la révision des textes réglementaires en conformité avec la décision retenue sur la nouvelle version de la PFU

En ce qui concerne les critères de classement des démunis, au niveau des communes, les personnes reconnues comme les plus nécessiteuses sont celles qui n'ont pas de revenus et qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins. Une liste de cette catégorie de personnes est à établir au niveau de chaque commune, elle sera révisée annuellement et validée par une

⁹ Les conséquences principales de la suspension partielle de la PFU se sont traduites par un accroissement de la fréquentation des Formations Sanitaires (FS) par la population pauvre, d'une part, mais une détérioration de la disponibilité en médicaments, d'autre part.

commission, composée des élus et de représentants de la mairie. Cette liste aura une valeur officielle¹⁰.

Pour permettre la prise en charge des frais de traitements médicaux de la population la plus vulnérable, la création d'un fonds commun est considérée nécessaire. Ces fonds logés dans un compte spécial au niveau du Service de Santé de District (SSD) sont prévus être constitués à partir d'un pourcentage sur les recettes recouvrées au niveau des FS du district.

La décision de lever la suspension de la PFU a été prise le 11 septembre 2003 et annoncée aux services extérieurs du Ministère de la Santé.

Cette reprise sera **totale** effective au **1er janvier 2004** et est **partielle** à partir du troisième trimestre 2003 : elle concerne tous les médicaments sauf 4 et le traitement de trois maladies¹¹ qui sont restés gratuits en 2003. Elle sera appliquée, dans un premier temps, seulement aux CSB. Un effort de communication est fait pour présenter cette PFU comme une nouveauté: une nouvelle désignation (FANOME¹²) a été retenue, ainsi qu'un nouveau logo symbolique de partage insistant sur l'aspect "solidarité" du nouveau système appelé : "entraide pour la santé"

Dans le secteur de l'éducation, l'initiative « Education Pour Tous » s'inscrit dans un projet politique global qui vise à faire de l' Education l'un des socles fondamentaux du redressement et du développement durable du pays. De ce fait, la réflexion et les propositions sur le secteur éducatif sont étroitement liées au « Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté » (DSRP), dont elles constituent l'un des axes majeurs.

L'élaboration du plan stratégique et du plan « Education Pour Tous » a reçu l'aval de l'ensemble de la société via l'organisation d'ateliers en février et en avril 2003.

Le plan « Education Pour Tous » qui relève donc du « Plan Stratégique pour la Réforme et le Développement du Secteur Educatif » vise essentiellement à :

- réduire les taux de redoublement et d'abandon par un enseignement de qualité et œuvrer pour que tous les enfants malgaches terminent le premier cycle de l'enseignement fondamental ; et
- construire et équiper les écoles rurales pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation ;

La priorité de l'investissement éducatif donnée au premier cycle fondamental s'inscrit dans la perspective du développement économique :

- le secteur traditionnel (agricole et informel employant la grande majorité des actifs) pourra ainsi se développer sur la base d'un enseignement de premier cycle fondamental universel de bonne qualité renforcée par une formation technique et professionnelle de base.
- le secteur moderne, plus limité en effectifs employés, pourra bénéficier des compétences produites par l'enseignement secondaire, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (ETP) et l'enseignement supérieur.

Bien que la priorité soit donnée au premier cycle fondamental¹³, le projet de développement du secteur éducatif s'inscrit dans le cadre d'une politique globale qui concerne tous les niveaux : le niveau préscolaire, le cycle fondamental, l'enseignement secondaire,

¹⁰ A titre indicatif, les critères retenus sont comme suit: être sans habitat, être sans activité rémunérée ou touchant des salaires inférieurs au salaire minimum officiel, avoir une infirmité empêchant d'exécuter des activités rémunératrices, être âgé de plus de 60 ans, faire partie d'une famille dont la taille est supérieure à sept personnes, être sans prise en charge. Est classée comme démunie toute personne qui réunit quatre de ces critères.

¹¹ Il s'agit du paludisme, des diarrhées et des infections respiratoires; les médicaments gratuits sont la chloroquine (paludisme) le cotrimoxazole et l'amoxicilline (antibiotiques = maladies infectieuses) le paracétamol (analgésique)

¹² en français: " Financement pour l'Approvisionnement Non stop des Médicaments"

¹³ le cycle fondamental inclut le primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire.

l'enseignement et la formation professionnels (EFP), l'enseignement supérieur, ainsi que l'alphabétisation et la formation professionnelle des adultes et des groupes à risques.

Dans le premier cycle du fondamental, l'objectif est d'atteindre un taux d'achèvement de 100% en 2015. Dans ce sens, Il a été décidé de modifier profondément l'efficacité interne du premier cycle fondamental par une politique volontariste de réduction des redoublements (réduction du pourcentage de redoublants de 30,2% en 2001 à moins de 5% dès 2010).

L'augmentation massive des effectifs élèves du premier cycle allant de 2 300 000 à 3 000 000 suppose une augmentation du nombre d'enseignants et de salles de classe. L'essentiel des données peut être résumé dans ce qui suit :

- il faudra former en moyenne 1 700 élèves instituteurs par an ; et
- il est prévu de construire en moyenne 2300 salles de classe par an et de réhabiliter 1500 salles de classe par an dans le premier cycle fondamental.

La condition des instituteurs sera améliorée par le renforcement de la politique d'incitations et de motivations des enseignants (renforcement des indemnités d'éloignement et es indemnités spécifiques, attribution de primes aux plus méritants). Cette condition sera aussi améliorée par une diminution sensible du ratio élèves/maître passant de 53 à 40.

Par ailleurs, les dépenses salariales relatives à l'administration seront aussi réduites progressivement et les dépenses de fonctionnement hors salaire par élève augmentées en conséquence. Concernant l'enseignement privé, il convient de noter que ce dernier est maintenu à son niveau actuel dans la mesure où il s'agit d'une tradition nationale. D'ailleurs, le Gouvernement a pris l'initiative d'entreprendre des actions pour alléger les frais de scolarisation dans les écoles privées situées en zone rurale ou accueillant des enfants issus des familles les plus démunies. Il a également procédé, pour l'année scolaire 2003-2004, à la distribution de kits scolaires gratuits, dans le cadre du financement de la Banque Mondiale.

Enfin, à propos du VIH/SIDA, le financement spécifique de la lutte en milieu scolaire visera trois cibles : 1. la diffusion de documents pédagogiques, 2. la gestion des conséquences dues à la maladie des maîtres et 3. l'aide et la prise en charge des orphelins.

3.4 REALISATIONS RELATIVES A DES QUESTIONS TRANSVERSALES

3.4.1 Genre

Les efforts des années antérieures, en matière d'intégration de la dimension genre dans les programmes de développement ont été poursuivis et renforcés au cours de l'année 2003.

Les principales avancées se sont manifestées par :

- l'extension des domaines d'application (limités auparavant au développement rural) au secteur des infrastructures routières, à travers le démarrage effectif du volet «actions d'accompagnement social et de genre » dans le programme routier 8^{ème} FED:
 - réalisation des études socio-économiques de genre
 - élaboration des programmes d'actions correspondantes. Ces programmes seront mis en œuvre au cours de l'année 2004, par les trois ONG / Associations attributaires : CARE, AFVP et Lalana
 - la prévision d'actions d'accompagnement social et de genre dans le programme routier 9^{ème} FED (Désenclavement des régions DIANA et SOFIA dans le nord de Madagascar).

- la mise en œuvre d'actions spécifiques pour améliorer la représentativité et la représentation des différents acteurs locaux, et notamment des femmes, dans les organes du GTDR
- l'identification des éléments de stratégie de mainstreaming de genre pour la coopération UE – MAD, au cours d'un atelier de travail qui a vu la participation de hauts responsables de l'ON, de la DCEM, des ministères focaux (MAEP, MTP, MINPOP, et de Projets / programmes et ONG
- l'intégration d'actions spécifiques pour réduire les inégalités de genre dans les propositions de financement nouvellement instruites (ie : microfinances rurales)
- l'introduction d'indicateurs spécifiques différenciés selon le genre dans les cadres logiques des nouveaux programmes.
- l'intégration des actions de formation, d'appui – conseil et de recherche – action sur le genre et développement, dans le programme de développement des ressources humaines 9^{ème} FED (DRH 9^{ème} FED).

Voir à l'annexe 18 pour l'intégration des questions de genre au niveau national.

3.4.2 Environnement

En 2003, la nouvelle politique et les stratégies élaborées, pour le Programme Environnemental III (PE III), tiennent compte des objectifs du DSRP, des nouveaux engagements du Gouvernement (Conventions internationales, Durban 2003) et des impératifs socio-économiques nationaux.

Les travaux portent sur l'élaboration de la lettre de politique environnementale et du nouveau cadre institutionnel pour la gestion de l'Environnement. Dans ce cadre, sont bien dissociés les fonctions régaliennes de l'Etat, les mandats confiés à des institutions et le système de décentralisation de l'action environnementale. Il est créé le FAGEC (Financement des Actions pour la Gestion Environnemental des Communes) qui vient en appui aux PCD permettant aux communes et aux collectivités décentralisées d'initier et de pérenniser les actions environnementales.

Le Programme Environnemental III (PE III) a fait l'objet d'une Etude d'Impacts Environnementaux (EIE) et d'une consultation publique. L'évaluation ainsi que les négociations ont eu lieu en janvier 2004 et la mise en vigueur, prévue au mois d'avril 2004.

Son financement s'élève à 174 millions USD sous forme de subventions multi – bailleurs.

Voir le profil environnemental du pays à l'annexe 8.

3.3.3 Renforcement des capacités et développement institutionnel

Des appuis institutionnels sont apportés au niveau de l'Ordonnateur National afin d'assurer le bon fonctionnement du système de cogestion et le partage de responsabilité entre l'ON et la Délégation :

- Bureau d'Appui à l'Ordonnateur National (BAON) : Afin d'assurer l'utilisation optimale des ressources de l'Union Européenne, des appuis institutionnels pour la mise en œuvre, le suivi et la coordination des différents instruments de financement sont prévus dans le cadre du COM STABEX 91/92/93. Le BAON est dirigé par un Assistant Technique National qui joue le rôle de conseiller de l'ON, est l'interface entre l'ON et la DCEM, et coordonne les activités des services de l'ON. Un projet de

« Restructuration » du BAON est en cours d’instruction au niveau de l’ON et de la Délégation dans l’objectif de renforcement des capacités conceptuelle, politique et structurelle du Bureau de l’ON.

- La Cellule de Contrôle Budgétaire (CCB) est un organe d’appui aux projets financés par l’UE au niveau de la gestion budgétaire et comptable et au niveau de la formation des régisseurs et des comptables oeuvrant dans les projets.
- La Cellule d’Appui STABEX (CAX) est chargée de gérer la mise en œuvre des programmes relatifs à la promotion des produits d’exportation en valorisant les avantages comparatifs du pays et ses possibilités de diversification. Les appuis viennent accompagner la structuration des filières privatisées et redéfinir le rôle régalien de l’Etat. Un Assistant Technique International joue le rôle de coordinateur.

3.5 PERFORMANCE ET POLITIQUE COMMERCIALES - EVOLUTION DE LA SITUATION REGIONALE ET INTERNATIONALE

Le commerce extérieur a régulièrement augmenté depuis la seconde moitié des années 90. Si entre 1999 et 2001, le taux de croissance annuel moyen pour les exportations de biens se situait à 24.4% et celui pour les importations à 18.3%, l’année 2002 a enregistré des résultats négatifs (-50.6% pour les exportations de biens et -37.6% pour les importations) à cause de la crise politique qui a eu des répercussions néfastes sur l’économie du pays.

L’année 2003 a été caractérisée par une forte reprise économique, les taux de croissance des exportations et des importations de biens étant estimés en juillet 2003 respectivement à 50.9% et à 51.3% par rapport à l’année précédente. Le ratio exportations de biens/PIB nominal aux prix du marché est estimé à 14.5% et celui importations/PIB à 19.1% en 2003. Malgré la crise de 2002, il s’agit de deux valeurs seulement légèrement en dessous de la moyenne sur la période 1999 – 2001 (respectivement 19.7% et 22.9%). Cependant, la part du commerce extérieur par rapport au PIB reste faible en comparaison avec des pays de la région de l’Océan Indien¹⁴, mais se situe presque au même niveau que pour les pays ayant un niveau de développement comparable¹⁵.

Sur la base des données relatives aux trois premiers trimestres de 2003, la balance commerciale était prévue être déficitaire à – 4.2% du PIB à la fin de la période, ce qui se situe pratiquement au même niveau de 1999, tandis que le déficit en 2002, année de la crise, a été arrêté à – 2.9% du PIB. En réalité, l’analyse des conséquences de la détaxation, et ses effets sur la balance commerciale en fin 2003, reste attendue.

Il n’existe pas une analyse de l’incidence de la gestion macroéconomique sur le commerce, ni une analyse de la structure tarifaire.

L’Union Européenne reste le principal partenaire commercial de Madagascar, tant à l’import (37% des importations globales proviennent de l’Europe des Quinze) qu’à l’export (53% des exportations totales sont destinées aux pays de l’UE). Les données sont relatives à la période 2001, mais la tendance générale des flux commerciaux reste inchangée. L’initiative «Tout sauf les armes» n’a pratiquement pas eu d’effet sur le pays, qui s’est par contre fortement impliqué au niveau de l’AGOA, mis en place par les Etats-Unis, qui restent le deuxième partenaire à l’export. Quant aux flux commerciaux en provenance ou à destination des huit autres Etats Membres de la Zone de Libre Echange au niveau du COMESA, on enregistre une tendance à la baisse entre 2001 et 2003 (de 9.02% des flux totaux en 2002 à 7.32 % en

¹⁴ Ratio exportations de biens/PIB nominal aux prix du marché pour Maurice (2000) : 34.6% ; pour Seychelles (1999) : 24.6%.

¹⁵ Ratio exportations de biens/PIB nominal aux prix du marché pour Lesotho (2000) : 23.5%.

septembre 2003). La part du commerce global de Madagascar au sein du COMESA (20 pays) reste minime. Selon les données disponibles, la position de Madagascar se serait même détériorée entre 1999 et 2001 (0.029% à 0.012% du commerce global COMESA).

Le secteur le plus important au niveau des exportations est celui des produits manufacturés (textile en particulier), avec une contribution moyenne d'environ 59% des exportations totales entre 1999 et 2001, grâce notamment à la part liée aux Zones Franches Industrielles (73.13% en moyenne de la valeur total des exportations 1999-2001). Suivent les produits traditionnels (café, vanille, girofle, poivre, cacao et sisal), dont la contribution à la valeur totale des exportations a augmenté de 26% en 1999 à 39% en 2001, et les crustacés, contribuant à hauteur de 8% aux exportations en 2001. La crise ayant affecté l'économie en 2002 a eu moins de répercussion que prévu sur les exportations hors zones franches et entrepôts douaniers. En effet, entre 2001 et 2002, bien que les exportations en valeur aient diminué de 14% en glissement annuel, certains produits ont vu leur valeur augmenter. Tel est le cas du café avec une hausse de 22% en glissement annuel, la vanille avec +18% et les crevettes avec +34%. Après une croissance quasi continue, la valeur du girofle exportée amorce une chute de 73% entre 2001 et 2002, contribuant ainsi à la décroissance globale. En ce qui concerne les produits exportés vers l'Union Européenne (données COMEXT 2002), 22% sont des crevettes, suivies par les fraises et fruits similaires (12.4%) et par la vanille avec 12.2%. Les produits du secteur textile suivent avec des pourcentages inférieurs à 10%.

Le pays enregistre une importante dépendance fiscale, la part des recettes douanières en fin 2003 étant estimée à 47.1% des recettes totales (pratiquement le même niveau qu'en 2001), selon le FMI. La Direction Générale des Douanes, par contre, affiche un taux de dépendance fiscale dépassant largement 50% des recettes totales.

Si le processus de diversification des produits à l'exportation ne cesse de s'intensifier (impulsion croissante des zones franches, ouverture aux investissements directs étrangers, attention plus soutenue accordée au contrôle et à la qualité des produits pour répondre aux règles phytosanitaires et autres, modernisation des filières porteuses, revitalisation des filières potentielles, comme l'artisanat, etc.), un certain nombre de réformes de court terme (2003 – 2004) visent, par ailleurs, la modernisation et la performance des administrations fiscales et douanières. Les mesures prises ou en cours de mise en œuvre concernent la simplification des procédures à l'import comme à l'export (établissement d'un guichet unique), la simplification des tarifs (4 au lieu de 6, effective à partir de la Loi des Finances 2004), l'uniformisation des textes, la modernisation de la Direction des Grandes Entreprises au sein du service des Impôts, la mise en place d'un mécanisme de recours et des centres fiscaux de proximité ainsi que l'établissement d'un dialogue régulier avec le secteur privé. Du point de vue structurel, le développement des infrastructures de transports vise à pallier, sur le court et moyen terme, les faiblesses existantes.

En ce qui concerne la politique commerciale de Madagascar, la stratégie nationale est en cours d'élaboration au niveau du Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du Secteur Privé. L'accent est mis sur les exportations pour atteindre les objectifs de développement et de croissance (8 à 10% sur le moyen terme avec un objectif d'amélioration des exportations de 2004 par rapport à 2003 de 30%¹⁶). Quatre secteurs figurent parmi ceux dont le développement est davantage attendu, à savoir le textile, l'artisanat, les mines et le tourisme. Dans le cadre global du DSRP-C, trois types d'actions

¹⁶ Source : allocution du Ministre de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du Secteur Privé lors de la Table Ronde avec les partenaires portant sur la matrice de mesures du Cadre Intégré.

sont à poursuivre : 1. l'amélioration du rôle des chambres de commerce (il en existe 12 à Madagascar), en s'appuyant sur les plus performantes, 2. le renforcement des capacités, en particulier de celles de négociation à tous les niveaux et 3. la maîtrise de la chaîne des exportations.

Selon les statistiques de la CNUCED, le stock d'investissements directs étrangers à Madagascar est passé de 3.5% du PIB en 1990 à 9.9% du PIB en 2002 et les flux sont passés d'une moyenne de 3.3% du capital fixe brut sur la décennie 1985-1995 à 11.4% en 2001 pour retomber à 1.2% en 2002, année de la crise. Il s'agit de chiffres qu'en terme de stock se situent bien en deçà des valeurs calculées pour le continent africain dans son ensemble, mais qu'en terme de flux sont plutôt encourageants comparés avec les taux dans la région Océan Indien et du continent africain dans son ensemble.

Madagascar est engagé dans un processus d'intégration régionale depuis son adhésion, en tant que membre fondateur, à la Commission de l'Océan Indien (COI) en 1982. Depuis, il a adhéré au COMESA (1995), au sein duquel, à partir de 2000, il fait également partie de la Zone de Libre Echange et envisage son entrée dans l'Union Douanière correspondante en 2004. Suite à la crise de 2002 et à l'avènement du nouveau régime, qui prône davantage l'ouverture régionale et internationale, Madagascar a également présenté sa demande d'adhésion à la SADC. Une démarche du Ministère des Affaires Etrangères serait en cours auprès de ses homologues dans les Etats Membres de la SADC pour le soutien du dossier de Madagascar. Cependant, le Gouvernement a besoin d'approfondir la question des multiples adhésions aux organismes régionaux, surtout pour identifier les sources de blocages potentiels liées à l'application de schémas de facilitation des échanges différents, voire contradictoires.

Dans le cadre des négociations pour les APE, le Gouvernement fait partie de la région ESA, dont les négociations vont être lancées le 7 février 2004 à Maurice. Le Gouvernement est en faveur de ces négociations, par contre, l'opinion publique ne paraît pas particulièrement sensibilisée en la matière. Une étude de l'impact des négociations APE sur Madagascar devrait démarrer à la fin de janvier 2004. Six thèmes ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre des négociations (accès aux marchés, services, agriculture, pêche, questions commerciales, questions de développement); Madagascar sera le chef de file au niveau ministériel pour le thème de la pêche, selon la décision prise à la dernière rencontre des Ministres de la région ESA à Lusaka le 3 décembre 2003.

Le Gouvernement est conscient de la nécessité de clarifier en son sein les attributions en matière de formulation et de suivi de la politique commerciale, ainsi que des négociations dans les enceintes régionales et internationales. Actuellement, quatre ministères sont ou pourraient être mieux impliqués dans la définition d'une politique commerciale intérieure et extérieure : le Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du Secteur Privé, le Ministère des Affaires Etrangères, la Vice Primature chargée des Programmes Economiques et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget. Un comité de travail interministériel devrait être formalisé en 2004. Il va de soi que les ministères techniques devraient y être associés pour leurs domaines d'action respectifs.

En vue du lancement des négociations pour l'APE de la région ESA, des opérateurs du secteur privé ont été associés à leur préparation, en particulier pour ce qui relève du secteur de la pêche. Il existe une structure de dialogue secteur public-secteur privé, le Comité d'Appui au Pilotage de la Relance de l'Entreprise, mis en place suite à la crise de 2002, qui devrait être redynamisée et mieux coordonnée afin de devenir un véritable forum de

discussions sur les politiques économiques et commerciales du pays. Un problème de leadership au niveau du secteur privé ne facilite cependant pas une bonne exécution du mandat de cette structure.

Un problème de fond reste celui de la disponibilité et de la fiabilité des données relatives au commerce. Les éléments chiffrés peuvent varier largement d'une source à l'autre, ce qui empêche même une vérification croisée des statistiques et donne à toute analyse un caractère approximatif.

Les besoins relatifs à l'assistance technique ont été identifiés et priorisés par le Gouvernement dans le cadre du processus du Cadre Intégré sous la coordination de la Banque Mondiale avec le concours actif de la Délégation de la CE et des autres partenaires. Une matrice des mesures prioritaires a été finalisée en janvier 2004 au moment de la Table Ronde avec les partenaires et elle figure à l'annexe 21.

4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE

4.1 SECTEURS DE CONCENTRATION PIN 9^{EME} ET 8^{EME} FED ET APPUI MACRO-ECONOMIQUE

4.1.1 Secteur de concentration n°1 : les transports

Pour les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED le secteur des transports a mobilisé près de 275 millions EURO, soit 53% des ressources totales, dont 251 millions EURO pour le seul sous secteur routier. Pour le 9^{ème} FED, ce secteur de concentration a été reconduit pour appuyer la politique sectorielle définie par le Gouvernement, axée sur le désenclavement du pays qui constitue un facteur déterminant de réduction de la pauvreté, et pour appuyer le programme de développement rural dans les deux provinces du sud du pays. 133 millions EURO y seront consacrés, pour l'essentiel sur les routes, soit près de 50% de l'enveloppe A du programme indicatif.

La politique sectorielle des transports à Madagascar a pour cadre la déclaration de stratégie sectorielle de juin 2000, mise à jour en novembre 2003, et sur la déclaration de stratégie pour le transport rural de mai 2001. Elle repose sur les cinq grands piliers qui sont : (i) le recentrage du rôle de l'Etat sur la planification stratégique, la supervision et la coordination, (ii) la création d'agences autonomes en partenariat avec le secteur privé pour la gestion et la régulation de chaque sous-secteur, (iii) le désengagement de l'Etat des opérations commerciales et industrielles par la privatisation, la concession ou l'affermage, (iv) le développement de l'industrie locale de services de consultants et d'entreprises de travaux, (v) la réhabilitation des infrastructures de transport pour le désenclavement

Cette politique sectorielle vise à soutenir l'objectif stratégique de développement du pays défini dans le DSRP. L'objectif prioritaire pour le secteur est le désenclavement durable de la population (en 2002 54% de la population est partiellement ou totalement enclavée) et la Vice Primature en charge des travaux publics a défini à cette fin un programme de réhabilitation de 14000 km avant 2008. Les routes, à travers le désenclavement, restent en 2003 avec l'éducation l'un des deux objectifs prioritaires du Gouvernement.

Pour le cadre d'intervention du programme indicatif 9^{ème} FED, les principaux objectifs et engagements retenus concernent le sous-secteur routier :

- la croissance du PIB transport (+5% à partir de 2005)
- la consolidation du système d'entretien routier avec des ressources suffisantes et l'amélioration de l'état général du réseau à partir de 2005
- la réduction des coûts de transport routier à l'horizon 2007
- le désenclavement des populations et la croissance du trafic sur le réseau réhabilité

Ces engagements définis en 2001 avant la crise ont été mis à jour en 2003 à l'occasion de la revue annuelle de juillet 2003 et se traduisent désormais à travers les trois séries d'indicateurs suivants, en liaison avec la programmation du Gouvernement :

- longueur de routes réhabilitées ou en cours de réhabilitation d'ici 2005 (2825 km pour les RN bitumées, 2532 km pour les RN en terre et 4566 km pour les routes rurales) ; ressources du fonds d'entretien routier suffisantes pour assurer l'entretien (168 milliards de FMG pour 2003)
- nombre de chefs-lieu de communes desservies par une piste réhabilitée et accessible en toute saison (passer de 451 communes desservies en 2002 à 771 communes en 2003)
- réduction des prix de transport voyageurs et marchandises sur le réseau national structurant

Les deux derniers indicateurs seront modifiés pour tenir compte de l'évolution du contexte institutionnel en 2003 (création de nouvelles communes) et de l'expérience de 2003 dans la mesure de l'évolution des coûts de transport.

a) Résultats

Après la période difficile et chaotique de 2002, 2003 a été l'année de la relance et de la redynamisation de la politique sectorielle transport, en particulier grâce à la mise en place au début de l'année d'une nouvelle équipe autour du vice-premier ministre en charge des transports, des travaux publics et de l'aménagement du territoire. Malgré une reprise économique qui s'est fait attendre jusqu'en juillet 2003, des avancées importantes ont pu être concrétisées :

- La première conférence sectorielle des transports s'est tenue en mai 2003 avec une large participation de la société civile, des opérateurs économiques du secteur et des bailleurs de fonds ; cette conférence, qui sera désormais annuelle, a permis de présenter et valider la stratégie sectorielle, et de présenter les objectifs du Gouvernement ; la prochaine conférence en mai 2004 permettra de dresser un premier bilan sur ces bases ;
- Un programme de réhabilitation de 14 000 km de routes d'ici 2008 a été défini et a connu un début de mise en œuvre sur un rythme crédible ; des cartes localisant ces interventions ont été diffusées à grande échelle, incluant bien entendu les actions financées par les fonds communautaires ;
- La situation financière du fonds d'entretien routier a été redressée avec la remise en ordre de l'ensemble de la comptabilité depuis 1999, grâce à un appui communautaire ; un système comptable fiable a été mis en place et parallèlement, avec la reprise économique, les ressources propres du fonds se sont sensiblement améliorées ; avec une redevance d'usage de la route perçue directement par le fonds de 0,04 € et 0,06 € respectivement sur le gas oil et l'essence, le fonds est actuellement en mesure de financer 100% de l'entretien courant et une partie de l'entretien périodique du réseau routier (environ 35% avec le complément des ressources budgétaires et celui apporté par la CE) ; en 2003 la redevance d'usage de la route aura produit près de 16 millions EURO, soit près de 60% des ressources du FER ;
- Deux audits semestriels (un audit financier et organisationnel et deux audits techniques) ont été effectués sur le fonds d'entretien routier, réalisés par des consultants indépendants ;

- L'étude du Plan National de transport a été engagée et réalisée à 50%, financée sur fonds communautaires.

La réforme de l'administration des transports et des travaux publics n'a pas connu quant à elle de résultats concrets notables et les structures de gestion locales restent peu efficaces. Toutefois, l'espoir d'une évolution rapide renaît en 2003 avec l'engagement du Gouvernement de mettre en place au plus tard en 2005 une autorité routière en substitution aux agences routières qu'il n'a pas été encore possible de créer faute de ressources humaines suffisamment compétentes. De même un pool de futurs spécialistes en passation des marchés a été formé et mis en place ainsi que des cellules de programmation de l'entretien routier dans chaque province ; les ressources humaines correspondantes seront appelées à intégrer la future autorité routière.

Enfin la mesure des trois séries d'indicateurs du secteur transport¹⁷, basée sur des chiffres provisoires, fait apparaître que les objectifs pourtant ambitieux de 2003 sont globalement atteints :

Pour le premier indicateur (longueur de routes réhabilitées et ressources suffisantes pour le fonds routier) : 797 km de routes nationales bitumées, 1 000 km de routes nationales en terre et 1 280 km de routes rurales ont vu leur réhabilitation engagée en 2003, soit 30% de l'objectif pour 2003-2005, ce qui est supérieur à ce qui pouvait être espéré pour la première année, année de démarrage du programme ; pour le fonds d'entretien routier 191 milliards de FMG (soit 27 millions EURO au taux de 2003) ont été mobilisés en 2003 pour une prévision initiale de 168 milliards FMG.

Pour le second indicateur mesurant le désenclavement, celui-ci a été précisé et mesure désormais la population des communes dont le chef-lieu est desservi par une voie de communication terrestre praticable en toute saison. En 2002 46% de la population était desservie, tandis qu'en 2003 en comptabilisant les actions en cours ce taux passe à 54% avec une prévision de 65% pour 2004. L'objectif 2003 n'est pas atteint en toute rigueur (une réalisation de 562 communes en progression de 25% par rapport à 2002) mais le progrès est important (7% de la population désenclavée en 2003 ou en passe de l'être soit 1 100 000 habitants) et l'écart devrait être rattrapé en 2004 avec le passage en phase de croisière du programme de désenclavement.

Pour le troisième indicateur portant sur la réduction des coûts de transport de voyageur et de marchandise il n'apparaît pas pertinent au terme de la première année. En effet l'amélioration de l'environnement du transport, en particulier avec l'amélioration du réseau routier, ne conduit pas nécessairement à une réduction des coûts, mais le gain peut se traduire aussi en amélioration de la qualité de service à coût constant (temps réduit, sécurité améliorée, plus de confort). Des exemples sont fournis, toutefois, en annexe de baisse des coûts sur des axes réhabilités en 2003.

b) Progrès réalisés dans les activités

L'année 2003 a été celle de la relance des activités comme en témoigne le tableau ci-dessus, bien que le premier trimestre 2003 ait connu une activité encore ralentie du fait du contrecoup de la crise 2002. Les principales activités ont été les suivantes :

¹⁷ Voir l'annexe 1B du rapport annuel 2002 de juillet 2003

Au titre de l'appui à la politique sectorielle et de l'appui institutionnel :

1. réalisation de deux audits semestriels du Fonds d'Entretien Routier en mai-juin et novembre/décembre 2003
2. mise en place et réalisation à 80% d'une assistance technique au Fonds d'Entretien Routier pour le redressement de sa situation financière (bureau local et expert international) et soutien pour l'amélioration de la programmation de l'entretien routier et de la qualité des travaux (contrat d'assistance technique de formation)
3. mise en œuvre du protocole d'accord avec le Fonds d'Entretien Routier
4. lancement et suivi de l'étude du Plan National de Transport

Au titre de la programmation et de la mise en œuvre des projets de travaux avec leurs actions d'accompagnement :

5. lancement des travaux d'entretien périodique de la RN4 sur le 7^{ème} FED (2,5 million EURO)
6. analyse, attribution et lancement des travaux d'entretien périodique de la RN7 sur le 8^{ème} FED (4,5 millions EURO)
7. lancement des appels d'offres, analyse, négociation et préparation des contrats pour les lots 1, 2 et 3 du projet 8 MAG 030 (43 millions EURO)
8. analyse, attribution et lancement des travaux de la RN5a sur le 8^{ème} FED (23 millions EURO)
9. attribution et lancement des contrats pour les actions d'accompagnement sur les projets 8^{ème} FED (4 contrats avec des ONG et un devis programme d'actions signés ; trois devis programmes en préparation)
10. montage et mise en œuvre d'un appui de 0,4 million EURO au chemin de fer du sud FCER
11. fin d'instruction du projet 9 MAG 004 (RN6), présélection pour le contrôle et lancement des appels d'offres travaux et contrôle, recrutement d'un expert indépendant pour l'analyse des offres
12. identification, lancement et réalisation des études détaillées, et rédaction de la proposition de financement du nouveau projet de réhabilitation des routes nationales dans le sud (phase 1 : liaison Fianarantsoa – côte Est) de 43 millions EURO;
13. lancement de la procédure pour les études détaillées de 550 km de RN dans le sud pour la préparation d'un nouveau programme de 50 millions EURO (surprogrammation), instruction faite, proposition de financement de 3 millions EURO approuvée et préqualification des bureaux d'études réalisée
14. lancement et réalisation de deux contrats d'expertise sur deux contentieux de travaux liés à la crise 2002

La relance de la mise en œuvre a été retardée par le caractère infructueux de l'appel d'offres (ouverts le 27 mai 2003) du projet 8 MAG 030 pour les lots 1 et 2, lié à la saturation des grandes entreprises implantées localement et au désintérêt pour de nouvelles entreprises à s'implanter à Madagascar. Il a fallu procéder à des négociations et adapter l'appel d'offres travaux du projet 9 MAG 004 pour limiter les risques d'un nouvel appel d'offres infructueux. Le Gouvernement a de son côté mené une campagne d'information active auprès des grandes entreprises internationales, avec la publication d'un plan attractif de passation de marchés. Les retards liés à cette situation devraient en grande partie être comblés en 2004.

Le rattrapage du retard sur la mise en œuvre du 8^{ème} FED se poursuit donc normalement et la mise en œuvre du 9^{ème} FED est bien engagée : 100% de l'enveloppe transport du PIN sera engagée en 2004, avec un taux d'engagements secondaires supérieur à 80% et un taux de paiement supérieur à 20%. Par ailleurs, un programme routier supplémentaire de 50 millions

EURO, établi en cohérence avec les besoins du programme de développement rural, est mis à l'instruction et sera prêt autour de la mi-2005 en cas d'attribution de fonds supplémentaires (phase 2 pour la réhabilitation des routes nationales du Sud).

c) Degré d'intégration des questions transversales

Le secteur routier est concerné par les aspects d'environnement et de genre.

Pour l'environnement, les projets et programmes font l'objet d'une étude d'impact environnementale (EIE) indépendante et préalable systématique. Une EIE a été menée en 2003 pour le projet de réhabilitation des RN du Sud (phase 1).

Pour le genre et l'environnement, les projets des 8^{ème} et 9^{ème} FED prévoient un budget spécifique pour des actions d'accompagnement, entre 1 et 2% du montant des travaux.

Les actions pour le genre constituent des actions pilotes pour les projets routiers dont les premières ont été conduites en 2003. Quatre ONGs ont été recrutées à cet effet. L'année 2003 a surtout été consacrée à la phase de diagnostic et de préparation de la mise en œuvre des actions (micro-projets à caractère social, animation, sensibilisation et prévention MST SIDA) et les premiers résultats sont encourageants en terme de pertinence des actions identifiées.

4.1.2 Secteur de concentration n° 2 : développement rural et sécurité alimentaire

Considérant l'importance dans la réduction de la pauvreté d'une économie agricole basée sur la subsistance et capitalisant les expériences communautaires précédentes à Madagascar, le développement rural et la sécurité alimentaire ont été inclus comme secteur de concentration du PIN 9^{ème} FED. L'appui s'inscrit dans le cadre du DSRP-C, qui réaffirme les orientations principales du Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR) en ajoutant un lien fort avec le processus de décentralisation et la promotion des pôles de développement. Le PADR est une stratégie à moyen et long terme, lancée en 1998, qui définit un processus de planification au niveau national dans le cadre d'une approche coordonnée et régionalisée menée au sein des Groupes de Travail pour le Développement Rural institutionnalisés (GTDR). Ses modalités de mise en œuvre ont été élaborées dans la Lettre de Politique de Développement Rural (LPDR), un document conçu par le Gouvernement en 2001 et qui est prévu d'être renouvelé périodiquement.

Le programme 9^{ème} FED interviendra à trois niveaux, toujours dans une perspective de renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines: (1) investissements en infrastructures publiques, (2) appui au secteur privé agricole et (3) amélioration des services publics. Les interventions seront concentrées dans les provinces de Tuléar et Fianarantsoa. Les investissements pour le développement local et les infrastructures publiques et productives seront financés par le FED, tandis que les aspects liés à la formation, à la restructuration du monde rural et à l'amélioration institutionnelle de la production seront financés par la ligne budgétaire Sécurité Alimentaire. Cette dernière permettra également de financer, dans ce domaine, des activités ayant une dimension nationale, comme l'appui à la déconcentration des structures ministérielles.

En complémentarité de ce programme et conformément au cadre de politique sectorielle existant, un appui significatif continue à être fourni pour la promotion des filières d'exportation agricole, la gestion des ressources halieutiques, le développement de l'élevage et les systèmes de micro-crédit. Cet appui est financé par les fonds STABEX et les reliquats 8^{ème} FED.

Les indicateurs initialement retenus dans le cadre d'intervention ont été révisés pour deux raisons fondamentales. D'une part, il a été nécessaire de rendre ces indicateurs plus cohérents avec les objectifs et la manière dans laquelle le programme 9^{ème} FED a évolué, plus précisément en ce qui concerne le processus de réforme institutionnel et les interventions au niveau des communes. D'autre part, force est de constater le manque de statistiques appropriées, faiblesse reconnue par le Gouvernement qui a pris des initiatives en 2003 pour redresser la situation (recensement agricole préliminaire, système d'information sur les marchés). A titre d'exemple, les données relatives à l'indice de production agricole, retenu dans le cadre du DSRP comme le seul indicateur prioritaire pour le secteur, sont entièrement basées sur des estimations obtenues à partir de la combinaison entre les données météorologiques et les statistiques sur les surfaces du dernier recensement agricole mené en 1984.

L'annexe 1 montre la compilation d'une série d'indicateurs regroupés en 7 catégories principales, pour lesquelles des sources de données fiables et permanentes sont disponibles. En ce qui concerne l'indicateur de désenclavement, voir le cadre d'intervention du secteur transports. Si d'un son ensemble cette annexe donne un aperçu du cadre d'intervention actuel, seules des projections limitées en nombre sont disponibles pour 2003 et 2004.

a) Résultats

Bien que la mise en œuvre des politiques sectorielles pour le développement rural ait subi des fortes contraintes à cause de la crise politique et des multiples réorganisations ministérielles qui lui ont fait suite, sa réaffirmation dans le DSRP-C conclu en Juillet 2003 a clarifié la situation et montré l'engagement du Gouvernement de poursuivre ses politiques antérieurs.

Pendant le dernier trimestre de 2003, la Primature, en tant que responsable de ce processus inter-ministériel, a pris les décisions nécessaires qui ont permis au PADR de réorganiser ses différentes structures d'orientation et de suivi au niveau central, ainsi qu'une restructuration des GTDR, en vue de rendre plus effective la participation des différents acteurs. Cette phase, intervenue avec un léger retard, a été considérée comme essentielle avant de reprendre le processus des réformes politiques comme prévue dans la LPDR, et qui, à plusieurs reprises, a été aussi demandé par les bailleurs de fonds. Avec des ressources financières et techniques significatives disponibles, y inclus de la part de la CE, plusieurs initiatives devraient se concrétiser en 2004, en particulier sur la finalisation des différentes politiques sous-sectorielles (élevage, foncier, intrants, irrigations, etc.) ainsi que sur l'avancement d'une coordination plus efficace avec les bailleurs de fonds aux niveaux national et régional.

Le nombre de ministères ayant la responsabilité du secteur ont été réduits de six à deux : un seul département regroupe l'agriculture, l'élevage et la pêche, incluant les services des domaines et les questions foncières, (MAEP) ; l'autre regroupe l'environnement et les eaux et forêts (MEEF). Les changements successifs dans les organigrammes ont démontré une évolution importante dans l'intégration des différents départements, tandis que des efforts significatifs ont été entrepris en vue d'une réforme institutionnelle importante. Le MAEP a restructuré ses services déconcentrés en 22 directions régionales basées sur les divisions géographiques des GTDR. Au niveau central, les directions techniques, fortement réduites en nombre, se concentreront sur les activités politiques, réglementaires et de contrôle. Un programme d'appui institutionnel avec l'objectif d'arriver à une redistribution des ressources financières et humaines, y compris la retraite anticipée pour jusqu'à 40% des effectifs est en cours de préparation pour être mis en œuvre à partir du deuxième semestre 2004 avec l'aide

financière et technique de la CE. Un tel engagement de la part des autorités redynamise le programme précédent de réforme introduit en 2000 en collaboration avec le Secrétariat Technique à l'Ajustement. Une réforme similaire est prévue pour le MEEF à financer dans le cadre de la phase III du Programme Environnemental soutenu par la Banque Mondiale.

Le MAEP a presque doublé son budget pour 2004 par rapport à celui de 2003, ce qui confirme l'importance croissante donnée par le Gouvernement à ce secteur. Une série de mesures a été prise pour améliorer les revenus des paysans, à savoir le contrôle des prix de paddy par une mise en oeuvre plus efficace des droits d'entrée pour le riz, les crédits de commercialisation et la détaxation des intrants et des équipements ainsi qu'un système de 'voucher' pour la vente d'engrais. Avec la récolte de 2003/04 attendue, l'efficacité de ces mesures reste à évaluer ainsi que le cadre institutionnel dans lequel ces mesures devraient être prises.

La privatisation des services vétérinaires, arrêtée à mi-parcours à la fin des années 90 par manque d'une volonté politique constructive ainsi que par la fin du financement de la Banque Mondiale, a été relancée suite à un audit organisationnel. Un plan complet (y compris le renforcement de la formation en médecine vétérinaire) en conformité avec la nouvelle politique d'élevage est en cours d'être finalisé et fera l'objet d'un financement de la CE en combinant différents instruments.

Pour la première fois, le MAEP a entrepris des efforts sérieux pour normaliser la documentation à établir en matière d'octroi des licences de pêche et pour publier systématiquement les informations relatives aux licences octroyées. Cependant, des points faibles persistent, notamment au niveau de modifications *ad hoc* sur le contenu de certaines licences, du manque de suivi judiciaire systématique et souvent inefficace sur les infractions, et dans quelque cas, au niveau de certificats émis par d'autres ministères. D'autres améliorations sont attendues comprenant la consolidation du centre de surveillance de pêche comme autorité autonome en ce qui concerne le contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques.

L'introduction des Chambres d'Agriculture aux niveaux national, régional et local est une reconnaissance du rôle croissant des organisations paysannes et de la participation du secteur privé. Elle vise à renforcer leur rôle dans les GTDR. Le rôle de soutien du MAEP est à cet égard très important, mais devrait être mieux défini pour éviter les risques d'introduction de nouvelles formes de dirigisme, compromettant les acquis du processus de libéralisation engagé ces dernières années.

Le Gouvernement a focalisé le processus de décentralisation sur le développement économique et social des municipalités et des régions. Une série d'études et de séminaires nationaux en 2004, y compris le travail de la *task-force* interministérielle pour la préparation du programme ACORDS financé sur le 9^{ème} FED ainsi que des différentes consultations entre les bailleurs, ont eu lieu dans un dialogue constructif pour définir une approche commune en vue de l'utilisation des fonds de développement local comme axe principal pour les interventions futures dans les zones rurales.

L'insécurité dans les zones rurales s'est aggravée sensiblement pendant et immédiatement après la crise politique. Si les interventions ciblées de la gendarmerie ont réduit la menace de manière non négligeable, ce problème reste encore la contrainte la plus importante pour le développement de la plupart des régions enclavées.

Peu de données pour compléter le cadre d'intervention étaient disponibles au moment de la rédaction du présent rapport. Cependant, on s'attend à une amélioration du niveau global de la production et du revenu agricoles par rapport à la saison 2002-2003. Les données seront disponibles seulement après la fin de la saison agricole 2003-2004 en Avril 2004. En ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux communautés rurales, voir la partie sur le secteur transports.

b) Progrès réalisés dans les activités

Les activités en 2003 ont été dominées par la préparation de 5 nouveaux programmes. Entre-temps, 3 accords de financement ont été signés, à savoir la poursuite du programme d'appui à la micro-finance d'un montant de 5 millions EURO (CECAM, 9 MAG 001), 9 millions EURO pour la phase I du financement pluriannuel de 19 millions EURO en matière de sécurité alimentaire (PASA 2003-04) et la phase préparatoire du programme ACORDS pour un montant de 0.75 million EURO. Deux autres propositions de financement, respectivement d'un montant de 32 millions EURO pour la phase I du programme ACORDS (montant global de 60 millions EURO) et de 4 millions EURO pour le programme de formation en appui à la gestion des interventions de développement (FORMFED), sont en cours d'approbation et les décisions de financement devraient intervenir au cours du premier semestre de 2004.

Les programmes PASA 2003-04 et ACORDS ont pu être élaborés comme des interventions parfaitement complémentaires. Le premier vise l'appui institutionnel aux réformes et au renforcement opérationnel des structures régionales du MAEP, la consolidation du processus PADR et la structuration du monde rural. Le deuxième cible un tiers des communes, donc environ 2.5 millions de personnes, dans la partie sud du pays. Les interventions principales concernent :

- l'édification des bases du développement régional intégré, qui combine les investissements en infrastructures publiques et productives avec le désenclavement des pôles de développement. Les zones d'interventions se rapprochent des routes qui sont prévues être réhabilitées dans le cadre du 9^{ème} FED
- le renforcement des ressources et des capacités locales en matière de planification, de gestion et de maintenance des investissements publics
- l'améliorer de l'accès des populations aux services sociaux (santé, éducation) ainsi qu'à l'eau potable et à l'assainissement
- l'augmentation des revenus agricoles par l'accroissement de la productivité et de la protection des bassins versants

Actuellement, cinq projets sont en cours financés sur les ressources du FED. Ces projets s'intègrent dans les perspectives du nouveau programme, soit par la capitalisation des expériences, en particulier celles sur les réformes institutionnelles, le développement local et la structuration du monde rural (PAIR, PAICAL, Bemaraha, CECAM), soit par la complémentarité des zones d'intervention (DELSO, CECAM).

Le programme **d'Appui aux Initiatives Rurales** (PAIR – 8 MAG 016 ; 1,9 million EURO), prolongé jusqu'en juillet 2003, vient à terme avec la conclusion des activités pilotes exécutées en collaboration avec cinq GTDR, ainsi que l'appui à la mise en œuvre du PADR : soutien de l'Equipe Permanente de Pilotage et des Groupes de Travail Centraux (EPP/GTC),

ainsi que des GTDR. En complément du financement du Gouvernement sur fonds propres, l'appui sera maintenu sur les fonds PASA 2003-04, en coordination avec la Banque Mondiale sur les fonds du PSDR.

Le Programme **d'Appui aux Initiatives Communales et aux Associations Locales** (PAICAL, 8 ACP MAG028, 8 millions EURO) a poursuivi ses activités à un très bon rythme et devrait achever ses objectifs en 2005 après une extension de 12 mois déjà prévue pour compenser les délais accumulés dans la phase de démarrage et pendant la crise. L'évaluation à mi-parcours et un audit mené par la Cour des Comptes ont donné des résultats toute à fait positifs et donne beaucoup de crédit aux innovations méthodologiques qui seront poursuivies par le nouveau programme ACORDS.

Le projet de **Développement de l'élevage dans le sud-ouest** (DELSO, 8MAG033 ; 4 millions EURO) a pu redéfinir son programme de travail qui devrait permettre de tenir les engagements dans le respect des délais fixés dans la convention de financement qui court jusqu' au mois de Juin 2006. Une nouvelle équipe de gestion, y inclus une assistance technique internationale, vient d'être nommée. En attendant la mise en œuvre des nouvelles orientations proposées, un avenant à la convention de financement devrait être prévu pendant l'année 2004.

Le phase II du programme de **micro-finance** rurale (CECAM - 9 MAG 001 ; 5.0 millions EURO) ne démarrera qu'en janvier 2004 à cause du retard lié à l'approbation de la proposition de financement et une crise interne de gestion, qui a nécessité la substitution des experts internationaux financés par la contribution de l'Agence Française de Développement (AFD). Malgré ce délai, la performance du réseau CECAM durant l'année a été satisfaisante. Une étude d'analyse d'impact aux niveaux des caisses rurales individuelles, menée par le CIRAD, a confirmé les résultats positifs de l'évaluation de fin 2002 et donné des informations plus précises afin de mieux cibler les interventions vis-à-vis des nouveaux membres potentiels. Une densification de la clientèle est fondamentale pour la viabilité du réseau et devrait contribuer à la possible diminution des taux d'intérêt.

Le projet **Développement des Tsingy – Bemaraha** (8 MAG 037 ; 5,0 millions EURO) a vu une consolidation de ses activités d'aménagement du parc, y inclus la formation du personnel, et est devenu une exemple de référence à Madagascar. Les travaux pour la construction d'une piste d'atterrissage, des bureaux de l'ANGAP et la réhabilitation d'une partie de la route principale d'accès ont pu démarrer et seront poursuivis et conclus pendant la saison sèche 2004. Ce dernier aspect représente, avec les différentes micro-realizations, la composante de développement local qui bénéficiera le plus la population riveraine du parc. L'évaluation à mi-parcours a pu montrer les accomplissements du projet. Suivant les recommandations, il faut, pour les 2 années qui restent, recentrer les activités, d'un coté, sur la pérennisation du parc, de l'autre côté, sur le désenclavement en diminuant les interventions productives qui n'ont pas pu aboutir à un niveau satisfaisant.

Le **Programme de sécurité alimentaire** relève des financements accordés dans le cadre du PASA 98 et du PASA 99 auxquels s'ajoutent les allocations issues de la ligne budgétaire B7-201 Aide et Sécurité Alimentaire, ainsi que des dotations annuelles d'aide alimentaire indirecte, via le PAM et / ou EuronAid.

La deuxième tranche de 4 millions EURO pour **l'appui budgétaire** accordée dans le cadre du PASA 98 (Lettre Officielle N°19727 du 30/12/98, 8 millions EURO) a été débloquée en décembre 2003. Ces fonds sont ciblés, d'une part, sur les projets d'investissements initiés

durant la première phase, ainsi que sur une intervention d'urgence de mitigation de dégâts cycloniques sur un grand périmètre irrigué du sud ouest de l'île, d'autre part, sur des investissements préparatoires à la concrétisation effective de la réforme administrative engagée.

Un audit organisationnel complet de l'ensemble de la structure du **Centre National Antiacridien (CNA)** a eu lieu au cours du dernier trimestre 2003. Il a été réalisé par un cabinet national, appuyé par une expertise FAO. Celle-ci a été financée sur le trust fund EC FAO Package Program to support food security (LO 20082 du 01/03/2000). Cet audit conditionne l'utilisation des fonds 2 millions EURO disponible pour la lutte antiacridienne concentrée dans la zone Sud de Madagascar.

Les deux interventions dans le domaine des systèmes d'information, à savoir le **Système d'Alerte Précoce (SAP)** and les **Observatoires ruraux (ROR)**, ont été revues, se poursuivront et seront davantage prises en compte au niveau du PADR et au niveau de la réorganisation du MAEP. Une étude de faisabilité du nouveau Système d'Information Rural et de Sécurité Alimentaire (**SIRSA**) a été finalisée en juillet 2003. La mise en place de ce système, qui sera financé sur PASA 2003, est prévue à partir de juillet 2004.

Le SAP dont l'autonomie a progressé avec le retrait en 2002 de l'assistance technique internationale permanente, a maintenu la surveillance de la zone la plus vulnérable du Sud de Madagascar et permis de définir les quantités d'aide alimentaire nécessaires sur la zone. Le déficit alimentaire aggravé par les effets de la crise et le cyclone Kesiny au cours de l'année 2002 a pu être comblé en partie à partir de mai-juin 2003 par une allocation de la CE au PAM de 2,5 millions EURO (environ 6000 tonnes de vivres), mais ce retard dans la mise en œuvre a aggravé la situation de difficultés alimentaires des populations les plus touchées par la sécheresse. En septembre 2003, une nouvelle allocation de la CE au PAM de 1,8 million EURO (5000 tonnes) a permis de répondre aux recommandations du SAP, sur les besoins d'aide alimentaire durant la période de soudure(déficit de 7. 300 tonnes) .

La volume **d'appui aux ONG** a augmenté de 11,8 millions EURO à 18,8 après un nouvel appel à propositions privilégiant 3 axes d'intervention : i) améliorer de façon durable la sécurité alimentaire dans des zones régulièrement touchées par des catastrophes naturelles (cyclones et inondations en particulier), ii) renforcer les capacités d'organisation des acteurs ruraux en vue d'améliorer de façon durable leur sécurité alimentaire, iii) améliorer la sécurité alimentaire des ménages urbains et périurbains (filets de sécurité). Sept nouveaux projets ONG issus de cet appel à proposition démarreront début 2004. Les six projet lancée en 2001 progresse satisfassent dans la réalisation des objectifs prévus, même si quelques unes on enregistre un retard suite au démarrage difficile qu'ils ont connu à cause de la situation politique qui a prévalu au cours de la première partie de 2002.

Un montant de 4,2 millions EURO, soit un peu plus de 5000 tonnes de vivres ont été mis à disposition via EURONAIID pour une **aide alimentaire ciblée sur des actions sociales menée par des ONG principalement dans les zones urbaines**. Cet action pour le premier fois a été mise en œuvre en privilégiant les achats locaux, afin de limiter au maximum les perturbations sur les marchés, et d'offrir, par des procédures de passation de marché adaptées, la participation aux appels d'offres des coopératives de producteurs.

c) Degré d'intégration des questions transversales

Les questions environnementales sont prises en compte par des projets ciblés sur l'intégration des problématiques de développement socio-économique et de **protection des ressources**

naturelles (projet Bemaraha 8 MAG 037, projets exécutés par WWF et l'Association Nationale des Aires Protégées, sur la ligne budgétaire «Forêts tropicales »), ainsi que dans le cadre de l'appui (STABEX) au Centre de Surveillance des Pêches. En complément de ces projets spécifiques, les projets visant l'intensification des productions agricoles et animales ont un effet indirect positif sur la gestion durable des ressources naturelles.

Le nouveau programme ACORDS prévoit une intégration des questions environnementales à niveau sous-régional dans les appuis à la réalisation des plans communaux de développement. Les interventions intercommunales portent en particulier sur une approche bassins versants, dans laquelle la gestion des ressources naturelles, y inclus la gestion de l'eau et les reboisements, seront des éléments de base. Des interventions pour améliorer l'approvisionnement en eau potable seront également prévues. Les possibilités d'obtenir des financements additionnels à travers le nouveau fonds tous ACP pour l'eau devraient être explorées une fois que sa mise en place sera décidée par la CE.

Une grande attention est accordée au **développement des ressources humaines** en général et aux **questions de genre** en particulier, via notamment les projets FORMFED (7 MAG 096) qui pendant 2003 a intégré l'ancien programme IGED (8 MAG 015) clôturé fin 2002. Le programme FORMFED lui-même s'est achevé fin 2003. Ces projets sont intervenus régulièrement dans les activités de développement rural, ainsi que dans celles d'autres secteurs d'intervention, pour la formation et l'encadrement des équipes projet dans les domaines suivants : gestion du cycle de projet, prise en compte des questions de genre. Un nouveau programme de formation en appui à la gestion des interventions de développement (FORMGED) qui poursuivra ces types d'interventions, est en instruction.

Enfin, l'ensemble du programme de développement rural est caractérisé par la grande diversité des partenaires qui y participent. Une partie importante des financements est mise en œuvre, directement ou indirectement, en collaboration avec **la société civile** : organisations paysannes et inter-professionnelles, ONG nationales et internationales.

4.1.3. Appui à la consolidation du cadre macro-économique

Le PIN 9^{ème} FED, enveloppe A, prévoit, comme approche transversale, un montant de 60 millions EURO pour l'appui à la consolidation du cadre macroéconomique, qui doit s'intégrer dans le contexte des programmes de réformes soutenus par les IBW et dans le cadre plus large de la préparation et de mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

a) Résultats

Le Programme d'Appui Budgétaire d'Urgence (PABU) pour un montant de 70 millions EURO, dont la Convention de Financement a été signée en décembre 2002, a été exécuté en 2003, conformément à l'échéancier prévu, sous la forme d'une aide ciblée avec une priorité accordée au règlement des arriérés de l'Etat vis-à-vis du secteur privé et au remboursement des dépenses contribuant à la lutte contre la pauvreté (décaissement de la partie d'appui budgétaire en trois tranches). A l'intérieur de ce montant global, une enveloppe de 500.000 EURO était également destinée pour l'appui institutionnel (voir ci-dessous).

L'application du cadre d'intervention faisant partie du Document de Stratégie Pays (DSP) n'était pas envisageable dans le contexte d'urgence post-crise de Madagascar. Pour la même raison et dans le but d'un décaissement rapide au cours du premier semestre 2003, le PABU n'a pas prévu l'introduction d'indicateurs de performance, contrairement à l'approche retenue dans le cadre du précédent programme d'appui budgétaire 1999-2000 (PAS II). Toutefois, le cadre d'intervention a fait l'objet d'une mise à jour au cours du second semestre de 2003, pour la préparation du nouvel Programme d'Appui budgétaire à la Réduction de la Pauvreté (PARP) à exécuter en 2004. Cette version modifiée du cadre d'intervention prend en compte l'évolution de la situation macroéconomique et les réformes prioritaires envisagées par le Gouvernement ainsi que la réintroduction d'indicateurs de performance. Voir chapitre 3 pour plus de détails.

La Proposition de Financement du PARP 2004 – 2006 sera soumise au Comité du FED le 23 février 2004. Elle porte sur un montant de 70 millions EURO. Exécutable sous la forme d'une aide budgétaire non ciblée et à caractère structurel, le Programme vise à appuyer la mise en œuvre du DSRP dans un cadre de croissance soutenue et équitable, en mettant l'accent sur une gestion efficiente et efficace des finances publiques et sur l'amélioration des services de base rendus aux populations. Le financement de cet appui budgétaire se fait en deux parties : un premier engagement de 35 millions EURO (2004-2005), retenu dans le cadre d'un réaménagement sectoriel de l'enveloppe A du PIN 9^{ème} FED, ainsi qu'un deuxième engagement de 35 millions EURO (2005-2006), permettant d'appuyer la deuxième phase du DSRP et disponible dans l'hypothèse favorable d'une rallonge de l'enveloppe financière lors de la revue à mi-parcours en 2004 ou en ayant accès à l'enveloppe B. Un montant de 3.5 millions EURO sera utilisé pour des appuis institutionnels.

Pour chaque engagement financier, le décaissement de l'appui budgétaire se fera en trois tranches, dont deux fixes et une variable sur la période 2004 – mi-2005 et deux variables et une fixe sur la période restante. Le montant des tranches variables sera déterminé en fonction des progrès réalisés au niveau d'un ensemble d'indicateurs de performance à évaluer dans le cadre des revues annuelles du DSRP, car tous les indicateurs retenus en font partie. En outre, la cohérence de ces indicateurs avec celle des indicateurs du cadre d'intervention ainsi que celles des indicateurs figurant au chapitre 3 de ce rapport, est assurée.

b) Progrès réalisés

Au niveau de l'exécution du PABU, la première et principale tranche de 35 millions EURO a été libérée immédiatement après la signature de la Convention de Financement à la mi-décembre 2002 et a été utilisée pour le remboursement d'une partie des dépenses liées aux élections législatives effectuées en décembre 2002 et des arriérés commerciaux intérieurs ayant fait l'objet d'un audit mené de janvier à mars 2003. La deuxième tranche de 20 millions EURO a été libérée au mois d'août 2003 et utilisée pour le reste des arriérés intérieurs vis-à-vis du secteur privé ainsi que le financement de dépenses de lutte contre la pauvreté. Certaines dépenses liées aux élections communales ont également été couvertes. Il est à souligner que la revue pour le déblocage de cette tranche, d'ailleurs jugée satisfaisante, avait eu lieu au mois d'avril 2003. Le retard considérable accumulé au niveau du transfert de cette tranche, pour lequel le Gouvernement s'est plaint à plusieurs reprises, est imputable aux procédures internes de visas de la CE.

La dernière tranche de 14.5 millions EURO a été libérée au mois de décembre 2003 suite à la revue satisfaisante des engagements pris par le Gouvernement, à l'exception de celui concernant la mise en place et l'opérationnalité de l'organisme chargé de recevoir et

d'apprécier les déclarations périodiques de patrimoine des hauts fonctionnaires. Le Gouvernement a demandé et obtenu une dérogation à la mise en œuvre de cet engagement, car l'action doit plutôt s'intégrer dans le nouveau contexte de lutte contre la corruption, dont la stratégie est en cours de préparation.

Les audits à mi et en fin de parcours se déroulent au moment de la rédaction du présent rapport conformément à la lettre de la Convention de Financement.

La préparation et l'instruction du PARP se sont déroulées au cours du second semestre 2003 dans le respect du calendrier fixé. Un travail de base important, fruit de la collaboration interministérielle sous l'égide du Bureau d'Appui à l'Ordonnateur National, ainsi qu'avec le Siège et les autres partenaires, a été réalisé au niveau de la mise au point des indicateurs de performance (voir chapitre 3 et annexe 1).

c) Degré d'intégration des questions transversales

Dans le cadre du PABU, une enveloppe de 500.000 EURO a été réservée au volet d'appui institutionnel et de renforcement des capacités, y compris les audits. Une première action a concerné le cofinancement avec la Banque Mondiale de la Country Financial Accountability Assessment (CFAA) qui a eu lieu au cours du premier semestre 2003 et qui a abouti à une ébauche de plan d'actions repris, réaménagé et adopté par le Gouvernement en novembre 2003. Les autres actions en cours visent des appuis techniques, logistiques et en formation à quatre entités, à savoir le Secrétariat Général des Finances, la Direction Générale du Trésor, l'Institut National de Statistique et les organes de contrôle. Elles s'achèveront dans les délais impartis avec un taux d'exécution globalement satisfaisant, ce qui démontre le bien fondé des besoins appuyés.

Dans le cadre du PARP, une enveloppe de 3.5 millions EURO est destinée aux appuis institutionnels. En plus des moyens destinés aux études et missions du type PER, CFAA, évaluations/audits et à l'assistance technique, deux grands axes d'intervention sont identifiés, à savoir un appui au renforcement des capacités des organes et structures de contrôle (en cohérence avec les précédents programmes communautaires) et un appui aux structures responsables pour le suivi de la mise en œuvre du DSRP, notamment en matière de renforcement des systèmes statistiques concernant la collecte et l'analyse des indicateurs sélectionnés.

Une étroite coordination entre les partenaires et le Gouvernement caractérise ces aspects de développement institutionnel et de renforcement de capacités dans le but de parvenir à un appui global au plan d'actions unique du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, dont la mise en œuvre est traitée de manière coordonnée par l'ensemble des partenaires

4.1.4 Secteur de concentration n. 3 du PIN 8^{ème} FED « Appui à la politique nationale de santé »

Le programme d'Appui à la Politique Nationale de la Santé, d'un montant global de 22 millions EURO financés sur ressources du PIN 8^{ème} FED (3^{ème} secteur de concentration), est devenu opérationnel en 1999. Le délai initial de validité de la Convention de Financement était fixé au 30 septembre 2002. Il a été prolongé deux fois, une première fois jusqu'au 30 septembre 2003 et une deuxième fois jusqu'au 30 septembre 2004.

Cinq ans après son démarrage, le niveau d'exécution de la Convention de Financement demeure toutefois très faible avec un montant d'engagements secondaires de 12.1 millions

EURO (50% de l'engagement primaire) et un reste à engager s'élevant à 9.9 millions EURO. Les paiements s'élèvent à 7.5 MEURO, soit 62% des engagements secondaires.

Compte tenu de ce faible taux d'exécution (la période de crise 2002 n'ayant pas aidé dans le bon sens), le Ministère de la Santé, appuyé par l'ON du FED, a sollicité au cours du premier comité de pilotage du programme, le 3 mars 2003, une requête de prolongation de 12 mois la validité de la Convention de Financement, à savoir jusqu'au 30 septembre 2005.

Cependant, malgré le fait que le dispositif d'assistance technique soit au complet depuis le mois d'octobre 2002 et qu'une proposition de réorientation et de concentration des activités ait été soumise à ce même Comité de Pilotage en mars 2003, les difficultés ont persisté à tous les niveaux (coordination insuffisante, faiblesse du bureau d'études d'assumer pleinement son rôle, lenteurs dans le traitement des dossiers, faible taux de consommation, erreurs multiples dans l'application des procédures, faiblesses dans la gestion comptable et financière, remplacement de l'assistant technique chargé du volet réhabilitation, etc.).

Face à l'exécution difficile de sept Devis Programmes (DP) en cours ou achevés mais non clôturés, l'Ordonnateur National du FED et la Délégation de la CE, en concertation avec le Ministère de la Santé, ont décidé de procéder à un audit organisationnel et financier d'urgence sur les Devis Programmes. En attendant les résultats de cet audit, la Délégation de la Commission Européenne a communiqué à l'ON du FED et au Ministère de la Santé qu'elle n'allait plus signer des nouveaux Devis Programmes. En plus de ces difficultés d'exécution, les services centraux de la CE ont fait savoir que, conformément aux nouvelles règles en vigueur, la prolongation de la Convention de Financement n'était plus possible, car elle avait déjà fait l'objet de deux prolongations, sans que ces extensions de validité aient un impact favorable sur le bon déroulement du projet.

Les principales conclusions de l'audit financier et organisationnel, ayant eu lieu en juillet 2003, ont mis en lumière que les structures de gestion en place et leur fonctionnement ne pouvaient répondre aux obligations de bonne gestion des fonds gérés dans le cadre des Devis Programmes.

En effet, il est apparu que :

- les devis-programmes étaient confrontés à une dilution de la fonction de pilotage
- la responsabilité de la fonction de comptable était diffuse
- la fonction de coordination des différents volets du programme n'était pas efficace
- les devis programmes ne faisaient pas l'objet d'une gestion budgétaire efficace : la fonction de programmation technico-financière devant déboucher sur des plans de trésorerie prévisionnels glissants faisait défaut, la gestion était limitée au suivi des montants inscrits dans les lignes budgétaires, le système en place ne permettait pas de connaître la situation financière exacte (comptabilité de décaissements et non d'engagements)

Pour répondre au problème de pilotage et de coordination des activités du programme, il a été décidé de mettre en place une cellule de coordination/surveillance du projet (pilote par la Coordination Générale des Projets du Ministère de la Santé) et d'instaurer la tenue de réunions régulières d'un comité de surveillance du programme (présence de représentants du Ministère de la Santé, du BAON, de la Délégation de la CE et des Assistants Technique).

Le problème de la clôture des 7 Devis-programme arrivés à échéance et non clôturés étant toujours d'actualité après l'audit du projet, il a été décidé en comité de surveillance de confier à la Cellule de Contrôle Budgétaire (CCB) le contrôle de l'égibilité des dépenses présentées à l'ordonnancement pour l'ensemble des DP audités.

Ainsi, le rapport d'audit, consolidé par les examens approfondis de la CCB ont mis en lumière l'existence de sérieux problèmes financiers, plus particulièrement au niveau du DP

réhabilitation qui présente un solde de dépenses rejetées sur le dernier ordonnancement s'élevant à 419.821.438 FMG et un arriéré de paiement des entreprises de 1.133.807.492 FMG

Dans ce contexte, diverses réunions ont eu lieu au cours du dernier trimestre 2003 (réunion du Comité de surveillance, réunions entre le Chef de Délégation et l'ON, réunion entre la Délégation et le BAON) pour préciser la suite des activités sur l'avenir du projet jusqu'en septembre 2004. Les détails des activités, formalisées dans le cadre d'une lettre de l'ON du FED à la CE, sont donnés dans le tableau à l'annexe 17.

4.2 PROJETS ET PROGRAMMES HORS CONCENTRATION DU PIN 9EME FED

Dans le cadre de l'appui à la bonne gouvernance, deux programmes d'un montant global d'environ 10 millions EURO ont fait l'objet d'une instruction en 2003.

Le programme d'appui à la consolidation du processus de démocratisation (1.95 million EURO) adopté fin 2003 (Convention de Financement signée en janvier 2004) consiste en un soutien au Parlement malgache et un appui à la transparence des processus électoraux.

Le soutien au Parlement prendra la forme de sessions d'information au profit des parlementaires et du personnel administratif du Parlement, qui se tiendront pendant les quatre prochaines sessions parlementaires (2004-2005). Les thèmes à aborder au cours de ces sessions ont été choisis par les députés et sénateurs et prendront en compte des questions importantes tant au plan national qu'international (éthique et vie politique, contrôle parlementaire du budget de l'Etat, rôle des commissions d'enquête parlementaire, coopération internationale dans le cadre des Nations Unies etc). Le programme de soutien prévoit également la mise en place de sites internet pour les deux Chambres, l'organisation de journées «portes ouvertes» ou de voyages d'information et d'échanges d'expériences avec des Parlements étrangers.

Au titre de l'appui à la transparence des processus électoraux, la contribution de l'UE vise notamment à élargir le corps électoral, en particulier au bénéfice des plus démunis, à travers la confection et des campagnes annuelles de distribution gratuite de cartes d'identité. Ces distributions devraient intervenir pendant les trois prochaines années dans le cadre de la révision annuelle des listes électorales prévues par le Code électoral. La contribution de l'UE comprend également un appui au Conseil National Electoral et à certaines activités qu'il devrait entreprendre ou consolider au cours des prochaines années : élaboration d'un code électoral annoté, campagnes de sensibilisation du public sur les élections, actualisation de la charte de l'éducation civique, supervision de la révision annuelle des listes électorales etc.

Un deuxième programme d'appui à la consolidation de l'Etat de droit (8 millions EURO) a été finalisé en 2003 (signature de la Convention de Financement prévue au premier semestre 2004) et vise la promotion de la bonne gouvernance et la consolidation de l'Etat de droit à Madagascar par une amélioration du fonctionnement de la Justice grâce, notamment, à une participation accrue des organisations de la société civile, la modernisation de la police nationale et l'appui à la bonne gestion du service des douanes.

Ce programme s'intègre pleinement dans la stratégie de lutte contre la pauvreté formulée par le Gouvernement de Madagascar dans le DSRP-C. Il prend également en compte les recommandations issues d'une mission d'audit de la justice réalisée en août/septembre 2003, par la Commission européenne et d'autres partenaires au développement, ainsi que les

conclusions du Forum sur la Justice tenu en novembre 2003. Les actions prévues sont par ailleurs complémentaires des programmes mis en œuvre par les autres partenaires au développement, en particulier les Etats membres. Les résultats attendus du programme sont l'amélioration de la sécurité juridique et judiciaire à Madagascar, le rapprochement de la justice des populations, la consolidation du dispositif de lutte contre la corruption, le perfectionnement de la formation des ressources humaines oeuvrant dans les domaines de référence du programme (auxiliaires de justice, policiers, agents des douanes et des établissements pénitentiaires), une participation accrue des organisations de la société civile (OSC), l'humanisation de la détention carcérale des femmes et des mineurs et une meilleure efficacité institutionnelle de la justice, de la police et des douanes.

Outre l'instruction de ces deux programmes, la CE a fourni un appui aux élections communales (à travers le PABU) et a lancé en juillet une action pilote en matière de formation des parlementaires. Dans le cadre d'une action future des bailleurs dans le domaine de la lutte contre la corruption, la CE a également financé une étude sous la forme de "hearing", réalisée par la Fondation Friedrich Ebert et Transparency International, sur les pratiques de corruption à Madagascar.

4.3 UTILISATION DES RESSOURCES DESTINEES AUX ACTEURS NON ETATIQUES (ANE)

Des ressources substantielles ont été accordées, à travers différents instruments notamment dans le secteur du développement rural mais également dans les secteurs sociaux et routiers, à des programmes mis en œuvre en collaboration avec les ANE.

Des projets tels que PAIR (8 MAG016), PAICAL (8 MAG 028), Bemaraha (8 MAG 037) et DELSO (8 MAG 033) sont mis en œuvre sous la responsabilité du gouvernement mais prévoient tous une collaboration étroite avec les ANE et une délégation de certains pouvoirs d'exécution. Le programme microfinance CECAM (8 MAG035) est un partenariat avec un réseau de caisses mutuelles gérées par les paysans. A l'exception des réformes administratives, toutes les activités financées par la ligne sécurité alimentaire sont réalisées en collaboration avec des ONG nationales ou internationales. Une grande partie des programmes STABEX sont mis en œuvre en collaboration avec les organisations interprofessionnelles. Les programmes de réhabilitation des routes prévoient systématiquement depuis le 8^{ème} FED un budget pour la définition et la réalisation d'actions d'accompagnement destinées principalement aux populations riveraines et aux usagers (prévention MST SIDA, micro-projets sociaux, genre, environnement). Ces activités, qui peuvent représenter 2% du coût des travaux, sont confiées à des ONGs.

S'agissant du 9^{ème} FED, le nouveau programme de développement rural se concentrera sur les municipalités et les organisations de développement local, permettant ainsi un dialogue étendu avec les ANE. De même, le nouveau programme de sécurité alimentaire se concentrera sur des initiatives venant d'ONG et soutiendra les structures de consultation entre le gouvernement régional et la société civile dans le cadre des GTDR.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de l'enveloppe du PIN 9^{ème} FED suite à la revue à mi-parcours en 2004, il pourrait être envisagé de prévoir une enveloppe en appui au renforcement des acteurs non étatiques dans le développement de Madagascar. Il pourrait également être considéré d'utiliser les ressources issues de la Ligne Budgétaire Coopération Décentralisée,

sur la base d'initiatives de la part de la société civile qui seront recensées courant 2003 (éventuelle mise en place d'une plateforme, etc.).

4.4 UTILISATION ENVELOPPE B

Sur les 327 millions EURO du PIN 9^{ème} FED alloués à Madagascar, une enveloppe de 60 millions EURO a été destinée à couvrir les besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence, contributions aux initiatives d'allègement de la dette et un soutien à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation (FLEX).

Au mois de mai 2003, Madagascar a présenté les données statistiques sur les finances publiques et sur les recettes d'exportation des cinq dernières années. Cependant, suivant les résultats de l'analyse des statistiques des recettes d'exportations fournis par la Direction Générale du Développement de la Commission Européenne, Madagascar n'est pas éligible pour le support au titre du FLEX, année d'application 2002. Voir également le chapitre 5.

4.5 AUTRES INSTRUMENTS

4.5.1 STABEX

Dans le cadre des financements destinés à la stabilisation des recettes d'exportations des produits agricoles, Madagascar a obtenu, au titre du Cadre d'Obligations Mutuelles STABEX 1991 – 93, une allocation d'un montant de 45,65 millions EURO. Ces ressources ont permis d'appuyer, depuis 1996, le développement et la structuration des principales filières d'exportation agro-alimentaire : culture de rentes et produits halieutiques. Ce programme sera poursuivi jusqu'en 2006, en utilisant les ressources issues de la nouvelle allocation de 19,3 millions EURO, accordée au titre du Cadre d'Obligations Mutuelles STABEX 1996 – 99, signé en janvier 2003.

Faisant suite aux réformes politiques et économiques conduites dans les années 90 et dans un contexte de libéralisation du marché et de volonté de normalisation des produits, la stratégie du programme consiste à promouvoir l'exportation de produits de qualité, en valorisant les avantages comparatifs du pays et ses possibilités de diversification. Les appuis viennent accompagner la structuration des filières privatisées et la redéfinition des fonctions régaliennes de l'Etat.

Le programme concerne les domaines suivants :

- Intensification de la production et structuration des filières principales : augmentation de la production et appui aux organisations professionnelles des producteurs de vanille, litchi, café et autres épices.
- Désenclavement des zones de production pour faciliter l'écoulement des produits des principaux bassins de production.
- Normalisation et promotion des produits agricoles et animaux d'exportation.
- Surveillance des pêches pour une gestion durable des ressources halieutiques dans la zone économique de Madagascar.
- Appui institutionnel à la maîtrise d'ouvrage et à la gestion des programmes financés par la Coopération communautaire.

Suivant les objectifs du dernier COM les programmes s'orientent davantage vers la consolidation des acquis du premier COM, la pérennisation institutionnelle des fonctions régaliennes de l'Etat et l'implication des solutions technologiques dans la production des produits de qualité des cultures pérennes.

Concernant la promotion des cultures de rente sur la côte Est (vanille, café, poivre, autres épices), une réorganisation des moyens d'intervention a été initiée, en vue de pérenniser les actions du GES et du CNCC en faveur des planteurs en impliquant le Centre Technique Horticole de Tamatave (CTHT), et d'étendre le programme jusqu'à la région de Fort Dauphin au sud. A l'instar du modèle développé par le CNCC pour le café, le CTHT prévoit de mettre en œuvre une approche contractuelle avec des groupes de producteurs, soit indépendants, soit déjà appuyés par des opérateurs ONG.

Dans le cadre de son programme d'appui à la diversification des cultures de rente, le CTHT développe ses capacités de recherche-développement en répondant à des demandes bien formalisées, en vue d'améliorer la production et la qualité des produits. Pour ce faire les organisations professionnelles des filières café (CNCC), vanille et autres produits (GNEV, GES), sont invitées avec les importateurs, les ONG, les organisations de producteurs, à prendre une part plus active, dans le pilotage des activités du Centre Technique.

Le CTHT, comme interprofession, rend déjà plusieurs services en matière de contrôle de qualité, de suivi des productions et des commercialisations. L'adhésion des exportateurs à la démarche qualité, pour l'obtention de produits qui répondent davantage aux besoins des importateurs, offre au CTHT la légitimité d'assurer pour ses membres, le contrôle qualité afin de sécuriser durablement les segments de marché sur lesquels Madagascar présente des avantages comparatifs et de développer ses parts de marché. Les exportateurs ont ainsi la possibilité de se doter, avec le CTHT, de capacités d'autocontrôle, évoluant en fonction de la demande des importateurs et des avancées technologiques appropriées et développées par le Centre Technique.

L'assistance technique permanente au GES a été supprimée, remplacée par une assistance ponctuelle, qui travaille également en appui au CTHT, conformément aux dispositions du nouveau COM.

Le programme de normalisation et de promotion des produits agricoles et animaux d'exportation a fait l'objet d'un audit organisationnel. L'objectif poursuivi à partir des résultats attendus de l'audit est de consolider durablement la démarche d'assurance qualité, pour les principales filières d'exportation soutenues par le programme. En considérant les enjeux d'aujourd'hui et de demain, toutes les mesures doivent être prises (analyses en laboratoires, chaîne de commandement pour la certification, gestion de label de qualité et d'origine...) afin que les autorités compétentes offrent aux importateurs des produits de Madagascar, toutes les garanties nécessaires, concernant la sécurité alimentaire des consommateurs, la traçabilité des produits, le respect des normes internationales ou proposées par les exportateurs malgaches, qui caractérisent les produits. La nature des programmes et appuis financiers actuellement alloués à la direction des services vétérinaires et au bureau des normes de Madagascar sera discutée pour faire l'objet d'une nouvelle programmation avec des résultats attendus très pragmatiques, pour sécuriser et améliorer le fonctionnement de chaque filière.

Les résultats les plus probants ont été obtenus, dans un contexte institutionnel pourtant difficile, au niveau du Centre de Surveillance des Pêches (CSP). Cette année 2003 a vu le CSP travailler de manière totalement opérationnelle, en combinant les apports d'un système de suivi par satellite en temps réel et des interventions par voie aérienne et maritime, sur l'ensemble de la ZEE. Ce système effectif de contrôle a permis de relever de multiples infractions, contribuant à instaurer le respect de la réglementation en vigueur, condition sine qua non d'une gestion durable des ressources halieutiques.

Une étude de faisabilité de l'inventaire des ressources halieutiques pourra être prochainement réalisée. Un protocole scientifique pluriannuel sera ensuite mis en oeuvre afin de disposer des connaissances concernant les ressources exploitées, indispensables, pour l'aménagement durable des pêcheries traditionnelles, artisanales et industrielles.

Une analyse de l'adéquation des moyens matériels dont dispose le Centre de Surveillance, avec les objectifs poursuivis, prenant en compte ses capacités financières pour couvrir durablement les coûts récurrents de fonctionnement et d'entretien de la flotte de surveillance, indiquera l'opportunité de faire l'acquisition d'un nouveau navire.

Le programme de désenclavement aura comme objectif la réhabilitation des ouvrages d'art sur la route RN5 entre Soanierana Ivongo et Mananara Nord. Les ressources seront complétées par les reliquats du programme de désenclavement du COM 91-93.

Un audit du programme STABEX a été réalisé en décembre 2003 par un cabinet de consultants locaux associé aux prestations d'un cabinet international. L'objectif de cet audit est d'harmoniser les modalités de gestion des informations relatives à la situation financière des programmes et à leur mise en oeuvre pour l'ensemble des pays bénéficiaires. La fiabilité des états financiers a pu aussi être vérifiée par les auditeurs, attestant du respect des procédures et de la qualité des contrôles internes, jugés satisfaisants.

4.5.2 Coopération régionale

Au 31 décembre 2003, deux (2) projets sont en cours, cinq (5) en instruction et neuf (9) en phase de préparation dans le cadre du PIR 9^{ème}FED pour les quatre Organisations d'Intégration Régionale (OIR) qui sont le COMESA, la COI, l'IGAD et l'EAC.

Le Comité Inter Régional de Coordination (CIRC) réunit les représentants des quatre OIRs, de la CE, de la SADC et un observateur du groupe ACP. Sa mission principale est d'assurer le respect de la cohésion, la pertinence et la conformité des projets et programmes avec la stratégie régionale dans le cadre du 9^{ème} FED. La Délégation de la CE à Madagascar a assisté à une réunion du CIRC en octobre 2003.

Sur les 223 millions EURO du PIR 9^{ème} FED, 19,4 millions EURO sont engagés en fin 2003.

Dans le cadre du PIR 8^{ème} FED pour la région de la Commission de l'Océan Indien, quatre (4) projets sont en cours et cinq (5) sont en phase de clôture. Le projet « marquage de thon » de la COI dans le cadre du PIR 9^{ème} FED bénéficie d'un reliquat estimé à 4.3 millions EURO du PIR 8^{ème} FED.

La Délégation de la CE à Maurice et celle en Zambie sont responsables du suivi de la mise en oeuvre des programmes régionaux.

4.5.3 Lignes budgétaires

Ligne Budgétaire B7-7020 « droits de l'homme »

Handicap International - Accès aux droits des personnes en situation de handicap à Madagascar

Ce projet de l'ONG Handicap International a été financé pour un montant de 765.000 €. Les objectifs de projet terminés en mai 2003 étaient (i) l'appui au développement et à la structuration d'un mouvement associatif national, (ii) la vulgarisation des droits des personnes en situation de handicap et la reconnaissance du mouvement par la communauté malgache et (iii) le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des associations pour les personnes handicapées. Selon le rapport final, la plupart des résultats ont pu être atteints et le ralentissement des activités pour raison de crise politique en 2002 a été rattrapé sans qu'il n'y ait eu besoin de prolonger la durée opérationnelle du contrat. L'évaluation externe qui en a été faite est, elle aussi, plutôt favorable. Ainsi, la réussite de ce projet s'inscrit dans les objectifs qu'il s'était donnés sur 3 ans, tout en regrettant qu'une continuation sur financement de la LB droits de l'homme ne puisse se concrétiser dès lors que Madagascar n'a pas été retenu comme pays ciblé par l'IEDDH.

FFKM - Andry

Dans le cadre de ce projet, la Commission donne un appui financier de 264.150 € à l'association des églises chrétiennes à Madagascar (FFKM). La cellule Formfed, sous financement FED, soutient le FFKM dans la mise en œuvre du projet prévu de mars 2000 à mars 2003. Un avenant au contrat a été signé en 2003 pour une prolongation du projet jusqu'au 31 octobre 2004 dans la mesure où les activités ont été fortement ralenties par la crise politique et par l'engagement du FFKM en période électorale. Toutefois, le rapport financier démontre que l'exécution budgétaire est encore lente. Les objectifs du projet, encore à consolider, restent (i) la mise en place et le fonctionnement des groupements de développement aux niveaux des structures régionales du FFKM, (ii) le développement des capacités d'éducation et d'intervention des groupements en matière de démocratie et de développement et (iii) de rendre la population consciente du contexte de la démocratie pour qu'elle devienne responsable de son propre développement économique et social.

Ligne Budgétaire B7-6000 « cofinancement ONG »

Marie Stopes International- The extension of the Marie Stopes Madagascar Safe Motherhood and Family Planning Programme in Antananarivo, Tamatave and their environs

Ce projet, financé à hauteur de 499.500 €, a initialement été lancé pour une période allant de février 1997 à 2001, mais a été prolongé jusqu'en septembre 2003. Son objectif, à travers la construction d'une maternité à Antananarivo et un centre médical à Tamatave, était de permettre aux populations à bas revenus d'accéder à l'information et d'améliorer leur situation en matière de santé reproductive (notamment, la protection des grossesses non désirées et des maladies sexuellement transmissibles). Aux vues des conclusions de la mission d'évaluation finale de septembre 2003, le projet a atteint les objectifs qu'il s'était fixés. Toutefois, certaines recommandations ont été formulées, notamment concernant (i) le développement de marketing social pour atteindre les familles les plus démunies, (ii) le recours à une assistance technique de la part de Marie Stopes International pour renforcer la stratégie de Marie Stopes Madagascar (MSM) en matière de soins de qualité, et plus particulièrement le l'établissement de protocoles spécifiques pour les accouchements « à problèmes », (iii) le développement d'une action de plaidoyer auprès du Ministère de la Santé

pour que MSM participe plus largement à la formation des sage-femmes du secteur privé, (iv) la réorientation du travail de MSM vers la prévention du VIH-SIDA et la formation de son équipe sur ce thème.

**Marie Stopes International - Extension of the Marie Stopes Madagascar (MSM)
Programme of MCH and Reproductive Health Information and Service Provision to
Five Further Underserved Areas of Madagascar.**

Ce projet, financé à hauteur de 494.931 € pour une durée de 4 ans à partir du mois de mars 1999, a été programmé pour ouvrir 5 centres médicaux dans les zones non couvertes de Madagascar. Toutefois, en septembre 2002, une extension du projet jusqu'en avril 2005 a été obtenue afin de couvrir 6 centres (sans modification du budget initial). Les 6 centres en question sont: (i) le centre médical d'Ambatondrazaka, (ii) le centre médical et la petite maternité d'Antsirabe, (iii) le centre médical de Betafo, (iv) le centre médical d'Antsiranana, (v) le centre médical de Moramanga ainsi que (vi) le centre médical et la petite maternité de Fianarantsoa. Le centre d'Ambatondrazaka a été ouvert en novembre 2000, tandis que ceux d'Antsirabe, Betafo, Antsiranana et Moramanga ont été inaugurés en novembre 2002. Les cinq premiers centres sont donc actuellement opérationnels, et le centre de Fianarantsoa, actuellement en cours de construction, ouvrira normalement ses portes au mois de juin 2004. Les recommandations formulées dans le cadre de la première phase du projet, sont en principe prises en compte dans sa poursuite.

**Interaide - Développement économique et social dans les quartiers pauvres
d'Antananarivo**

Cet appui à l'ONG Interaide de 1.000.000 € a été attribué en 2001 dans le cadre de l'appel à proposition n°2000C17709 publié le 27 juin 2000. Le projet, d'une durée de 4 ans, vise à diminuer la grande pauvreté à Antananarivo, à travers le développement de progrès global et durable des familles pauvres dans les domaines éducatif, économique et social. Depuis son lancement, le projet est caractérisé par deux faits majeurs, d'une part, il répond avec efficacité à des besoins concrets des familles démunies qui réagissent très bien à une démarche globale leur proposant de progresser dans plusieurs domaines (éducatif, économique et social) ; d'autre part, les autorités, les quartiers (fokontany), les services publics et les comités locaux, ont montré une réelle volonté de travailler ensemble. Ainsi, au cours de l'année 2003, les activités des trois volets ont largement progressé, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. La couverture géographique des quartiers pauvres s'est étendue, les méthodes d'intervention sont en constante progression et les structures malgaches parties prenantes du projet se sont renforcées, de même que la synergie entre eux, à travers le développement d'une passerelle entre les différentes activités du projet. La viabilité du projet, d'ailleurs visité par le Commissaire Nielson lors de sa visite à Madagascar à la fin du mois de novembre 2003, est assurée.

**Santé Sud - Projet d'appui au développement de la médecine privée communautaire en
milieu rural à Madagascar**

Cet appui à l'ONG Santé Sud de 480.072 € a été attribué en 2001 dans le cadre de l'appel à proposition n°2000C17709 publié le 27 juin 2000. Ce projet, d'une durée de 3 ans, vise à résoudre les problèmes d'emploi des jeunes médecins et à améliorer la prise en charge de la santé des populations à travers l'installation de 18 médecins privés communautaires en zone rurale. Début 2003, la Cellule Technique d'Appui (représentation de Santé Sud à Madagascar), codirigé par un médecin malgache et un administrateur expatrié, est devenue

opérationnelle. Plusieurs conventions ont de plus été signées avec des associations de médecins malgaches, notamment l'IREDEC et l'AMC-MAD à Antsirabe, ainsi que TEALONGO à Tuléar. Une étude de pré-faisabilité a permis d'identifier huit sites d'installation potentiels dans la province d'Antananarivo et un état des lieux sur la province de Tuléar a fait ressortir des besoins en matière d'équipements médicaux et de formation. Au total, se sont 17 médecins généralistes communautaires qui sont actuellement appuyés par le projet : 11 médecins de TEALONGO sur la province de Tuléar et 6 médecins sur la province d'Antananarivo.

FERT - Programme de soutien au développement des coopératives agricoles et de la Fédération régionale dans la région du Menabe à Madagascar

Cet appui à l'ONG FERT de 491.000 € a été attribué en 2001 dans le cadre de l'appel à proposition n°2000C17709 publié le 27 juin 2000. Le projet, d'une durée de 4 ans, vise à soutenir le développement de coopératives agricoles et d'organisations paysannes et a pour objectif de permettre aux paysans de s'impliquer dans les filières de commercialisations des produits agricoles et dans les débats relatifs à l'avenir du monde rural dans le Menabe.

Handicap International - Projet de soutien au processus de développement local urbain à Madagascar.

Cet appui à l'ONG Handicap International de 750 000 € a été attribué en 2002 dans le cadre de l'appel à proposition 113172/C/G/Multi, publié en 2001. Le projet, d'une durée de 4 ans, vise à appuyer le processus de développement local urbain concerté dans quatre villes de Madagascar, à travers l'amélioration de l'accès à des revenus, la promotion d'une gestion concertée de l'environnement urbain dans les quartiers et l'émergence d'une société civile organisée. Des visites de terrain sont programmées en début 2004 pour apprécier l'état d'avancement du projet.

Enfants du Monde - Projet global en faveur de l'enfance - Mahajanga.

Cet appui à l'ONG Enfant du Monde de 750 000 € a été attribué en 2002 dans le cadre de l'appel à proposition 113172/C/G/Multi, publié en 2001. Le projet, d'une durée de 5 ans, vise à promouvoir la protection et l'intégration sociale des enfants issus de groupes défavorisés, à travers le renforcement des capacités locales en matière de conception et de mise en œuvre d'action dans les domaines de l'éducation, de la protection sociale et du développement de l'enfant. Des visites de terrain sont programmées en début 2004 pour apprécier l'état d'avancement du projet.

Wateraid - Building networks for water and sanitation: provision, sustainability and coordination - Madagascar.

Cet appui à l'ONG Wateraid de 620 000 € a été attribué en 2002 dans le cadre de l'appel à proposition 113172/C/G/Multi, publié en 2001. Ce projet, d'une durée de 3 ans, vise à améliorer l'offre en eau potable, à travers, le développement du partenariat entre les acteurs du secteur de l'eau pour répondre aux besoins des communautés et la promotion d'approches innovantes en matière d'adduction d'eau en milieu rural. Des visites de terrain sont programmées en début 2004 pour apprécier l'état d'avancement du projet.

NB : Les deux derniers projets mentionnés ci-dessous viennent d'être sélectionnés parmi les 11 projets envoyés dans le cadre de l'appel à proposition « cofinancement ONG » lancé fin 2002 sur les ressources du budget 2003.

Partage - Appui à la réinsertion socio-économique dans le Moyen Ouest malgache des sans-abri de la capitale Antananarivo et de ses populations en grande précarité de la commune de Maroharona.

Cet appui à l'ONG Partage de 1.500.000 € a été attribué en 2003 dans le cadre de l'appel à proposition n°Europaid/114795/C/G/Multi lancé fin 2002. Le projet, d'une durée de 4 ans, vise à réduire la pauvreté de groupes socio-économiques très défavorisés issus de la Capitale et du Moyen-ouest malgache, à travers (i) la réinsertion sociale des familles sans-abri issues de la capitale et l'accès des familles de la zone de réinsertion aux services sociaux du projet et à un accompagnement socio-psychologique (ii) l'amélioration du niveau de vie des familles en grande précarité par la création d'activités génératrices de revenus et (iii) la participation au développement intégré de la zone rurale de Maroharona.

Centre International de Développement et de Recherche - Promotion du développement local et appui au processus de décentralisation dans les quatre communes urbaines de la région Sava.

Cet appui à l'ONG CIDR de 530.716 EURO a été attribué en 2003 dans le cadre de l'appel à proposition n°Europaid/114795/C/G/Multi lancé fin 2002. Le projet, d'une durée de 3 ans, vise à contribuer à la crédibilisation du processus de décentralisation, à travers la promotion du développement local sur quatre communes urbaines de la région SAVA, notamment par (i) le développement des espaces de reconnaissance mutuelle, de concertation et de négociation entre les acteurs de la société civile et les communes, (ii) l'émergence et la priorisation d'action de quartiers et leur réalisation en collaboration avec la commune. (iii) le renforcement des compétences de la commune dans l'élaboration de sa politique de développement urbain. (iv) l'initiation des mécanismes institutionnels nécessaires à la pérennisation de la démarche.

Ligne budgétaire B7-20 « sécurité alimentaire » voir § 4.1.2

Ligne budgétaire B7 - 6200 « Forêts Tropicales »

WWF - Gestion durable des forêts tropicales dans la région de Fort Dauphin

L'appui, d'un montant de 1.135.197 € a été accordé en 2000 pour une durée de 3 ans. Cependant, le projet n'a pu démarrer qu'en mars 2001. La période d'exécution du projet a été prolongée jusqu'au mois de mai 2004. Deux types de forêts font l'objet de l'intervention du projet : une forêt naturelle humide et une forêt de reboisement d'eucalyptus, intégrée dans une station forestière. Le projet vise la gestion communautaire de la forêt humide et de la station forestière par les populations et acteurs locaux. Cette gestion communautaire comprend à la fois l'aspect exploitation et l'aspect conservation, dont la combinaison permettra la réduction des pressions sur les ressources forestières. Le projet, sur le site duquel s'est rendu le Commissaire Nielson lors de sa visite en novembre 2003, connaît des bonnes avancées.

ANGAP - Gestion durable des forêts tropicales dans le Nord-Est de Madagascar

L'appui est donné à l'Association Nationale des Aires Protégées, pour une durée de 5 ans et pour un montant de 1.315.252 € La phase opérationnelle du projet a démarré en février 2003. La zone d'intervention du projet est une région de forêts naturelles humides à forte diversité biologique. Le projet vise à impliquer les populations, les communautés et les autorités locales dans la conservation des forêts et de la biodiversité, notamment à travers des actions de sensibilisation, de concertation, de formation et de mise en place d'activités génératrices de revenus.

Ligne budgétaire B7 - 8710 « Bananes »

Centre Technique Horticole de Tamatave (CTHT) - Diversification horticole.

Pour l'année d'application 2002, Madagascar, bénéficie dans le cadre spécial d'assistance en faveur des fournisseurs ACP traditionnels de bananes, d'un financement de 500.000 €. Un plan d'action pluriannuel sur 5 années a été approuvé par la Commission. La compétitivité du secteur des exportations de bananes, étant compromise dans le contexte actuel, c'est une stratégie de diversification des productions qui a été retenue afin de soutenir les producteurs de la région de Tamatave (ancien bassin de production de bananes). L'opérateur du programme d'appui à la diversification horticole dans cette région est le Centre Technique Horticole de Tamatave - CTHT, (association interprofessionnelle régionale des opérateurs des filières horticoles tropicales de la Côte Est de Madagascar), ayant vocation à conduire ce type d'action. Un premier contrat d'une durée de un an, signé en août 2003, permettra d'initier le programme pluriannuel après l'agrément des modifications proposées à la convention initiale et après clarification sur les dispositions administratives à prendre pour sa mise en œuvre. Le programme permettra, notamment, de contribuer à la diversification des productions, l'amélioration de l'évacuation des produits à partir des bassins de production, la mise en place d'un centre de formation et de fabrication de petites unités de transformation et la réalisation d'études complémentaires. Pour l'année d'application 2003, un montant de 500.000 € sera à nouveau alloué, dès signature de la Convention de Financement. Ce type d'appui faisant l'objet du règlement CE n° 856/1999 du Conseil, pourra être reconduit jusqu'en 2008 (dix ans à compter du 1^{er} janvier 1999), avec une diminution progressive de l'aide (- 15 % maximum pour l'année d'application 2004).

4.5.4 Banque Européenne d'Investissement

La BEI est mandatée de contribuer au financement de projets et programmes productifs - ou d'autres investissements visant à la promotion du secteur privé - en particulier dans l'industrie, l'agro-industrie, le tourisme, les mines, l'énergie, l'eau et l'assainissement, ainsi que dans les transports et les télécommunications. Les activités de la BEI sont complémentaires à celles de la Commission européenne et, depuis le 1er avril 2003, s'inscrivent dans le cadre de l'Accord de Cotonou qui à travers la Facilité d'Investissement attribue une importance toute particulière au développement du secteur privé.

Pour Madagascar, 2003 a été une année charnière caractérisée d'une part par les conséquences de la grave crise politico-économique subie en 2002 et d'autre part par l'impulsion donnée au secteur privé par le nouveau gouvernement.

Attribuable essentiellement aux séquelles de la crise, la Banque a dû annuler des engagements d'un montant de 29 millions EURO pour deux projets du secteur privé, approuvés en 2001 mais qui n'ont finalement pas aboutis. De même plusieurs affectations approuvées dans le cadre de la ligne de crédit destinée au secteur privé ont dû être annulées.

En revanche, l'année 2003 a vu un net avancement des travaux à financer par deux prêts d'un total de 29 millions EURO au niveau de la Jirama (Electricité et Eau).

Marquant la conclusion réussie d'un premier projet de type PPP, qui a pour but la remise en état du principal réseau ferroviaire malgache, la signature le 17 juillet 2003 d'un contrat de prêt de 11 millions EURO sur capitaux à risques avec la société MADARAIL constitue le fait mémorable de la coopération avec Madagascar pendant l'année. M. Jean-Louis Biancarelli,

Directeur Général à la BEI, a signé le contrat de financement à Madagascar tout en soulignant que ce projet constitue un bon exemple du nouveau type d'opérations de financement que la BEI souhaite appuyer à l'avenir en particulier dans le cadre de la Facilité d'Investissement.

Au terme de cette signature, le montant total des engagements au titre de Lomé IV bis s'élève à 56 millions EURO ce qui correspond à un quasi doublement par rapport au montant indicatif de 30 millions EURO prévus initialement.

Lors de la visite officielle de M. Biancarelli en juillet 2003, les discussions avec le Président de la République, des représentants du gouvernement, d'autres bailleurs de fonds et du secteur privé ont permis d'identifier un nombre important de projets d'investissement que la BEI pourrait soutenir dans les années à venir; ceci concerne notamment les grands projets d'infrastructure tel que l'approvisionnement en eau et en énergie, les ports et aéroports, mais égalent les projets miniers et de tourisme. En même temps la Banque accordera une importance toute particulière au perfectionnement du système de prêt global qui devra permettre un accès accru des PME malgaches au crédit à long terme.

L'accord d'allègement de la dette, au titre de l'IPTE, a été conclu en 2003 pour une enveloppe globale de 10,57 millions EURO en Valeur Actuelle Nette (VAN). Pendant la période intérimaire, la BEI prend en charge les échéances dues. Le montant réglé en 2003 s'élève à 651 353 Euros.

La BEI a pris les mesures nécessaires pour étendre à l'année 2004 cet allègement intérimaire de la dette pour un montant de 842 148,39 €

5 PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES SUIVANTES

Au 31 décembre 2003, sur l'allocation initiale de 267 millions EURO (enveloppe A) prévue dans le DSP/PIN 9^{ème} FED, 146,95 millions ont été engagés à niveau primaire, dont 55 millions en fin 2002 (PABU, entièrement décaissés au 31.12.03) et 91,95 millions courant 2003. Les 120 millions restants seront entièrement engagés à niveau primaire à la fin du premier semestre 2004 (voir annexes 2 et 3).

Pour la deuxième phase de la mise en œuvre du DSP/PIN 9^{ème} FED, portant sur la période 2005-2007, après les conclusions de la RMP 2004, il existe actuellement une surprogrammation de 113 millions EURO, ainsi répartie :

- 50 millions EURO pour le programme de réhabilitation des routes du Sud, dont les études détaillées (PF ayant reçu l'avis favorable du Comité du FED en Octobre 2003) démarreront au cours de 2004
- 28 millions EURO pour la deuxième phase du programme ACORDS, mobilisés en 2003 en faveur du nouveau Programme d'Appui Budgétaire à la Réduction de la Pauvreté – PARP 2004 - 2006
- 35 millions EURO pour la deuxième partie du PARP 2004-2006

Les propositions ou décisions de financement sur l'utilisation des reliquats des FED intérieurs (estimés globalement à 18,38 millions EURO en fin 2003) sont données à l'annexe ...

La ligne budgétaire Sécurité Alimentaire fera l'objet d'engagements secondaires estimés à hauteur de 83% en fin 2004, tandis que les COM STABEX 91/92/93 et 96-99 seront engagés à niveau secondaire à hauteur de 87% à la même période (voir annexe ...)

5.1 INTEGRATION DES NOUVELLES INITIATIVES POLITIQUES ET DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE LA CE/UE

Ce qui est déjà pris en compte

Les secteurs sociaux, santé et éducation, sont pris en compte dans le cadre du Programme d'Appui Budgétaire à la Réduction de la Pauvreté (PARP) 2004-2006, qui sera exécuté à partir du 2^{ème} trimestre 2004 sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé. Les décaissements se feront par tranches fixes et variables, ces dernières étant liées au respect d'indicateurs de performance sectorielle convenus avec les ministères concernés. Concernant plus précisément l'éducation, les indicateurs utilisés dans le cadre du PARP sont issus des activités que le Ministère mène dans le cadre de l'initiative « Education pour Tous », à laquelle le Gouvernement accorde une priorité absolue, avec le désenclavement du pays, et qui s'intègre à l'intérieur des principaux axes du DSRP-C.

Au niveau du Fonds Global SIDA, tuberculose, paludisme, dans le cadre du troisième round de propositions, Madagascar a préparé trois requêtes présentées au comité de sélection de Genève avant le 31 mai 2003 : une composante VIH/SIDA de 20 millions USD pour 5 ans, une composante Malaria de 10,4 millions USD pour 5 ans et une composante Tuberculose de 3,5 millions USD pour 5 ans.

La Délégation de la Commission Européenne a participé au processus, en qualité de partenaire technique et financier, et a suivi les réunions du Country Coordination Mechanism (CCM), consacrées à l'évaluation des trois requêtes susmentionnées.

Après plusieurs demandes d'amélioration des dossiers, la position finale adoptée par la Délégation ainsi que par l'ensemble des membres du CCM, s'est traduite par son soutien aux trois propositions de demande de subventions. Suite aux évaluations des dossiers présentés, le comité de décision a informé le CCM du rejet de la composante Tuberculose (en mentionnant toutefois qu'elle pourrait être représentée au prochain round) et de l'approbation du budget des deux premières années des composantes VIH/SIDA et Malaria (sous réserve que le CCM-Madagascar fournisse des clarifications sur certains points avant le 12 décembre 2003). Le CCM-Madagascar a donc formulé et transmis les clarifications demandées dans les délais impartis. Il semble donc acquis que Madagascar recevra, en janvier 2004, un budget de 13,5 millions USD pour la composante VIH/SIDA et un budget de 5,2 millions USD pour la composante Malaria.

Dans le domaine du commerce et du développement, notamment en vue de la préparation des négociations pour un APE, une intense activité d'information et de communication a été entreprise au cours de 2003 par la Délégation de la CE à la demande du Gouvernement. Une mission conjointe DG TRADE/DG DEV a été effectuée en février 2003 sur les questions de l'intégration régionale, des négociations commerciales et sur les différents outils financiers disponibles pour renforcer les capacités du Gouvernement dans ses domaines. L'ON du FED et le Ministre du Commerce ont également effectué une mission à Bruxelles, à l'occasion de la réunion des Ordonnateurs Nationaux, et en ont profité pour approfondir ces points avec les services centraux de la Commission. La Délégation de la CE est aussi intervenue à la première Assemblée Générale du CAPE (Comité d'Appui au Pilotage de la relance de l'Entreprise), plateforme de dialogue secteur public – secteur privé, et à l'Atelier organisé sur l'accord de Cotonou par la confédération des PME, le FIVMPAMA. Dans le même esprit, une étude sur l'impact des APE sur Madagascar, financée sur les ressources de la Facilité de 20

millions EURO tous ACP pour les APE, devrait démarrer à la fin du mois de janvier 2004. En outre, l'élaboration d'une requête de financement dans le cadre du renforcement des capacités au sein de l'OMC est bien avancée au moment de la rédaction de ce rapport (ressources de la Facilité de 10 millions EURO pour l'OMC). Enfin, dans le cadre de la Facilité de Coopération Technique, d'un montant de 5 millions EURO et dont l'approbation est en cours, des ressources seront utilisées pour la participation du Gouvernement à des formations, des conférences et des séminaires en matière de commerce, d'intégration régionale et de développement du secteur privé.

Depuis 1986, l'accord de pêche CE/Madagascar établit les conditions pour la conduite des activités de la flotte CE dans les eaux de la République de Madagascar. Il s'agit d'un accord exclusivement thonier qui interdit la pêche à l'intérieur de la zone des 12 milles à partir des côtes. L'accord a été renégocié en septembre 2003 par le biais d'un protocole couvrant la période allant de janvier 2004 à décembre 2006. La contrepartie financière globale est de 825.000 EURO par an, dont 61% sont alloués à la réalisation d'actions, telles que le financement de programmes scientifiques pour assurer la gestion durable des ressources halieutiques (90.000 EURO), l'appui à un système de suivi, contrôle et de surveillance des pêches (267.000 EURO), le financement de bourses d'études et de stages de formation (60.000 EURO), l'assistance au développement de la pêche traditionnelle (68.000 EURO) et l'appui à la gestion des observateurs (20.000 EURO).

En outre, des ressources importantes sont allouées dans le cadre des COM STABEX à l'appui du Centre de Surveillance des Pêches (voir § 4.5.1).

Enfin, une attention particulière est portée à la mise en place d'un système transparent de gestion et de suivi de l'octroi des licences (pêche, mines, forêts), qui constitue également un des facteurs de déclenchement du point d'achèvement de l'initiative IPPTE, et une étude sur le stock des ressources halieutiques est en préparation.

Dans le DSP 9^{ème} FED, le secteur de l'environnement n'a pas été retenu parmi les secteurs de concentration de la coopération Union européenne – Madagascar. Toutefois, la dimension environnementale constitue une des questions transversales, qui est systématiquement prise en compte dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes de la coopération. A titre d'exemples, les programmes d'infrastructures routières font automatiquement l'objet d'étude d'impact environnemental, tandis que le guide d'intervention pour la mise en œuvre des projets d'aménagement de petits périmètres irrigués et bassins versants définit des critères environnementaux pour la sélection et la faisabilité de ces types de projets. Quelques interventions de la CE à Madagascar contribuent de manière significative à la préservation de l'environnement, de manière directe ou indirecte. Elles comprennent : les actions de conservation de l'environnement au sens strict, à travers trois actions principales : i) le programme Bemaraha, qui constitue la seule aire protégée de Madagascar classée au patrimoine mondial de l'humanité (5 millions EURO, 8^{ème} FED, 2001-2005) ; ii) le projet de gestion des ressources forestières dans la région de Fort-Dauphin avec le WWF (1,135 million EURO, ligne budgétaire «forêts tropicales», 2000-2004) et iii) le projet de gestion durable des forêts tropicales dans la région du Nord-Est de Madagascar, avec l'Association nationale pour la gestion des aires protégées (1,315 million EURO, ligne budgétaire «forêts tropicales», 2003-2007) ; la réhabilitation des périmètres irrigués : L'impact environnemental de ces réhabilitations est indéniable, les populations ayant nettement moins recours à l'agriculture itinérante sur brûlis pratiquée sur les plateaux calcaires environnants ;¹⁸le Centre de Contrôle et Surveillance des Pêches : qui a été mis en

¹⁸ Paradoxalement, ces plateaux peu fertiles se trouvent en amont des périmètres irrigués. Le cas récent de la destruction par une crue en 1998 du barrage du périmètre de Manombo-Andoharano dans le sud-ouest du pays, a

place en 1999 à la faveur des fonds de l'accord de pêche thonier entre l'Union Européenne et Madagascar, complétés en 2000 par des ressources du Stabex. Ce centre de surveillance des pêches, permet d'entrevoir une meilleure gestion des ressources halieutiques marines très importantes du pays (ZEE de 1,1 millions de km²), sans oublier les ressources halieutiques continentales.

Ce qui nécessite d'une réflexion plus approfondie et à caractère opérationnel

La mission d'identification "Energie" envoyée par les services centraux de la CE en septembre 2003 a mis en évidence l'enjeu de l'énergie à Madagascar pour la réduction de la pauvreté à travers le développement et pour l'environnement. En effet, le coût de l'énergie est particulièrement élevé, les besoins actuels insuffisamment couverts et le pays n'est pas en mesure de faire face à un accroissement de la demande. L'Initiative Européenne de l'Energie, pourrait permettre de clarifier les activités en amonts (planification par la demande et identification de programmes énergétiques) et de soutenir la conception et la mise en œuvre d'un système énergétique pertinent à l'échelle locale qui s'appuie sur la décentralisation.

Une fois que les axes prioritaires en matière d'énergie seront identifiés, il n'est pas exclu une poursuite des interventions de la Banque Européenne d'Investissement dans ce secteur (la BEI appuie actuellement la société de droit public qui gère la production et l'approvisionnement en eau et en électricité, Jirama).

Au moment de la mise en place effective de l'Initiative Eau (fonds global), une analyse approfondie et chiffrée des besoins en approvisionnement et en traitement de l'eau (accès à l'eau potable, bassins versants, systèmes gravitaires, eau et assainissement, etc.) devrait être faite. L'eau potable et l'assainissement est un des axes principaux du DSRP-C, l'objectif global étant d'accroître les proportions de population ayant accès à des services efficaces et durables. Il s'agit, en eau potable pour le court terme (2005) de passer le taux de desserte de 41 à 48% à l'échelon national, dont 37% en milieu rural et 92% en milieu urbain et augmenter le taux d'accès aux infrastructures d'évacuation des excréta à 57% en 2003, 58% en 2004 et 60% en 2005 en milieu rural (respectivement 93%, 95% et 97% en milieu urbain). Il s'agit d'objectifs ambitieux, qui seront évalués à la mi-2004 au cours de la première revue du DSRP. Des appuis considérables pourraient être nécessaires pour atteindre ces objectifs, en particulier en milieu rural.

Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, un certain nombre de caractéristiques géographiques et institutionnelles font de Madagascar une cible potentielle pour les groupes radicaux/terroristes : des frontières peu contrôlées et difficilement contrôlables s'agissant d'une île, la proximité avec les Comores, une structure étatique qui vient juste d'entamer le processus de son renforcement après des années caractérisées par le délabrement des institutions et la corruption, des ressources naturelles à haute valeur ajoutée qui peuvent facilement attirer l'attention de réseaux de blanchiment d'argent et une communauté musulmane susceptible de contenir des éléments radicaux. Dans le cadre du programme d'appui à la consolidation de l'Etat de droit, qui démarrera courant 2004, un volet destiné au renforcement des aspects de police, mais, dans un premier temps, surtout au niveau du judiciaire et de la sécurité publique de proximité, sera lancé. D'autres actions plus spécifiquement liées à la lutte contre le terrorisme pourraient être envisagées.

entraîné l'exode de milliers de paysans sur les plateaux environnants provoquant une destruction irréversible impressionnante du couvert végétal (forêts épineuses de première importance écologique) ainsi qu'un exode rural important vers la ville de Tuléar (jeunes)

5.2 PROPOSITION RELATIVE A UNE REVUE ET A UNE ADAPTATION DU DOCUMENT DE SC

Sur la base de ce qui précède, il n'est pas prévu de changement de stratégie par rapport au DSP/PIN 9^{ème} FED couvrant la période 2002-2007. La priorité accordée à l'appui aux politiques sectorielles des transports (secteur de concentration n° 1) et du développement rural et sécurité alimentaire (secteur de concentration n° 2) ainsi qu'à l'approche transversale pour la consolidation du cadre macroéconomique est confirmée. La totalité de la surprogrammation mentionnée au-dessus porte sur ces trois domaines.

Il est, par contre, souligné l'importance croissante de l'appui à la bonne gouvernance et à la consolidation de l'Etat de droit, retenu comme secteur hors concentration du 9^{ème} FED. Le montant de 10 millions EURO affecté à ce domaine apparaît insuffisant compte tenu de l'ampleur des mesures à prendre et d'appuis à fournir. C'est pourquoi, une augmentation de l'allocation initiale du PIN 9^{ème} FED devrait être supérieure au montant de la surprogrammation de 113 millions EURO.

Une ouverture du secteur hors concentration du PIN serait également à envisager sous deux angles : 1. un appui aux acteurs non étatiques afin qu'ils puissent jouer leur rôle de manière plus structurée pour le développement du pays ; 2. un appui pour le renforcement du processus d'intégration régionale, en liaison avec le Programme Indicatif Régional 9^{ème} FED.

Le Gouvernement et la Délégation proposent, en outre, de permuter (totalement ou partiellement en laissant une réserve de 7% destinée à l'aide d'urgence) l'enveloppe B (montant global de 60 millions EURO) du PIN 9^{ème} FED vers l'enveloppe A pour faire face, dans une première phase, à une partie des besoins présentés.

5.3 APPROCHE PARTICIPATIVE VIS-A-VIS DES ANE

Dans un premier temps, seront associés à la revue à mi-parcours les acteurs non étatiques qui participent déjà, à différents titres, aux projets et programmes dans le cadre du partenariat Madagascar/UE.

Un travail d'information et de sensibilisation sera mené dans ce sens par les services de l'ON du FED et par la Délégation de la CE avec l'appui de la cellule FORMFED, qui, dans la poursuite de ces activités, renforcera le volet d'appui à la société civile nationale au sens large, en vue d'une participation mieux structurée et de l'appropriation d'une démarche davantage orientée sur l'approche de politiques sectorielles, plutôt que sur une approche projets. Il est envisagé d'organiser, au moment de la RMP dans le pays, un forum/débat avec la société civile nationale, qui puisse jeter les bases d'un dialogue renforcé avec le Gouvernement et les partenaires. En outre, dans le cadre de la Facilité de Coopération Technique, dont la décision est attendue pour le mois de février 2004, des ressources seraient disponibles pour effectuer un premier « mapping study » de la société civile malgache.

6. CONCLUSION

Contexte

Le pays bénéficie d'une stabilité politique qui lui a permis d'atteindre, en 2003, des résultats économiques satisfaisants dans le programme de redressement dans lequel le nouveau Gouvernement s'est engagé depuis mi-2002. Cette tendance positive devrait se

poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), finalisé en juin 2003 et fortement soutenu par les partenaires.

Malgré les changements politiques et économiques intervenus dans le pays depuis l'élaboration du Document de Stratégie de Coopération-Programme Indicatif National (DSC-PIN) 9^{ème} FED, il n'avait pas apparu opportun, au moment de sa signature intervenue après la crise, de modifier la stratégie et les secteurs d'intervention retenus, restant prioritaires. Par contre, il avait été estimé nécessaire de procéder à des aménagements entre les dotations du PIN, pour aider le pays à sortir de la crise en lui octroyant un soutien budgétaire d'urgence, non prévu initialement et exécuté de manière satisfaisante au cours de 2003.

Au titre du même exercice, la coopération avec Madagascar a affiché d'excellentes performances, malgré les retards constatés en 2002 dus à la crise et qui se sont traduites, notamment, par un engagement de l'enveloppe A du PIN 9^{ème} FED de 100% en fin juin 2004.

Exercice de revue, évaluation des performances et conclusions

L'exercice de revue à mi-parcours du DSC-PIN de Madagascar, combiné avec la revue annuelle opérationnelle 2004, a été lancé en début février 2004 avec l'envoi à la CE à Bruxelles du rapport annuel conjoint 2003, élaboré par l'Ordonnateur National du FED et le Chef de la Délégation.

Premier dossier pays, avec celui du Mozambique, à avoir fait l'objet d'un débat au siège de la CE lors de *la réunion de l'équipe pays*, en fin mars 2004, le dossier Madagascar a ensuite été soumis à l'évaluation des performances dans le cadre de la mise en œuvre du DSC-PIN au titre du 9^{ème} FED. Il est à souligner qu'au moment de l'envoi à la CE du projet de rapport annuel conjoint en février 2004, une note de couverture, élaborée par le Chef de la Délégation en consultation avec les Ambassadeurs des Etats Membres représentés sur place, à savoir l'Allemagne, la France et le Royaume Uni, donnait déjà une première appréciation satisfaisante des performances du pays, aux plans financiers et sectoriels.

Les conclusions de la revue à mi-parcours, élaborées sur la base du contenu du rapport conjoint et finalisées après consultation avec l'Ordonnateur National du FED en août 2004, ont été soumises à l'avis du Comité du FED en septembre 2004. Ci-après, figure le résumé des éléments – clé de ces conclusions :

*Une nette amélioration de la **performance [financière]** est constatée en 2002 et 2003 grâce à deux facteurs principaux : le dynamisme renforcé pour le suivi et l'appropriation des dossiers par le Gouvernement, notamment par l'Ordonnateur National, et la déconcentration de la délégation en 2003 qui a permis d'en accélérer le traitement. Les perspectives des performances financières sur les deux prochaines années sont également bonnes. Pour le 9^{ème} FED le niveau des paiements devrait passer de 19.35% de la dotation globale en fin 2003, à 34.76% en fin 2004 et à 56.14% en fin 2005, pour un niveau d'engagements secondaires qui devrait atteindre 91.9% à la même période.¹⁹*

***[En matière de performances sectorielles]** l'année 2003 témoigne d'un dynamisme soutenu dans la mise en œuvre de la programmation 9^{ème} FED, avec un engagement à hauteur de 100% de l'enveloppe A du Programme Indicatif National 9^{ème} FED pour le 30 juin 2004 et dans le respect du programme de travail établi avec le Gouvernement et plus spécialement avec l'Ordonnateur National du FED. La période venant après la Revue à Mi-Parcours sera*

¹⁹ Sur la base de la dotation globale révisée de 404 M€ (enveloppe A de 267 M€, reliquats de 18.5 M€, surprogrammation jusqu'en 2005 de 113 M€, dégâts cycloniques pour 5.9 M€), le niveau des paiements devrait se situer à 25.36% en fin 2004 et à 42.69% en fin 2005 pour un niveau d'engagements secondaires de 70.52% à la même période.

consacrée, d'une part, à la poursuite de l'exécution des appuis déjà préparés ou en cours et, d'autre part, au lancement d'appuis déjà identifiés dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre logique et cohérente du partenariat, et concernés par la surprogrammation. Une attention particulière devra être accordée [...] à la prise en compte, d'une part, de l'importance accrue que Madagascar accorde à l'approche transversale de la bonne gouvernance [...] et, d'autre part, de l'intégration des nouvelles initiatives de l'Union Européenne, en cohérence avec les appuis sectoriels et transversaux déjà en place.

Il n'est pas prévu de modifier la stratégie du 9^{ème} FED. La priorité accordée aux politiques sectorielles des transports, du développement rural et de la sécurité alimentaire, en synergie entre elles, et aux approches transversales pour la consolidation du cadre macroéconomique et la bonne gouvernance reste confirmée, d'autant plus que les appuis à ces secteurs s'intègrent parfaitement à l'intérieur des priorités et objectifs du DSRP et sont complémentaires aux interventions des autres bailleurs de fonds.

*Pour consolider le partenariat et pour contribuer pleinement au redressement du pays et l'accompagner dans la mise en œuvre du DSRP **une dotation supplémentaire de 133 M€** est estimée indispensable, d'autant plus que à la sortie de la crise il avait été nécessaire, vu les besoins urgents du pays, d'octroyer un soutien budgétaire d'urgence de 70M€ non prévu dans la programmation initiale et en tenant compte que les fonds FED [aur]ont été entièrement engagés à la mi-2004. [...] L'octroi de ces ressources additionnelles est justifié par les bonnes performances politiques et économiques actuelles du pays et par des perspectives favorables de leur évolution, par les bonnes performances de notre coopération, actuelles et envisagées, et par l'évaluation favorable de la capacité d'absorption du pays.*

Ces conclusions ont fait l'objet de l'avis favorable à l'unanimité du Comité du FED. L'octroi de l'allocation supplémentaire de 133 M€, dont 45 M€ transférés de l'enveloppe B²⁰, sera officiel dès la prise de décision formelle de la nouvelle Commission attendue fin 2004 ou au plus tard début 2005. Une fois que cette décision sera formalisée, l'addendum au DSC-PIN de Madagascar sera signé.

Bilan et perspectives

Dernière étape de l'exercice, la revue dans le pays, au cours de laquelle il était initialement prévu de signer l'addendum, a eu lieu les 22 et 23 novembre 2004 à Antananarivo.

L'Ordonnateur National du FED et le Chef de Délégation ont fait le bilan et tracé les perspectives suivants du partenariat Madagascar – Union Européenne :

- RENFORCEMENT DES AXES DU PARTENARIAT

Coopération technique et financière

L'allocation supplémentaire de 133 millions EURO (1.700 milliards de fmg ou 346 milliards d'ariary) est destinée à la consolidation de deux des trois piliers de la programmation en cours sur le 9^{ème} FED, à savoir

²⁰ L'enveloppe B d'un montant initial de 60 M € a été réduite à 45 M € après les emplois suivants : 4.9 M € versés au titre de la contribution de Madagascar à la constitution de la Peace Facility au sein de l'Union Africaine, 5.9 M € versés au titre des interventions suite aux derniers dégâts cycloniques de 2004 et 4.2 M € réservés pour faire face à des éventuelles interventions d'urgence.

- le désenclavement et le développement local :
 - 50 millions EURO en appui à la poursuite de la politique de désenclavement du pays, avec un accent sur les réseaux routiers du Grand Sud
 - 28 millions EURO en appui à la poursuite de la politique de décentralisation, avec un accent sur le Grand Sud, en étroite complémentarité avec la politique de désenclavement
- la consolidation du cadre macro-économique :
 - 55 millions EURO pour poursuivre cet appui via l'appui budgétaire direct et, si les conditions les permettent, l'appui budgétaire sectoriel
- Dans le cadre du troisième pilier (il ne s'agit pas d'un thème en plus), à savoir les actions transversales en appui à la bonne gouvernance, tant au niveau central et national qu'au niveau déconcentré et régional, ont été lancés les programmes communautaires d'appui à la consolidation du processus électoral et de l'Etat de Droit, pour un montant global de 10 millions EURO, qui contribueront au cours des trois prochaines années à la réforme du secteur de la justice et à l'amélioration de la bonne gouvernance au sens plus large du terme, en menant des actions également au niveau des douanes et de la police.

L'estimation provisoire des reliquats sur les FED antérieurs s'élève au moment de la revue dans le pays à 14 millions EURO. Ce montant est susceptible d'augmenter au cours de 2005, au fur et à mesure de la clôture de projets et programmes terminés (sur 49 engagements globaux ouverts : 31 sont en phase de clôture ; sur 60 devis programmes ouverts : 36 le sont également ; sur 111 marchés et contrats ouverts : 60 sont en phase de clôture).

L'utilisation de ces reliquats sera affectée en premier lieu au secteur des infrastructures de transport (dépassement de la RN6, projet Bemaraha) et au domaine de la bonne gouvernance (rallonge de l'enveloppe destinée au programme de consolidation de l'Etat de droit).

L'intégration des acteurs non étatiques

Un élément important de la bonne réussite de la mise en œuvre du partenariat est constitué par la participation des acteurs non étatiques (ANE) non seulement au sein des programmes en cours, mais surtout au niveau du dialogue sur les politiques sectorielles (notamment dans le contexte de la mise en place du programme routier et du programme ACORDS).

Il est désormais envisagé, tout en poursuivant l'accompagnement des dynamiques énoncées ci-dessus, de mener plus loin la coopération avec les acteurs non étatiques, en vue de la poursuite d'une meilleure implication de leur part, en premier lieu, au sein du dialogue sur les politiques sectorielles, et en second lieu, au niveau du contenu même de notre partenariat. Sur la base des résultats de l'exercice de cartographie de la société civile à effectuer avec la participation des ANE, il faudrait envisager le renforcement de leur structuration et de leurs capacités d'organisation, de gestion, de communication, de négociation, etc.

La coopération commerciale et l'intégration régionale

Il s'agit de la composante la moins consolidée du partenariat à Madagascar, notamment en raison des faibles ressources techniques, humaines et financières, sans compter un secteur privé assez dispersé et encore peu participatif sur les questions de négociations commerciales et d'ouverture régionale.

Les opportunités offertes par les facilités et programmes « tous pays ACP » sont appelées à être de plus en plus prises en compte par le Gouvernement, qui a bénéficié, ou bénéficiera des actions suivantes :

- une étude d'impact des APE sur Madagascar (2004), sur ressources de la Facilité APE de 20 millions EURO (réalisée)
- un programme pour le lancement d'études dans le cadre du renforcement de la position de Madagascar au sein de l'OMC (en cours de lancement), sur ressources de la Facilité OMC de 10 millions EURO
- la mise en place d'un "spoke" (expert commercial junior) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Trade.com (en cours).

D'autres propositions sont à l'étude, notamment pour la mise en place d'une cellule d'appui au Forum National de Développement et de Politique Commerciale, en vue d'assurer un meilleur suivi des négociations commerciales APE (éventuellement sur financement STABEX et sur financement complémentaire au titre de la « Technical Corporation Facility » pour des études/formations). Cependant, rendre fonctionnel le Forum National et établir un plan d'actions découlant de l'étude d'impact APE restent des mesures attendues.

L'objectif final, auquel le Gouvernement attache une importance particulière, est la coordination de toutes ces actions avec les axes prioritaires retenus au niveau du processus du Cadre Intégré, qui, par ailleurs, ne connaît pas, pour l'instant, un dynamisme marquant.

Enfin, le Gouvernement sera appelé à davantage prendre en compte les opportunités offertes dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR) 9^{ème} FED, mis en œuvre techniquement par le biais du Secrétariat Général du COMESA.

- PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION A PARTIR DE 2006-2007

Intégration des nouvelles initiatives politiques et des nouveaux engagements CE/UE

Certaines initiatives sont déjà prises en compte ou intégrés dans la coopération existante, dont :

- Education pour tous : le Gouvernement accorde une priorité absolue à cette initiative qui s'intègre dans les principaux axes du DSRP, dès lors le pays est éligible à la « Fast track initiative » et la possibilité de le soutenir est à envisager. L'éducation est prise en compte dans le cadre du Programme d'« Appui Budgétaire à la Réduction de la Pauvreté », qui soutient le DSRP.
- Fonds Global SIDA, Tuberculose, Paludisme : la Délégation suit de très près le déroulement des différents rounds et est un membre actif du Country Coordination Mechanism ;
- Pêche : les conditions de pêche et la gestion durable des ressources sont définies par l'accord de pêche. Le financement du Centre de Surveillance de Pêche permet le contrôle des ressources et du respect de la réglementation ;
- Environnement : la protection de l'environnement et des ressources naturelles, dont les forêts, est prise en compte directement par des projets ciblés et comme question transversale dans le développement rural et les transports ;
- Lutte contre le terrorisme et la prévention des conflits : des caractéristiques géographiques et institutionnelles font du pays une cible potentielle pour les groupes

radicaux et terroristes : les frontières peu contrôlables de l'île et la structure étatique qui vient d'entamer un processus de renouveau, après des années de délabrement et de corruption. Le renforcement des institutions, de la police et de la sécurité publique prévu par le « Programme d'appui à la consolidation de l'état de droit », permettra de prévenir et de faire face à la criminalité et aux menaces éventuelles de terrorisme. Le contexte de bonne gouvernance, de sécurité juridique et publique permettra aussi la prévention de conflits éventuels. A cet égard, il faut rappeler l'absence de conflits ethniques ou religieux, qui a permis d'éviter l'affrontement des populations lors de la crise politique de 2002.

Par contre, il y a lieu de procéder à une réflexion plus approfondie pour :

- *Initiative Européenne de l'Energie* : l'étude réalisée dans ce cadre a mis en évidence les enjeux énergétiques et les possibilités d'intervention. Il y a eu lieu à présent de définir les axes prioritaires et identifier les financements éventuels (BEI, Etats membres...), en cohérence avec les activités existantes, notamment dans le domaine rural ;
- *Initiative Eau* : une analyse des besoins est achevée dans le Sud du pays et des appuis sont en cours d'instruction ou de préparation (notamment dans le domaine du développement rural, mais aussi en zone urbaine avec le concours de la BEI).

Dans l'éventualité d'une allocation supplémentaire au moment de la revue en fin de parcours de la mise en œuvre du Programme Indicatif National 9^{ème} FED et en liaison avec la préparation du 10^{ème} FED

Une première estimation des besoins additionnels pour consolider davantage les réformes dans le domaine de la bonne gouvernance (Etat de droit, justice, processus électoral) et pour atteindre le cap du développement économique du Grand Sud par le biais de la décentralisation effective et du désenclavement s'élèverait à 200 millions EURO (à titre indicatif et dans le cadre d'échanges de correspondance entre le Président de la République et le Commissaire européen au développement, 100 M€ pour poursuivre l'appui à la politique de désenclavement du Grand Sud, 80 M€ pour la poursuite de l'appui à la décentralisation et 20 M€ pour le renforcement de la bonne gouvernance et la consolidation de l'Etat de droit.

Remarques conclusives

Depuis la mise en œuvre du DSC-PIN 9^{ème} FED à partir de juillet 2002, il faut noter une amélioration du traitement des dossiers de paiement (en moyenne 30 jours au lieu des 90 jours prévus à l'article 37, paragraphe 6 de l'Accord de Cotonou). Dans ce contexte, la restructuration du Bureau d'Appui à l'Ordonnateur National (composé de 3 services et de 6 divisions), décidée par le Gouvernement au cours du premier semestre 2004, ne manquera pas de contribuer davantage à l'amélioration de l'efficacité du partenariat Madagascar – UE.

Un renforcement de la complémentarité et de la cohérence avec les autres partenaires, dont les Etats Membres, est aussi à signaler. A cet effet, on peut citer à titre d'exemple l'élaboration d'un projet de cadre de partenariat dans le but d'harmoniser davantage les interventions en appui à la consolidation du cadre macro-économique et de la gestion des finances publiques.

Des améliorations sont attendues en matière de formation et d'information sur les politiques sectorielles et sur les procédures appliquées grâce aux actions entreprises dans le cadre des programmes en cours d'exécution ou à entreprendre dans le cadre des programmes en cours de lancement.

Les efforts dans la recherche d'une application plus systématique des indicateurs d'impact et de résultats sont à saluer, mais cela suppose en même temps d'accompagner le renforcement d'outils statistiques à travers les appuis institutionnels qui, de manière générale, doivent s'insérer à l'intérieur de plans d'actions portant sur des réformes bien identifiées (comme c'est le cas au niveau du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget) ou sur un dispositif de mise en œuvre (exemple du Fond d'Entretien Routier).

L'importance de lancer des revues sectorielles ou intersectorielles (comme la synergie entre désenclavement et désenclavement local) a été réitérée à plusieurs reprises, tant par le Gouvernement que par les partenaires. En effet, les revues «DSRP » sont lourdes à gérer. Quant aux revues par partenaire, qui ne peuvent disparaître vu les textes, elles ne permettent qu'une approche fractionnée.

La réussite d'un partenariat suppose deux postulats :

- il n'y a pas de réponse à l'ampleur des problèmes de pauvreté en dehors d'une volonté politique. Elle s'est clairement exprimée à Madagascar ;
- l'impact d'une aide extérieure est tributaire d'un cadre de bonne gouvernance. Là encore, la volonté politique existe ;

Dans ce contexte, le partenariat Madagascar – UE, établi sur la base d'une confiance et d'engagements réciproques, est appelé à continuer à contribuer à la lutte contre la pauvreté en accompagnant le Gouvernement dans la mise en œuvre du DSRP dans les domaines et secteurs prioritaires.

LISTE DES ANNEXES

- 1. cadres d'intervention**
- 2. passage comité du FED 2003-2004**
- 3. pipeline 2003-2007**
- 4. liste des programmes les plus importants**
- 5. synthèse des réalisations – prévisions 2003-2004**
- 6. crédits disponibles**
- 7. matrice des donateurs (en cours d'actualisation)**
- 8. profil environnemental du pays**
- 9. situation financière 9^{ème} FED**
- 10. situation financière 8^{ème} FED**
- 11. situation financière 7^{ème} FED**
- 12. situation financière 6^{ème} FED**
- 13. projets régionaux 9^{ème} FED**
- 14. projets BEI**
- 15. utilisation de l'appui budgétaire/fonds de contrepartie**
- 16. situation financière des lignes budgétaires**
- 17. poursuite du projet APNS jusqu'au 30.9.2004**
- 18. genre (intégration des questions y afférentes et profil du pays)**
- 19. tableau financements ONG**
- 20. matrice du cadre intégré**

BILAN DE LA SITUATION ECONOMIQUE, SOCIAL ET DES DOMAINES DU TRANSPORT ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
- Cadre de l'intervention de l'UE -

Tableau n° 1 : Programme indicatif – Macroéconomie/finances publiques et secteurs sociaux

Type	Indicateur	Origine/ source de vérification	2000	2001	2002	2003 Estimation	2003 Résultat	2004
Impact	DEVELOPPEMENT HUMAIN	EPM 2001, 2002						
	1. Taux de pauvreté (en % de la population pauvres/population) ¹ DSRP		71.3 ²	69.6	80.7	72.0	n.d.	67.0
	MACROÉCONOMIE	OGT/IMF staff report						
	2. PIB taux de croissance (en % prix marché) DSRP		4.8	6.0	-12.7	9.6	n.d.	6.0
	3. Taux d'inflation (CPI moyen période, var. annuelle) DSRP		11.9	7.4	15.8	-1.4	n.d.	5.0
	LA SANTE	DSRP/ TBS, MICS						
	4. Taux de mortalité infanto –juvenile pour les enfants de moins de 5 ans (pour 1000) DSRP		142.0	n.d.	146.0	141	n.d.	131
	L'ÉDUCATION	DSRP, EPM 2002/TBS						
	5. Taux d'alphabétisation (% des personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent lire et écrire) DSRP		50.1 ²	53.0	57.0	57	n.d.	55
Outcome	LA SANTE	MINSAN/TBS, MICS, EPM						
	6. Taux de vaccination en DTC3 pour les nourrissons < 1 an. (en %) DSRP		84.7	78.8	76.0	80	72.9 ^c	83
	7. Taux d'accouchement avec assistance professionnelle dans tous les CSB et CHD publics (en % de toutes les naissances attendues)		25.7	32.1 ^a	31.9 ^b	33.0	22.8 ^c	35
	8. Taux de consultation en médecine curative dans les CSB publics (% du nombre total des nouveaux cas par an sur l'ensemble de la population)		0,50	0,34 ^a	0,36 ^b	0,38	0,51 ^d	0,40
	9. Taux de prévalence de l'infection à VIH parmi les travailleuses du sexe		n.d.	n.d.	n.d.	Enquête 2004-2006		
	L'ÉDUCATION	MINSEB/ TBS, MICS, EPM						
	10. Taux net de scolarisation primaire (% nombre d'élèves de 6-10 ans sur l'ensemble de la population) DSRP		72.9 ^{3,4}	67.0	70.0	n.d.	82	84
	11. Pourcentage de redoublement général de l'enseignements primaire public et privé (en %)		27.6	30,2	30	n.d.	29	22
	urbain		18.7	21.0	21.0		20	19
	rural		28.8	32.0	32.0		32	29
	12. Taux d'achèvement du cycle primaire public (en %) DSRP		39 ^{3,4}	35.0	35.0	n.d.	39.2	49
	13. Ratio élèves/ instructeurs dans toutes les EPP (en %)		54	53.0	52.0	n.d.	60	57
	urbain		41	42.0	41.0		41	41
	rural		55	54.0	53.0		52	50
14. Pourcentage d'enfants âgés de 6 ans scolarisés dans le fondamental 1 ^{er} cycle (en %)		67	61.0	66.0	n.d.	80	81	

Output	MACROÉCONOMIE	OGT/IMF staff report						
	15. Déficit budgétaire (en % du PIB) ⁵ DSRP		-3.3	-4.4	-6.2	-3.3	-3.9	-3.7
	16. Taux de pression fiscale DSRP		11.3	9.7	7.7	10.3	10.0	11.0
	17. <u>Exécution du budget des secteurs sociaux (en %)</u>							
	Dépenses de fonctionnement (hors solde) et d'investissements du MINSEB		66,0	68.5	58.4	60.0		61.7
	Dépenses de fonctionnement (hors solde) et d'investissements du MINSAN		76,2	78.7	72.9	75.0	n.d.	77.1
			59,5	62.0	62.5	65.0		67.6
			66,9	69.3	47.5	53.0		59.1
	18. <u>Taux d'exécution du budget alloué aux EPPs et CSBs (enquête)</u>		n.d.	n.d.	n.d.		Enquête 2004-2006	
	19. <u>Délai de paiement des fournisseurs (enquête)</u>		n.d.	n.d.	n.d.		Enquête 2004-2006	
LA SANTÉ	20. Taux de disponibilité en médicaments au niveau des CSB pub/priv. (en %)	MINSEB						
	1. Chloroquine :		93,5	90.0	88.5	90	59.3 ^c	95
	2. FAF :		86,8	83.7	66.0	75	56.5 ^c	95
	3. Cotrimoxazole :		92,1	91.4	87.0	90	62.7 ^c	95
	4. Paracétamol :		92,3	91.6	84.8	90	65.0 ^c	95
	5. Vitamine A :		91,3	95.2	94.4	95	44.0 ^c	95
Input	MACROÉCONOMIE	OGT/IMF staff report						
	21. <u>Budget alloué à l'éducation (en % des dépenses publiques totales)⁶ DSRP</u>		12,7	12.6	13.5	15,8	16	20,8
	22. <u>Budget alloué à la santé (en % des dépenses publiques totales)⁶ DSRP</u>		9,7	8.4	8.4	8,7	9	8,8
MESURES POLITIQUES AU NIVEAU DE LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES FINANCES PUBLIQUES	23. Adoption des textes législatifs et réglementaires	MINEFB/ plan d'actions PGDI						
	- Travail de la CRROC						Projets de textes finalisé et approuvé par la CRI	Adoption des textes par l'AN application
	- IGF						Projet de textes préparé	Adoption des textes institut. sur la création de l'IGF approuvé par l'AN
	- Passation de marchés public						Révision du code de passation de MP	Adoption du nouveau code

	<p>24. Production des lois de règlements par la CC</p> <p>25. <u>Mise en vigueur les recommandations de l'audit sur le trésor</u></p> <p>26. <u>Rendre opérationnel la cellule en charge pour la coordination des activités des reformes des finances publiques</u></p>						Rapports établis : Les lois régl. de 1998, 1999, 2000 et 2001	Rapport établi : Les lois de régl. de 2002 et 2003 Rapport sur l'éval. des reformes réalisé (en Sep.)
--	---	--	--	--	--	--	--	---

¹ La définition de la pauvreté retenue est l'état de privation matérielle caractérisé par une consommation calorique au-dessous de 2133 cal par personne, équivalent adultes, par jour. Cette définition est mieux adaptée à la situation socio-économique d'un pays comme Madagascar. Néanmoins, étant donnée qu'un individu doit aussi user un minimum de biens et services, un seuil non alimentaire se complète avec ce seuil alimentaire. L'usage de l'équivalent monétaire permet d'évaluer les différentes composantes du panier de consommation (dépenses monétaires, autoconsommations, paiements en nature reçus, transferts reçus ; loyer imputé et valeurs locatives des biens durables dont la valeur est égale à la somme des deux seuils.

² La donnée est seulement disponible pour 1999 car il n'a pas eu d'EPM en 2000

³ L'année 2000 correspond à l'année scolaire 1999/2000

⁴ La variation des données entre 1999/2000 et 2000/2001 s'explique par des problèmes de dénominateurs liés aux données démographiques

⁵ Solde total incluant base engagement, y compris dons

⁶ Hors IPPTE

^a Taux de rapportage CSB : 90,3 %

^b Taux de rapportage CSB : 79,1 %

^c Données de janvier à septembre 2003

^d Données de janvier à septembre 2003 – augmentation due à la suspension de la PFU avec un taux de rapportage de 88,8 %

Tableau n°2 : Programme indicatif – Transports

(pour 2000 et 2001 peu de données disponibles – pour 2005 et 2006 les données seront disponibles en juin 2004)

Type	Indicateur	Origine/ source de vérification	2001	2002	2003 prévision	2003 réalisation	2004	2005	2006
Output	Longueur de routes réhabilitées ou ayant fait l'objet d'un entretien périodique DSRP En kilomètres Chiffres regroupés pour 2001-02	Bilan des programmes VPM DGPICPA/ CAI	RNB 369 RNT 43 RR 73 ----- Total 485		940 840 1 520 ----- 3 300 ²¹	797 1 000 1 110 ----- 2 907	1 500 1 000 2 000 ----- 5 000	nd	nd
Output	Ressources propres consacrées à l'entretien du réseau à travers le FER, en milliards FMG ²²	FER DGPICPA/ CAI	95	90	149	171	193	nd	nd
Outcome	Taux de désenclavement mesuré à travers la population ²³ dont le chef lieu de commune est desservi par une route praticable toute l'année DSRP	Bilan des programmes VPM DGPICPA/ CAI	nd	451 communes 46% population	771 communes	562 communes 53,3% population	825 communes 71% population	nd	nd
Outcome	Réduction des prix de transport ²⁴ de voyageurs sur les axes structurants (RN2,4,6 et7) et des prix de marchandise DSRP	Enquêtes DGPICPA/ CAI	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe	nd	nd

Voir également la cartographie en annexe pour le taux d'enclavement.

Légende : RNB=routes nationales bitumées ; RNT=routes nationales en terre ; RR=routes rurales (routes provinciales et communales)

²¹ Les objectifs présentés dans le rapport annuel 2002 donnent des chiffres globaux pour 2003-2005 ; pour la comparaison ce chiffre a été divisé par trois mais il est normal que la première année (année de démarrage) le chiffre réalisé soit plus faible compte tenu des délais de préparation des dossiers d'appel d'offres

²² hors apport dégressif UE, soit 2002 : 25, 2003 : 19 et 2004 : 9

²³ Dans le rapport annuel 2002 ce taux était proposé comme le nombre de communes desservies mais il paraît plus opportun de raisonner en terme de population – voir aussi la perturbation apportée par la création de 250 communes en 2003

²⁴ cet indicateur apparaît difficile à mesurer et n'est pas nécessairement pertinent car l'amélioration du réseau peut se traduire aussi en amélioration de qualité de service et pas nécessairement en baisse des prix ; cet indicateur doit être reformulé pour la revue de juillet 2004.

Indicateur : Prix de Transport voyageur sur axes structurants

**Prix de transport
voyageur (milliers
FMG)**

Axe	Type véhicule	2001	2002*		2003		2004	
		Montant	Montant	Accrois. %**	Montant	Accrois. %**	Montant	Accrois. %**
RN7 Antananarivo- Toliara	Familial							
	Minibus	90.000	90.000	0,00%	115.000	27,78%	100.000	11,11%
	Car	80.000	80.000	0,00%	100.000	25,00%	90.000	12,50%
RN2 Antananarivo- Toamasina	Familial	30.000	60.000	100,00%				
	Minibus	30.000	60.000	100,00%	50.000	66,67%	40.000	33,33%
	Car	25.000	50.000	100,00%	40.000	60,00%	30.000	20,00%
RN7 Antananarivo- Fianarantsoa	Familial	45.000	60.000	33,33%	50.000	11,11%		
	Minibus	45.000	50.000	11,11%	50.000	11,11%	40.000	11,11%
	Car	35.000	45.000	28,57%	40.000	14,29%	35.000	0,00%
RN4/6 Antananarivo- Antsiranana	Familial							
	Minibus	250.000	250.000	0,00%	250.000	0,00%	250.000	0,00%
	Car	200.000	200.000	0,00%	250.000	25,00%	200.000	0,00%
RN4 Antananarivo- Mahajanga	Familial	60.000	60.000	0,00%	60.000	0,00%		
	Minibus	60.000	60.000	0,00%	60.000	0,00%	60.000	0,00%
	Car	50.000	50.000	0,00%	50.000	0,00%	50.000	0,00%

(*) : pendant la crise double du tarif ci-dessous

(**) accroissement sur année de base : 2001

Source: Service du Transport Routier National de Voyageurs et gares routières Antananarivo

Tableau n° 3 : Programme indicatif – développement rural

Type	Indicateur	Origine/ source de vérification	2000	2001	2002	2003 Estimation	2003 Résultat	2004
Impact	REDUCTION DE LA PAUVRETE ET AMELIORATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE							
	1. Taux de pauvreté à Madagascar (en %) DSRP	DSRP	Nd	69,6	80,7	72,0		67,0
	2. Taux de pauvreté en milieu rural (en %)	EPM/INSTAT	Nd	77,2	86,4			
	3. Indicateur de développement humain (IDH) Madagascar	TBS	0,470	0,484	0,480			
	4. Indicateur de développement humain (IDH) rural		0,347	0,361				
	5. Indicateur sexo spécifique de développement humain (ISDH) rural		0,324	0,347				
	6. Taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans (en %)	MICS	26,0					
	AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE ET RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE INTERNATIONALE							
	7. Part de l'agriculture en % par rapport au PIB	BM		29,8	27,4			
	8. Taux de croissance du secteur agricole DSRP	INSTAT/DSY		4,0	-1,3	-1,8		4,5
	9. Revenu annuel des ménages agricoles en francs constants (en Euro)	MAEP/DISE	471	521	482			
	10. Part du revenu monétaire dans le revenu des ménages agricoles (en %)	ROR	72,7	72,0	72,1			
	11. Valeur des importations alimentaires (Prix CAF, en million Euro)		70	60	41			
	12. Volume des importations alimentaires (Poids net, en milliers de tonnes)	INSTAT/DES	323	265	nd			
	13. Valeur des exportations des produits agricoles (Prix FOB, en Euro)		272	479	365			
	MEFB/FLEX							
Impact	PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES							
	14. Superficie des aires protégées (en milliers de ha)	ANGAP/ONE						
	15. Superficie incendiée (feu de brousse en milliers de ha)	TBE-2002 (MEF 2002)	1.027 963	Nd 382	1.774 nd			
Outcome	<u>AUGMENTATION ET AMELIORATION DURABLES DES STRUCTURES PAYSANNES ET INTERPROFESSIONNELLES</u>							
	16. Nombre des organisations paysannes	UPDR	Nd	4.584	Nd			
	17. Nombre de caisse de micro finance mutualiste	APIFM	336	353	338			
	18. Encours de crédit (en millions de Euro)		6,9	6,3	8,8			
	19. Effectif des membres des caisses micro finance mutualiste		91.954	116.977	135.305			
Outcome	<u>AMELIORATION DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES RURALES</u>							
	20. Montant de subvention forfaitaire par commune rurale (en Euro)	DPAC	6.392	6.392	3.302			
Output	<u>ACCES AUX SERVICES SOCIAUX COMMUNALES</u>							

	21. Proportion de la population ayant accès à l'eau potable à Madagascar DSRP	MEM/DEA	23,8	27,2	Nd	28,0		
	22. Proportion de la population ayant accès à l'eau potable en milieu rural	TBS	9,8	11,7	Nd	12,7		
	23. Taux net de scolarisation primaire à Madagascar DSRP	EPM/TBS	74,9	64,9	72,1			
	24. Taux net de scolarisation primaire en milieu rural		74,4			79,5		
Input	<u>AMELIORATION DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES RURAUX PUBLICS</u>							
	25. Dépenses publiques au développement rural (en million de Euro) DSRP	LF/PIP	36	32	50	44	33	69
	26. Dépenses effectives de fonctionnement par employés par an (En Euro)*	MAEP/LF	654	693	853		604	
	27. Dépenses d'investissement (en million de Euro)		33,8	30,0	46,5		29,7	
	28. % emprunt extérieur du PIP pour le développement rural		51,2	52,7	64,2		63,7	

Taux de change FMG/Euro: 6257 en 2000, 7361 en 2001, 6358 en 2002, 7527 en 2003 (source : FMI)

* Les années 200 et 2001 concernent seulement le Ministère de l'Agriculture (Min.Agri), Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAEL) pour 2002, Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche(MAEP) y compris les départements des Domaines et de Topographies) pour 2003 et 2004.

Source de financement	Intitulé projet	Montant	Date d'envoi de la PF au Siège	Passage ou Information au Comité du FED	Date décision Eng I ouvert
reliquats FED antérieurs	Microfinances rurales 2è phase - Cecam II	5.000.000 Euros	2/05/2003	approuvé	9 ACP MAG 01 25/09/2003
reliquats FED antérieurs	DAG Appui prog. Dév. Rural 9ème FED	750.000 Euros	24/07/2003	approuvé	9 ACP MAG 05 01/01/2003
reliquats FED antérieurs	Vème rencontres chorégraph. - SANGA III	300.000 Euros	24/07/2003	approuvé	9 ACP MAG 03 01/10/2003
reliquats FED antérieurs	Technical Co-operation Facility (TCF)	5.000.000 Euros	31/07/2003	en cours d'approbation	9 ACP MAG 07 ?
reliquats FED antérieurs	Etudes détaillées routes du sud (350 Km)	3.000.000 Euros	23/10/2003	approuvé	9 ACP MAG 02 ?
9ème FED	Désenclavement Sofia/Diana - RN6	90.000.000 Euros	6/03/2003	approuvé	9 ACP MAG 04 25/08/2003
9ème FED	Renforcement du processus électoral dans le cadre de la bonne gouvernance	1.950.000 Euros	31/07/2003	approuvé	9 ACP MAG 06 01/01/2003
9ème FED	Programme de développement rural (ACORDS) - 1ère tranche	32.000.000 Euros (1)	28/10/2003	mai 2004	
9ème FED	Programme d'appui budgétaire (PARP) - 1ère tranche	35.000.000 Euros (2)	8/10/2003	23/02/2003	9 ACP MAG 08 ?
9ème FED	Appui au dév. des ressources humaines	4.000.000 Euros	15/01/2004	mai 2004	
9ème FED	Entretien périodique des routes nationales	43.000.000 Euros	17/12/2003	mars 2004	
9ème FED	Appui à la consolidation de l'Etat de Droit dans le cadre de la bonne gouvernance	8.000.000 Euros	22/01/2004	mars 2004	

FED 9 - ENG I 2003 = 98.000.000 Euros

(1) 1ère tranche de 32M€ (30M€ envlp A 9ème FED + 2M€ reliquats 8ème FED) + 2ème tranche de 28M€ (surprog.) = 60M€

(2) 1ère tranche de 35 M€ (28M€ 9ème FED + 5M€ reliquats appui budg. + 2M€ imprévus) + 2ème tranche de 35 M€ (surprog.) = 70 M€

Ligne budgétaire	Sécurité alimentaire	19.000.000 Euros	10/04/2003	approuvé	2003/005-775 17/09/2003
------------------	----------------------	------------------	------------	----------	----------------------------

COMITE DU FED / APPROBATION

MADAGASCAR

Unité A I D C O	Gestionnaire du projet	FED	Intitulé du projet	2003 Janv	2003 Fev	2003 Mars	2003 Avril	2003 Mai	2003 Juin	2003 Juil	2003 Août	2003 Sept	2003 Oct	2003 Nov	2003 Déc	2003 Total	Risque bas(1) moy(2) haut(3)	Cat < 2 M€	2004	2005	2006	2007	Total 2003 2007	Situation à clarifier	Commentaires	
C6	Bolly J.L.	9 relig	Cecam II - projet microfinances (2de phase)							5,00						5,00	1						5,00			
C6	Bolly J.L.	9 relig	Etudes détaillées routes du sud (350km)											3,00		3,00								3,00		
C6	Bolly J.L.	9 relig	DAG appui programme développement rural 9ème FED							0,75						0,75	1	X						0,75		
		9 relig	Technical Co-operation Facility (TCF)											5,00		5,00	1							5,00		
		9 relig	Vème rencontres chorégraphiques SANGA III										0,30			0,30	1							0,30		
C4	Aidco/C4	9	Hors concentration: appui à la consolidation de l'Etat de Droit														1		8,00					8,00		
C4	Aidco/C4	9	Hors concentration: renforcement processus électoral											1,95		1,95	1							1,95		
C6	Bolly J.L.	9	Développement rural 9ème FED - ACORDS														3		32,00	28,00			60,00		1ère tranche: 32M€ dont 30M€ envlp A 9è FED + 2M€ reliquats FED antérieurs 2ème tranche: 28 M€ (utilisés à titre d'avance au profit de l'appui budgétaire et à restituer dans le cadre de ressources supplémentaires) 2 M€ pris sur les reliquats FED antérieurs	
																		dont	2,00			dont	2,00			
C5	Borodu	9	Appui au développement des ressources humaines													0,00	1		4,00					4,00		
C7	Borgato F.	9	Désenclavement régions Sofia et Diana RN6							90,00						90,00	1							90,00		
C7	Borgato F.	9	Renforcement et entretien périodique de RN														1		43,00					43,00		Projet proposé en remplacement du projet RN du Sud
C3	Cornelis	9	Appui budgétaire 2004														1		35,00	35,00			70,00	X	2 tranches de 35 M€ 1ère tranche de 28 M€ à titre d'avance en provenance d'ACCORS + 5 M€ reliquats appui budg. + 2 M€ études et imprévus 2ème tranche de 35 M€ financée si ressources supplémentaires disponibles	
																			dont	5,00		dont	5,00			5 M€ reliquats appui budgétaire
																			dont	2,00		dont	2,00			2 M€ études et imprévus
C7	Borgato F.	9	Réhabilitation des routes du Sud														3			50,00			50,00	X	Financement si ressources supplémentaires disponibles	
																Total			122,00	113,00		341,00				
																dont			92,00	28,00		211,95				
																			2,00			16,05				
																			28,00	85,00		113,00				

PABU engagement 8 ACP MAG 50	55
appui consolidation Etat de Droit	8
renforcement processus électoral	1,95
désenclavement RN6	90
entretien périodique de RN	43
développement rural	58
dvlp ressources humaines	4
reliquats appui budgétaire	5
études et imprévus	2
Total	267
Reliquats FED antérieurs	18,38

PABU engagement 8 ACP MAG 50	55
appui consolidation Etat de Droit	8
renforcement processus électoral	1,95
désenclavement RN6	90
entretien périodique de RN	43
développement rural 1ère tranche	30
dvlp ressources humaines	4
appui budgétaire - PARP	35
Total	267
Reliquats FED antérieurs	18,38

(*) prise en compte des 7 M€ de reliquats du PIN 9ème FED

LISTE DES PROGRAMMES LES PLUS IMPORTANTS

8ème FED	ME	Achèvement effectif	Convention Financement Fin de mise en œuvre
Route Sava + FER	42,0	Juin 2005	Octobre 2007
Réhabilitations routières	72,5	2006	Décembre 2008
Santé	22,0	30/09/2004	30/09/2004
Bemraraha	5,0	31/12/2006	31/12/2006
Paical	8,0	31/03/2005 ⁽¹⁾	31/03/2004
Delso II	4,0	30/06/2006	30/06/2006
Cecam II	5,0	Sept 2007	31/12/2010

9ème FED	ME	Achèvement
Pabu (2003)	55,0	2003
RN6 (2003)	83,0	2008
Développement ressources humaines (2003)	4,0	2007
Renforcement et entretien périodique (2004)	50,0	2006
Développement rural (Accord) (2004)	30 + 28	2009
Bonne gouvernance (2004)	2 + 8	2007
Surprogrammation	ME	
Nouvelle aide budgétaire	(28+5+2)+35	
Réhabilitation route du Sud	50	

⁽¹⁾ Avenant à la convention de financement à prévoir

PREVISIONS / REALISATIONS 2003-2004

PIN	Dotations	Réalizations 2003			Situation cumulée fin 2003			Prévisions 2004			Situation cumulée fin 2004		
		Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.
FED 6, en % Dot.	118,87	-5,99	-0,15	2,64	118,87 100,00%	117,84 99,13%	115,99 97,58%	-2,82	0,00	0,07	116,05 97,63%	117,84 99,13%	116,06 97,64%
FED 7, en % Dot.	131,45	-1,36	3,61	2,70	131,45 100,00%	130,85 99,54%	128,13 97,47%	-1,00	0,42	3,02	130,45 99,24%	131,27 99,86%	131,15 99,77%
FED 8 + FAS en % Dot.	188,95	0,00	62,82	35,13	178,95 94,71%	123,89 65,57%	62,33 32,99%	-10,91	37,06	56,09	168,04 88,93%	160,95 85,18%	118,42 62,67%
FED 9, en % Dot. (*)	285,50	98,00	0,30	20,25	153,00 53,59%	55,30 19,37%	55,25 19,35%	130,00	164,39	58,99	283,00 99,12%	219,69 76,95%	114,24 40,01%
Total, en % Dot.	724,77	90,65	66,58	60,72	582,27 80,34%	427,88 59,04%	361,70 49,91%	115,27	201,87	118,17	697,54 96,24%	629,75 86,89%	479,87 66,21%

(*) Envlp. A de 267 M€ + reliquats de 18,5M€

Réalizations Paiements 2003

FED	60,72
LB	7,21
STABEX	5,51
Total	73,44

Prévisions Paiements 2004

FED	118,17
LB	12,99
STABEX	7,25
Total	138,41

Crédits disponibles à la date du 31/12/2003 (au niveau primaire)

(après transferts des reliquats des FED antérieurs)

	6ème FED	7ème FED	8ème FED	9ème FED	Reliquats FED antérieurs	
Dotation PIN	118.874.679,77	131.445.229,90	178.946.548,92	267.000.000,00	18.499.779,40	(a)
Engagement I	118.874.679,77	131.445.229,90	178.946.548,92	266.950.000,00	16.050.000,00	
Reliquats	0,00	0,00	0,00	50.000,00	2.449.779,40	
Financements sur reliquats 8ème FED (18,5 M€)					16.050.000,00	
- Vème rencontres chorégraphiques - SANGA III				engagé en 2003	300.000,00	
- Microfinances - CECAM II				engagé en 2003	5.000.000,00	
- DAG Appui programme dvlp. rural				engagé en 2003	750.000,00	
- Etudes détaillées RN sud					3.000.000,00	
- Technical Co-operation Facility					5.000.000,00	
- Dvlp rural - ACCORS pris sur reliquats					2.000.000,00	(b)
Financements sur PIN 9ème FED (267 M€)				266.950.000,00		
- PABU 9ème FED			engagé en 2002	55.000.000,00		
- Renforcement du processus électoral			engagé en 2003	1.950.000,00		
- Désenclavement RN6			engagé en 2003	90.000.000,00		
- Appui à la consolidation de l'Etat de Droit				8.000.000,00		
- Dvlp rural - ACORDS 1ère tranche				30.000.000,00		(b)
- Entretien routier RN				43.000.000,00		
- Appui dvlp ressources humaines				4.000.000,00		
- appui budgétaire - PARP 1ère tranche				35.000.000,00		(c)
				Total reliquats	2.499.779,40	
				Prévisions de dégagement 2004	14.733.760,00	
				Crédits disponibles	17.233.539,40	

146,95 M€ engagés en 2002-2003 sur PIN + 6,05 M€ engagés en 2003 sur les reliquats = 153 M€

(a) envlp A 9ème FED : 55M€ PABU 9ème FED imputé sur le 8 MAG 50 + 230,381,617,67€ dotation PIN

(b) 1ère tranche de 32M€ dont 30M€ pris sur l'envlp A 9ème FED + 2M€ pris sur les reliquats

(c) 1ère tranche de 35M€ dont 28M€ + 5M€ reliquats appui budgétaire + 2M€ études et imprévus

Contribution des principaux bailleurs de fonds à Madagascar

Annexe 2

Prévisions pour 2003 sur la base des engagements primaires (en millions Euros)

Bailleurs/ Secteurs	Développement rural	Environnement	Éducation	Santé	Appui Macro	Énergie	Infrastructures et transports	Autres (dont Bonne Gouvernance)	T O T A L
<i>Bailleurs Multilatéraux</i>									
FMI	-	-	-	-	12,19	-	-	-	12,19
Banque Mondiale	10,4	0,7	24,8	12,0	46,3	1,5	37,9	61,3	194,8
PNUD	2,13	1,13	0,61	0,20	0,45	-	-	1,08	5,61
UNICEF	-	-	0,96	2,01	-	-	-	2,25	5,21
FAO	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
FNUAP	-	-	-	1,36	-	-	-	-	1,36
ONUDI	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
PAM	0,84	-	0,37	0,45	-	-	-	3,90	5,56
FIDA	1,41	-	-	-	-	-	-	-	1,41
BADEA	-	-	0,11	-	-	-	0,39	-	0,51
BAD	1,40	-	0,21	0,43	-	-	0,54	-	2,58
OMS	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
<i>Bailleurs Bilatéraux</i>									
Coop. Suisse (hors PIP)	4,3	-	0,1	-	-	-	-	1,4	5,8
Fonds Koweïtien	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
USAID	2,0	8,4	-	8,6	-	-	-	1,5	20,5
Norvège	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
Japon	-	-	-	1,8	-	3,5	22,8	0,2	28,3
<i>Union Européenne</i>									
France (SCAC + AFD)	3,9	1,4	11,4	2,3	10,4	0,2	8,0	7,9	45,3
Allemagne	0,80	2,80	-	0,70	-	-	-	0,40	4,70
Royaume Uni	0,01	0,03	0,10	0,07	-	-	-	0,10	0,31
CE	18,30	1,60	-	0,40	70,00	-	63,00	2,80	156,10
BEI	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
T O T A L	45,45	16,04	38,60	30,24	139,35	5,15	132,66	82,73	490,22

Taux de change utilisés (JOCE 02/2004) : 1 euro = 8.690 FMG / 1 euro = 1,2468 USD / 1 euro = 0,3714 Dinar Koweïtien / 1 DTS = 9.334 FMG

Nd = Non disponible

Na = Non applicable

Contribution des principaux bailleurs de fonds à Madagascar

Annexe 2

Prévisions pour 2004 sur la base des engagements primaires (en millions Euros)

Bailleurs/ Secteurs	Développement rural	Environnement	Éducation	Santé	Appui Macro	Énergie	Infrastructures et transports	Autres (dont Bonne Gouvernance)	TOTAL
<i>Bailleurs Multilatéraux</i>									
FMI	-	-	-	-	24,38	-	-	-	24,38
Banque Mondiale	18,3	-	15,9	6,1	-	10,9	43,3	40,2	134,8
PNUD	1,23	1,09	0,60	0,20	0,11	-	-	0,20	3,43
UNICEF	-	-	1,52	2,65	-	-	-	3,45	7,62
FAO	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
FNUAP	-	-	-	1,36	-	-	-	-	1,36
ONUDI	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
PAM	0,84	-	1,36	0,45	-	-	-	2,40	5,05
FIDA	4,60	-	-	-	-	-	-	-	4,60
BADEA	-	-	-	-	-	-	6,41	-	6,41
BAD	4,30	-	3,22	3,22	19,33	-	5,37	-	35,45
OMS	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
<i>Bailleurs Bilatéraux</i>									
Coop. Suisse (hors PIP)	3,8	-	0,1	-	-	-	-	1,4	5,3
Fonds Koweïtien	-	-	-	-	-	-	4,04	-	4,04
USAID	5,6	7,8	-	10,8	-	-	-	1,3	25,5
Norvège	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
Japon	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
<i>Union Européenne</i>									
France (SCAC + AFD)	11,6	1,3	2,9	2,3	0,5	0,4	8,0	9,0	36,1
Allemagne	1,53	9,94	-	4,55	-	-	1,44	2,25	19,72
Royaume Uni	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
CE	30,10	2,00	-	2,00	23,00	-	172,30	5,80	235,20
BEI	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,0	0,0	10,0	30,0
TOTAL	91,98	22,12	25,63	33,69	67,32	21,28	240,88	76,01	578,91

Taux de change utilisés (JOCE 02/2004) : 1 euro = 8.690 FMG / 1 euro = 1,2468 USD / 1 euro = 0,3714 Dinar Koweitien / 1 DTS = 9.334 FMG

Nd = Non disponible

Na = Non applicable

Contribution des principaux bailleurs de fonds à Madagascar

Annexe 2

Prévisions pour 2005 sur la base des engagements primaires (en millions Euros)

Bailleurs/ Secteurs	Développement rural	Environnement	Éducation	Santé	Appui Macro	Énergie	Infrastructures et transports	Autres (dont Bonne Gouvernance)	T O T A L
<i>Bailleurs Multilatéraux</i>									
FMI	-	-	-	-	n.d	-	-	-	nd
Banque Mondiale	18,3	-	-	6,1	-	-	33,3	23,0	80,8
PNUD	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
UNICEF	-	-	2,89	6,98	-	-	-	2,17	12,03
FAO	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
FNUAP	-	-	-	1,64	-	-	-	-	1,64
ONUDI	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
PAM	1,77	-	1,43	1,01	-	-	-	-	4,21
FIDA	5,40	-	-	-	-	-	-	-	5,40
BADEA	-	-	-	-	-	-	5,92	-	5,92
BAD	4,30	-	3,22	3,22	7,52	-	5,37	-	23,63
OMS	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
<i>Bailleurs Bilatéraux</i>									
Coop. Suisse (hors PIP)	3,9	-	0,1	-	-	-	-	1,4	5,4
Fonds Koweïtien	-	-	-	-	-	-	4,21	-	4,21
USAID	7,2	9,7	-	13,1	-	-	-	1,8	31,8
Norvège	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
Japon	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
<i>Union Européenne</i>									
France (SCAC + AFD)	4,2	0,5	17,2	3,2	0,5	0,6	-	6,7	32,8
Allemagne	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Royaume Uni	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
CE	31,40	0,50	-	-	22,00	-	7,70	4,50	66,10
BEI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,0	10,0	10,0	30,0
T O T A L	76,46	10,67	24,85	35,24	30,04	10,57	66,54	49,54	303,91

Taux de change utilisés (JOCE 02/2004) : 1 euro = 8.690 FMG / 1 euro = 1,2468 USD / 1 euro = 0,3714 Dinar Koweïtien / 1 DTS = 9.334 FMG

Nd = Non disponible

Na = Non applicable

Contribution des principaux bailleurs de fonds à Madagascar

Annexe 2

Prévisions pour 2006 sur la base des engagements primaires (en millions Euros)

Bailleurs/ Secteurs	Développement rural	Environnement	Éducation	Santé	Appui Macro	Énergie	Infrastructures et transports	Autres (dont Bonne Gouvernance)	T O T A L
<i>Bailleurs Multilatéraux</i>									
FMI	-	-	-	-	n.d	-	-	-	nd
Banque Mondiale	18,3	-	-	6,1	-	-	18,9	23,0	66,3
PNUD	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
UNICEF	-	-	2,89	6,98	-	-	-	2,17	12,03
FAO	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
FNUAP	-	-	-	1,64	-	-	-	-	1,64
ONUDI	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
PAM	1,77	-	1,43	1,01	-	-	-	-	4,21
FIDA	3,18	-	-	-	-	-	-	-	3,18
BADEA	-	-	-	-	-	-	2,64	-	2,64
BAD	4,30	-	3,22	3,22	nd	-	5,37	-	16,11
OMS	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
<i>Bailleurs Bilatéraux</i>									
Coop. Suisse (hors PIP)	4,0	-	0,1	-	-	-	-	1,4	5,5
Fonds Koweïtien	-	-	-	-	-	-	0,18	-	0,18
USAID	7,8	9,7	-	13,4	-	-	-	1,8	32,7
Norvège	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
Japon	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
<i>Union Européenne</i>									
France (SCAC + AFD)	4,0	0,5	16,8	3,2	0,5	0,6	-	6,9	32,5
Allemagne	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Royaume Uni	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
CE	31,00	1,50	-	-	25,00	-	11,00	4,50	73,00
BEI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,0	10,0	5,0	25,0
T O T A L	74,35	11,67	24,47	35,61	25,51	10,57	48,03	44,75	274,96

Taux de change utilisés (JOCE 02/2004) : 1 euro = 8.690 FMG / 1 euro = 1,2468 USD / 1 euro = 0,3714 Dinar Koweïtien / 1 DTS = 9.334 FMG

Nd = Non disponible

Na = Non applicable

MADAGASCAR - Profil environnemental

1. Biodiversité : Importance exceptionnelle à Madagascar

L'ancienneté de l'isolement de Madagascar dans le sud-ouest de l'Océan indien a favorisé une évolution séparée de ses espèces végétales et animales dans des habitats naturels très diversifiés.

Madagascar est classé parmi les « hotspots » mondiaux, qui sont des zones tropicales identifiées comme essentielles pour la préservation de la biodiversité du monde. Bien que Madagascar ne représente que 1,9% de la superficie du continent africain, il abrite un quart de toutes les espèces végétales de l'ensemble de l'Afrique : on y rencontre, par exemple, beaucoup plus d'orchidées que sur le reste du continent. Il faut surtout noter qu'environ 80% des 100.000 espèces végétales Malgaches sont endémiques et que pour les animaux la proportion est encore plus importante. Le meilleur exemple est représenté par les lémuriens, la quasi-totalité d'entre eux se rencontrant exclusivement à Madagascar, 95% des 245 espèces de reptiles et 99% des 144 espèces d'amphibiens sont également endémiques. Madagascar a également été retenue comme une zone d'importance critique pour la conservation maritime.

Les formations forestières couvrent environ 19% du territoire national²⁵, ce qui correspond à un faible taux de boisement. Les forêts sont caractérisées, de manière résumée, par trois grands types importants²⁶ exploités :

- La forêt naturelle dense et humide de la Côte Est qui a été en très grande partie détruite par l'agriculture itinérante sur brûlis depuis une cinquantaine d'années, sinon plus;
- La forêt naturelle dense sèche de l'ouest également née;
- Les forêts plantées de pins et eucalyptus sur les hautes terres.

En raison de la combinaison de niveaux élevés de l'endémisme et de l'archaïsme des éléments constitutifs de sa diversité biologique, ainsi que l'ampleur de la dégradation de son environnement, Madagascar est considéré comme l'une des principales priorités mondiales en matière de conservation de la biodiversité et de protection de l'environnement.

2. Dégradation de l'environnement

La situation économique fragile du pays, l'étendue de la pauvreté et le faible niveau de technologie agricole aggravés par l'augmentation rapide de sa population sont les principales causes de la dégradation des ressources naturelles, de la déforestation, des feux de brousse, de l'érosion et de la chute de la fertilité des sols. Ainsi, le pays perd-il des espèces hautement endémiques, peu connues, ainsi que des écosystèmes essentiels d'une grande importance pour l'environnement, la génétique, la médecine, l'économie et les bénéfices que la population pourrait tirer de leur utilisation durable.

²⁵ [Ministère de l'Environnement, Programme Environnement III : Document stratégique, août 2002, p.4](#)

²⁶ D'autres formations forestières sont importantes au niveau biodiversité mais offrent peu de possibilités d'exploitation de leurs ressources en bois : bush du sud, lambeaux de forêts naturelles d'altitude, mangroves

Il existe une relation étroite entre la dégradation de l'environnement et la pauvreté. Le revenu²⁷ de l'économie malgache dépendrait directement des ressources naturelles pour au moins 50%. SI l'on considère le marché de l'emploi, 9 emplois sur 10 sont dans les secteurs dépendants directement des ressources naturelles. Eradiquer la pauvreté à Madagascar passera nécessairement par une gestion durable de ce capital le plus important dans l'économie nationale, l'environnement. Le dénuement matériel et la nécessité de subvenir aux besoins vitaux engendrent des comportements nuisibles (surexploitation) à la protection et à une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. En retour, une dégradation continue de l'environnement et des ressources naturelles contribue à l'aggravation de cette pauvreté.

Les principales causes de perte de biodiversité et dégradation de l'environnement sont :

- la culture itinérante sur brûlis;
- les feux de renouvellement de pâturage non contrôlés;
- les feux de brousse;
- l'exploitation illicite de bois (charbon de bois, bois d'œuvre de type palissandre);
- le prélèvement de bois de chauffe;
- l'exploitation minière;
- l'exploitation non durable des ressources naturelles.

2.1. Déforestation ou défrichements

La croissance élevée de la population exerce des pressions, de plus en plus nombreuses et fortes, sur la forêt en vue de satisfaire les besoins les plus immédiats : nourriture, bois de construction, bois de chauffe et charbon. Différentes études mettent en évidence les relations qui existent entre la densité de la population²⁸ et la déforestation. Plusieurs milliers d'ha ont été détruits, soit par les feux de défrichement, soit par l'exploitation des bois précieux (palissandre, ébène et autres bois d'œuvre et de construction, bois de rose,...).

Les systèmes de production traditionnels sont dominés par des pratiques culturelles utilisant très peu d'intrants agricoles, la principale cause de la pauvreté des agriculteurs est la faible productivité de l'agriculture. En particulier, la surexploitation des terres et la baisse de la fertilité naturelle des sols qui en résulte sont une des principales contraintes à l'augmentation des rendements agricoles et à l'amélioration des conditions matérielles de vie des producteurs agricoles.

L'épuisement du sol conduit naturellement à la recherche et au défrichement de nouvelles terres à mettre en culture et constitue la cause principale de la plupart des autres problèmes environnementaux et de pauvreté qui se posent à Madagascar.

• culture itinérante sur brûlis ou tavy

²⁷ Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP, mai 2003), p.92

²⁸ La comparaison de la couverture forestière entre 1950 et 1985 a ainsi démontré que dans les régions où la densité était de plus de 10 habitants au Km², la déforestation a été de 80% de l'aire initiale, alors que pour une densité comprise entre 5 et 10 habitants Km² le taux de déforestation n'était que de 62%.

Le tavy est une méthode traditionnelle solidement ancrée dans les us et coutumes des populations dans les régions boisées. Il consiste à défricher la végétation naturelle, à y mettre le feu afin d'y pratiquer la culture du riz, du maïs ou du manioc. Ainsi, environ 100.000 ha de forêts disparaissent chaque année²⁹.

• **Exploitation forestière**

Il s'agit de l'exploitation forestière par la population locale d'une part, et par les grands exploitants forestiers d'autre part. Elle concerne quelques essences d'utilité précise : bois d'œuvre et bois de construction. Elle est de ce fait sélective. L'analyse de l'évolution des exploitations forestières à Madagascar note une augmentation des volumes de bois exploités. Certes, la production forestière présente de fortes fluctuations annuelles, néanmoins on observe une hausse constante des exportations en terme de valeur (augmentation de 61% de 1995 à 1999).

Le Fonds Forestier National (FFN) est la seule source pérenne de financement des activités forestières ; il est alimenté par les redevances forestières, taxes diverses, permis d'exportation.

En outre, dans plusieurs cas, la réglementation n'est pas scrupuleusement suivie :

- beaucoup d'exploitations sont illicites ;
- les termes stipulés dans le permis d'exploitation ne sont pas respectés.

Une mention particulière doit être faite concernant les exploitations des bois de chauffe et de charbon de bois qui constituent une forme d'exploitation très inquiétante sur les écosystèmes forestiers naturels, des régions où les plantations destinées à cette fin n'existent pas.

• **Les feux de brousse**

Les feux de brousse sont pratiqués annuellement à la fin de la saison sèche, sur d'immenses superficies, dans le centre et l'ouest du pays. Cette pratique diminue d'une part la fertilité du sol et, d'autre part, entraîne la mise à nu du sol après plusieurs feux successifs.

La pratique des feux de brousse est associée le plus souvent à l'élevage extensif bovin. Près de 7 millions de têtes de zébus sont recensées. Cet élevage extensif nécessite de grands espaces parcourus chaque année par des feux destinés au renouvellement des pâturages. Dans tous les cas, ces feux de brousse sont à l'origine de la dégradation de la qualité des fourrages et des pâturages.

2.2. L'érosion

L'érosion, qui toucherait 80% des terres du pays, est surtout d'origine anthropique, mais résulte aussi de la conjugaison de l'agressivité des pluies avec l'érosivité naturelle de la plupart des sols. La conséquence est une savanisation accrue de la surface de l'Ile. Cette érosion se présente sous deux formes :

²⁹ DSRP, p.42

- **les lavaka** qui affectent les versants des hautes terres malgaches, intéressant la couche arable et les couches plus profondes du sol, allant jusqu'à la roche mère. La forme du lavaka est en U quand le sol est meuble, et elle est en V sur un sol plus résistant.
- **les Sakasaka** illustrent de façon remarquable la fragilité des sols et le danger d'affouillement. Ils seraient la conséquence directe du surpâturage et de la déforestation sur les surfaces planes ou peu ondulées et atteignent parfois 1 km de long.

Les conséquences de l'érosion peuvent être une baisse de fertilité des sols fragiles et la dénudation des sols au niveau des bassins versants.

Le déboisement augmente de façon spectaculaire l'érosion des sols et le ruissellement. Or, les forêts ont un rôle essentiel dans le maintien de la productivité agricole et dans la réduction des coûts de fonctionnement des infrastructures d'irrigation. Ainsi le problème d'ensablement de grands réseaux d'irrigation comme à Marovoay (nord-ouest), au Lac Alaotra (centre nord) et dans la cuvette d'Andapa (nord), n'a pas permis de rendre viables les importants investissements réalisés. On estime que 10 000 ha de rizières sont ensablés chaque année, représentant la perte de 20 000 tonnes de paddy³⁰.

Le déboisement et l'érosion du sol constituent des contraintes majeures à la maintenance des infrastructures rurales. L'expérience avec les groupes d'usagers des pistes à Madagascar démontre que ces derniers comprennent la nécessité de reboiser les terres qui entourent immédiatement les pistes aménagées. Malheureusement, la plupart des pistes secondaires et tertiaires ne sont pas entretenues par des associations d'usagers et beaucoup d'entre elles sont rendues impraticables par l'érosion. Les conséquences sur les communautés rurales, isolées par rapport à l'économie nationale, sont considérables.

2.3. Les catastrophes naturelles

Les catastrophes qui menacent Madagascar sont essentiellement de trois types :

- les dépressions tropicales et les cyclones qui sont très fréquents
- la sécheresse et l'invasion des criquets qui, malgré leur diminution relative ces dernières années, ont tendance à s'étendre vers le Nord et ont des impacts néfastes sur l'agriculture et les ressources naturelles
- l'évolution de la désertification dans le sud malgache liée à la déforestation.

La déforestation occasionnée par les défrichements agricoles et la coupe abusive des arbres pour satisfaire les besoins d'énergie domestique réduisent la protection naturelle qu'offre le couvert forestier contre les cyclones. La destruction ainsi plus aisée des réseaux hydroagricoles par les cyclones, pose un problème de sécurité alimentaire accru. Au fur et à mesure que les forêts sont détruites, le pays est ainsi plus vulnérable aux cyclones, aux inondations et à la sécheresse, imposant ainsi un coût direct sur les ménages ruraux tout en obligeant le Gouvernement à investir davantage dans des projets qui compenseront ces impacts négatifs.

³⁰ DSRP intérimaire (2000)

2.4. La dégradation de l'environnement marin et côtier

L'importante zone côtière de Madagascar (environ 5.000 km), et en particulier les récifs et mangroves, subissent également des dégradations. Aux abords de plusieurs grandes villes, les zones côtières subissent de plus en plus des conséquences des activités non contrôlées et/ou non réglementées, qu'il s'agisse de la pêche, de l'exploitation du bois ou encore des activités industrielles et touristiques (rejets industriels et domestiques). Dans certaines portions du littoral, les villes comme Morondava, Manakara ou Toamasina subissent une érosion côtière.

En outre, toutes les zones côtières sont affectées par la pollution tellurique, due à l'érosion des bassins versants consécutive à la déforestation, qui se manifeste par l'ensablement des plaines côtières, des embouchures et des ports, la salinisation des sols, la modification de la structure des formations coralliennes, qui subissent, par ailleurs, le phénomène de blanchiment.

Dans les espaces de production, on note une aggravation des conflits, notamment entre la pêche traditionnelle et la pêche industrielle, pour l'utilisation des ressources et espaces littoraux et marins. Il en résulte une surexploitation des ressources marines et côtières entraînant leur diminution, et, dans certains cas, une perte de biodiversité et une pollution / dégradation du milieu côtier et marin.

3. Les mesures prises par le Gouvernement depuis 1989

La dégradation de l'environnement à Madagascar au cours des dernières décennies est très marquée : le couvert forestier recule d'environ 200 000 hectares par an et la quasi-totalité des sols subissent des phénomènes d'érosion. Ces dégradations représentent une perte annuelle pour l'économie comprise entre 5 et 15 % du PIB.

Dans ce contexte, les objectifs de la politique nationale de l'environnement sont : promouvoir un développement durable ; réhabiliter, conserver et gérer le patrimoine malgache de biodiversité ; améliorer le cadre de vie des populations rurales et urbaines et veiller à maintenir l'équilibre entre croissance de la population et développement des ressources. Cette politique a été traduite dans un plan national d'action environnementale (PNAE), démarré en 1991 et exécutable sur 15 ans dont les résultats attendus sont :

- le ralentissement de la dégradation de l'environnement au niveau national;
- une meilleure gestion globale du milieu;
- une amélioration du cadre de vie par le développement économique, en s'appuyant sur la valorisation des ressources naturelles, l'écotourisme, l'utilisation rationnelle des produits forestiers, la gestion des parcs et réserves et l'augmentation de la production des cultures pérennes.

Le PNAE a été divisé en trois phases : 1991-1996 (mise en place des fondations institutionnelles du PNAE et concentration sur les problèmes d'urgence), 1997-2002 (intensification d'actions menées lors de la phase précédente et développement des projets de terrain), et 2002-2007 (toutes les actions environnementales devraient se faire automatiquement au niveau des Ministères, des ONG, des collectivités et de la population).

3.1 – Le programme environnemental

Programme Environnemental phase 1 (PE1) (1991-1996)

Initié en 1990 dans le cadre du PNAE, les objectifs visés du PE1 étaient de : renverser les tendances de dégradation; promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles (sol, eau, forêt et biodiversité) ; créer les conditions pour que la préservation de l'environnement devienne une préoccupation et une démarche normale du développement. Il comprend sept composantes mises en œuvre par diverses agences d'exécution. La tendance générale de la conception et de l'exécution de la première phase du PNAE (1991-1996) était d'intégrer toutes les activités prioritaires ayant trait à l'environnement dans un seul et même programme et de traiter les *problèmes « écologique » d'urgence* », parallèlement à la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel pour la gestion de l'environnement.

L'évaluation ex-post du PE1 a été réalisée en juin 1997. Six agences d'exécution ont mis en œuvre les sept composantes du PE1 avec un financement initial de 127,4 millions US\$, dont 90,9 ont été effectivement décaissés. Un des principaux acquis du PE1 est la mise en place du cadre institutionnel et juridique pour la gestion de l'environnement, avec la création d'institutions spécialisées et de cellules environnement dans les ministères techniques, l'élaboration de politiques sectorielles respectueuses de l'environnement et de la nouvelle politique forestière, ainsi qu'un certain nombre de projets de loi (code foncier, loi sur la gestion locale des ressources naturelles, décret sur la mise en compatibilité de l'investissement avec l'environnement).

Sur le terrain, le PE1 a surtout permis de mettre en place un réseau diversifié d'aires protégées qui couvre aujourd'hui environ 2% du territoire national permettant de sécuriser une partie de la biodiversité importante de Madagascar.

Toutefois, si le PE1 a permis de démontrer la volonté du pays d'opter pour la protection de l'environnement, sa principale lacune a été le manque de synergie et d'intégration ou de complémentarité entre les composantes. En outre,

- ses objectifs étaient louables, mais trop ambitieux et non réalistes
- les méthodologies et approches n'ont pas suffisamment tenu compte des dimensions culturelles et des dynamiques sociales locales
- il était isolé par rapport aux autres programmes ou projets de développement

Les évaluations sur cette première phase ont également conclu que les interventions n'ont été exécutées que dans une faible mesure, et que leur caractère ponctuel et éparpillé a engendré implicitement des fortes externalités, réduisant ainsi l'efficacité et l'efficience du PE-1.

Programme Environnemental phase 2 (PE2) (1997-2002)

Dans la deuxième phase d'exécution du PNAE (1997-2002), aux objectifs du PE1 s'ajoute l'objectif de créer toutes les conditions pour que les considérations environnementales fassent partie intégrante de la gestion macro-économique et sectorielle du pays.

La deuxième phase du PNAE, commencé en mi-1997, se caractérise ainsi par une approche « programme » davantage globalisante (*planification écorégionale, approche corridor, ...*) et décentralisée (*programmation régionale, approche spatiale, ...*) mettant l'accent sur la synergie entre les activités du PE 2 avec les divers autres programmes de développement rural des zones ou régions où la pression de la population est la plus forte. Sur le terrain, le programme lui-même

devait largement faire appel à la participation et à la responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Enfin, la conservation et la gestion durable des ressources de la biodiversité n'étaient plus considérées comme une composante en elle-même car elle devait être intégrée dans toutes les composantes du PE2, lequel comporte aussi une nouvelle composante environnement marin et côtier.

Suite à l'évaluation à mi-parcours, le Gouvernement a pris des mesures d'urgence pour traiter des problèmes de dégradation environnementale et de déforestation. En novembre 2000, toutes les activités d'extraction ont été arrêtées dans les zones sensibles et l'exportation de bois des forêts primaires interdites. Le Gouvernement a révisé les règlements relatifs aux permis de coupe afin d'assurer la transparence et limiter les abus. Finalement, la création d'un Observatoire Forestier a été décidée afin de diffuser les informations relatives aux permis de coupe délivrés, à l'étendue des pertes dues à la culture sur brûlis et aux autres questions forestières.

Par ailleurs, depuis octobre 2000, le Secrétariat Multibailleurs qui assurait le « suivi » du Programme Environnemental pour le compte des partenaires techniques et financiers, a été élargi au développement rural et à la sécurité alimentaire. Non seulement cette initiative permet d'améliorer la coordination des donateurs entre eux et par rapport au Plan d'Action pour le Développement Rural, mais elle permet également de renforcer les synergies indispensables entre les actions de développement rural et celles de protection ou gestion de l'environnement.

L'évaluation finale du PE II a montré que, au niveau de ses zones d'intervention, il a globalement atteint les résultats convenus au départ :

- réduction significative de la déforestation dans les aires protégées et dans les forêts classées par rapport à celle qui est enregistrée dans les forêts non classées
- diminution notable de la dégradation des habitats naturels
- amélioration de la qualité de la biodiversité, mesurée par l'indice synthétique d'endémisme, dans les aires protégées
- accroissement des revenus et bénéfices obtenus par un nombre important de ménages ruraux (>370,000), grâce à la conservation des sols et de l'eau
- redistribution aux communautés locales d'une partie des revenus issus de l'écotourisme
- application progressive du MECIE dans les nouveaux investissements, c'est-à-dire internalisation progressive du principe « pollueur payeur » au niveau de certains secteurs.

Cependant, il a été noté que l'efficacité du PEII a été réduite à cause de l'insuffisance de réponses qu'il a pu satisfaire par rapport aux planifications. Le programme a été également jugé trop complexe et ses composantes étaient trop lourdes dans leur approche. En outre, le programme n'a pas pu adapter ses interventions dans le contexte de la dynamique nationale de développement, et en particulier n'a pas pu établir les synergies avec le PADR, tel que cela avait été recommandé lors de l'évaluation à mi-parcours du programme en 2000.

Programme Environnemental phase III (PE III) (2002 - 2007)

Le PE-III (2002-2007) est la dernière phase du PAE. Il vise l'acquisition du réflexe environnemental au niveau de tous les acteurs (Ministères, ONG, collectivités, individus). Ainsi, le PE III vise deux objectifs stratégiques : d'une part, l'adoption par les populations des zones d'intervention des modes de gestion des ressources naturelles renouvelables et de conservation de la biodiversité, et, d'autre part, assurer la pérennisation, au niveau national, de la gestion des ressources naturelles et environnementales. A cet effet, le PE-III compte apporter des corrections stratégiques en matière de choix et définition de ses zones d'intervention pour pallier les lacunes des deux premières phases et afin de réunir les conditions favorables pour assurer la durabilité des acquis.

Le PE-III appliquera le concept de « zone prioritaire d'intervention (ZPI) », en adoptant une vision spatiale des interventions. La priorisation sera faite sur la base d'une batterie de critères dont : (i) la biodiversité, (ii) les pressions anthropiques souvent liées aux critères socio-économiques, et (iii) l'ampleur de la dynamique locale ou régionale. Divers instruments sont disponibles actuellement pour la mise en application de ces critères. La cartographie des priorités de conservation en matière de biodiversité, actualisée en 2001, a été établie selon un processus participatif de définition des options. Par ailleurs, les résultats du PRE-GEF donnent une première appréciation des zones à pression à Madagascar. Pour le critère « dynamique locale », les agences ayant mis en œuvre le PEI et/ou le PE II disposent d'un système d'information géo-référencée. Enfin, le PE III, d'une part, optimisera la cohabitation / synergie avec les programmes d'envergure (PADR, PSDR, FID, ...), et d'autre part, appuiera la prise en compte de la dimension environnementale dans les plans communaux et les schémas intercommunaux de développement, conformément aux directives du Gouvernement de faire des communes la base de la décentralisation et du développement.

3.2. – L'environnement comme un des facteurs de déclenchement du point d'achèvement de l'initiative PPTE

L'objectif d'une plus grande transparence, de responsabilité et d'efficacité dans la gestion environnementale a été retenu comme sixième facteur de déclenchement de l'initiative PPTE. Ce facteur est important pour la réduction de la pauvreté à deux titres. En premier lieu, il faut au moins ralentir le rythme élevé de déforestation, car celle-ci accentue les phénomènes d'érosion de la couche arable du sol qui est la base d'une subsistance durable pour les pauvres dans les zones rurales. L'ouverture et la transparence en matière de délivrance de permis de coupe constituent la première étape importante en vue de l'évolution du rythme et de l'impact de l'exploitation forestière commerciale. En second lieu, une délivrance de licences appropriées permettra d'accroître les revenus publics que le Gouvernement peut utiliser dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

4. Actions de la Commission européenne en cours à Madagascar dans le secteur de l'environnement

Dans le DSP 9^{ème} FED, le secteur de l'environnement n'a pas été retenu parmi les secteurs de concentration de la coopération Union européenne–Madagascar. Toutefois, la dimension environnementale constitue une des questions transversales, qui est systématiquement prise en compte dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes de la coopération. A titre d'exemples, les programmes d'infrastructures routières font automatiquement l'objet d'étude d'impact environnemental, tandis que le guide d'intervention pour la mise en œuvre des projets d'aménagement de petits périmètres irrigués et bassins versants définit des critères environnementaux pour la sélection et la faisabilité de ces types de projets.

Quelques interventions de la CE à Madagascar contribuent de manière significative à la préservation de l'environnement, de manière directe ou indirecte. Elles comprennent :

- Les actions de conservation de l'environnement au sens strict, à travers trois actions principales : i) le programme Bemaraha, qui constitue la seule aire protégée de Madagascar classée au patrimoine mondial de l'humanité (5 Millions €, 8^{ème} FED, 2001-2005) ; ii) le projet de gestion des ressources forestières dans la région de Fort-Dauphin avec le WWF (1,135 Million € ligne budgétaire « forêts tropicales », 2000-2004) et iii) le projet de gestion durable des forêts tropicales dans la région du Nord-Est de Madagascar, avec l'Association nationale pour la gestion des aires protégées (1,315 Million € ligne budgétaire « forêts tropicales », 2003-2007) .

- La réhabilitation des périmètres irrigués : L'impact environnemental de ces réhabilitations est indéniable, les populations ayant nettement moins recours à l'agriculture itinérante sur brûlis pratiquée sur les plateaux calcaires environnants.³¹
- Le Centre de Contrôle et Surveillance des Pêches : qui a été mis en place en 1999 à la faveur des fonds de l'accord de pêche thonier entre l'Union Européenne et Madagascar, complétés en 2000 par des ressources du Stabex. Ce centre de surveillance des pêches, permet d'entrevoir une meilleure gestion des ressources halieutiques marines très importantes du pays (ZEE de 1,1 millions de km²), sans oublier les ressources halieutiques continentales.

³¹ Paradoxalement, ces plateaux peu fertiles se trouvent en amont des périmètres irrigués. Le cas récent de la destruction par une crue en 1998 du barrage du périmètre de Manombo-Andoharano dans le sud-ouest du pays, a entraîné l'exode de milliers de paysans sur les plateaux environnants provoquant une destruction irréversible impressionnante du couvert végétal (forêts épineuses de première importance écologique) ainsi qu'un exode rural important vers la ville de Tuléar (jeunes)

Tous les projets 9ème FED				2004	2004	Source OLAS 31/12/2003		
N°comptable	Intitulé	Date décision	Date fin	Extension Y/N	Total dé gag.	Total engag. globaux	Total engag. individuels	Total paiements
8 MAG 50	Pgm d'Appui budgétaire d'urgence PABU	13/11/2002		N		55.000.000	55.000.000	55.000.000
9 MAG 1	Proj appui microfinances rurales 2è ph	28/05/2003	31/12/2010	N		5.000.000	0	0
9 MAG 3	Vème rencontres chorégraphiques AOI	1/08/2003	30/11/2005	N		300.000	297.000	248.806
9 MAG 4	Désenclav. Régions Diana & Sofia	4/08/2003	31/12/2008	N		90.000.000	0	0
9 MAG 5	Appui démarrage prog appui com&ass	12/09/2003	30/06/2007	N		750.000	0	0
9 MAG 6	Consolidation proc. démocratisation	23/09/2003	30/06/2009	N		1.950.000	0	0
9 MAG 2	Et. détaillées routes nation. sec. Sud	6/06/2003	31/12/2007	N		3.000.000	0	0
9 MAG 7	Facilité coopération technique (FCT)	5/11/2003	31/12/2009	N		5.000.000	0	0
9 MAG 8	Prog appui budg réduction pauvreté	18/12/2003	31/12/2009	N		35.000.000	0	0
9 MAG ?	Renforc. & entretien périodique RN	?	?	N		43.000.000		
9 MAG ?	Développement rural - ACORDS	?	?	N		32.000.000		
9 MAG ?	Appui dvlp ressources humaines	?	?	N		4.000.000		
9 MAG ?	Appui consolidation Etat de Droit	?	?	N		8.000.000		
TOTAL GENERAL					0	283.000.000	55.297.000	55.248.806
<i>sous-total EG 2002-2003</i>						<i>153.000.000</i>	<i>55.297.000</i>	<i>55.248.806</i>
<i>sous-total EG 2004</i>						<i>130.000.000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RQ: exclu projets BEI gérés par le Siège

Nombre de projets	13
<i>sous-total EG 2002-2003</i>	<i>6</i>
<i>sous-total EG 2004</i>	<i>7</i>
<i>Surprogrammation 113 M€ - EG 2005</i>	<i>3</i>

	Situation fin 2003		
	RAC	RAP	RAL
Total général	227.703.000	48.194	227.751.194
<i>sous-total EG 2002-2003</i>	<i>97.703.000</i>	<i>48.194</i>	<i>97.751.194</i>
<i>sous-total EG 2004</i>	<i>130.000.000</i>	<i>0</i>	<i>130.000.000</i>

Prévisions 2004						Prévisions 2005					
1er semestre 2004		2ème semestre 2004		Total 2004		1er semestre 2005		2ème semestre 2005		Total 2005	
eng. indiv. A	paiements B	eng. indiv. C	paiements D	eng. indiv. A+C	paiements B+D	eng. indiv. A	paiements B	eng. indiv. C	paiements D	eng. indiv. A+C	paiements B+D
										0	0
3.255.000	2.520.000	740.000	1.015.000	3.995.000	3.535.000	470.000	335.000		490.000	470.000	825.000
3.000	165.965			3.000	165.965					0	0
78.850.000	7.000.000		16.500.000	78.850.000	23.500.000	1.000.000	8.050.000	500.000	9.250.000	1.500.000	17.300.000
390.000	195.000	50.000	170.000	440.000	365.000	300.000	125.000	10.000	80.000	310.000	205.000
1.805.000	181.000		392.000	1.805.000	573.000		128.000		392.000	0	520.000
2.800.000			800.000	2.800.000	800.000		500.000		1.200.000	0	1.700.000
300.000		600.000	300.000	900.000	300.000	1.000.000	400.000	1.000.000	400.000	2.000.000	800.000
32.000.000	17.000.000	1.000.000	5.300.000	33.000.000	22.300.000	1.500.000	10.500.000	500.000	600.000	2.000.000	11.100.000
		35.200.000	4.750.000	35.200.000	4.750.000	2.800.000	4.700.000		5.300.000	2.800.000	10.000.000
				0	0	28.100.000	5.285.000	3.200.000	3.290.000	31.300.000	8.575.000
				0	0					0	0
		7.400.000	2.700.000	7.400.000	2.700.000		2.200.000		800.000	0	3.000.000
119.403.000	27.061.965	44.990.000	31.927.000	164.393.000	58.988.965	35.170.000	32.223.000	5.210.000	21.802.000	40.380.000	54.025.000
84.303.000	10.061.965	790.000	18.077.000	85.093.000	28.138.965	1.770.000	8.638.000	510.000	10.212.000	2.280.000	18.850.000
35.100.000	17.000.000	44.200.000	13.850.000	79.300.000	30.850.000	33.400.000	23.585.000	4.700.000	11.590.000	38.100.000	35.175.000
		Situation fin 2004									
		RAC	RAP	RAL	RAL-DEG						
Total général		63.310.000	105.452.229	168.762.229	168.762.229						
<i>sous-total EG 2002-2003</i>		<i>12.610.000</i>	<i>57.002.229</i>	<i>69.612.229</i>	<i>69.612.229</i>						
<i>sous-total EG 2004</i>		<i>50.700.000</i>	<i>48.450.000</i>	<i>99.150.000</i>	<i>99.150.000</i>						

Synthèse		Source OLAS 31/12/2003						2004	Prévisions 2004		2004				Prévisions 2005	
N° FED	Nombre de projets ouverts	Total engag. globaux	Total engag. individuels	Total paiements	RAC	RAP	RAL	Total dé gag.	Total 2004		RAC	RAP	RAL	RAL-DEG	Total 2005	
									eng. indiv.	paiements					eng. indiv.	paiements
6 ^{ème} FED	13	36,78	35,75	33,89	1,03	1,86	2,89	2,82	0,00	0,07	1,03	1,79	2,82	0,00		
<i>engagés avant 1999</i>	11	32,45	31,42	29,56	1,03	1,86	2,89	2,82	0,00	0,07	1,03	1,79	2,82	0,00		
<i>engagés de 1999 à 2003</i>	2	4,33	4,33	4,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0		
7 ^{ème} FED	16	87,98	86,82	83,75	1,16	3,07	4,23	1,00	0,42	3,02	0,74	0,47	1,21	0,21		
<i>engagés avant 1999</i>	13	86,31	85,26	83,00	1,05	2,26	3,31	0,99	0,33	2,12	0,72	0,47	1,19	0,21		
<i>engagés de 1999 à 2003</i>	3	1,67	1,56	0,75	0,11	0,81	0,92	0,02	0,09	0,90	0,02	0,00	0,02	0,00		
8 ^{ème} FED	19	188,34	133,22	71,72	55,12	61,50	116,62	10,91	37,06	56,09	18,05	42,47	60,52	49,62	2,96	35,46
<i>engagés avant 1999</i>	5	25,53	15,45	10,69	10,09	4,76	14,84	8,39	1,30	3,24	8,79	2,82	11,60	3,21	0,00	0,00
<i>engagés de 1999 à 2003</i>	14	162,81	117,78	61,04	45,03	56,74	101,77	2,52	35,76	52,85	9,27	39,65	48,92	46,40	2,96	35,46
9 ^{ème} FED	13	283,00	55,30	55,25	227,70	0,05	227,75	0	164,39	58,99	63,31	105,45	168,76	168,76	40,38	54,03
<i>engagés en 2003</i>	6	153,00	55,30	55,25	97,70	0,05	97,75	0	85,09	28,14	12,61	57,00	69,61	69,61	2,28	18,85
<i>à engager en 2004</i>	7	130,00	0,00	0,00	130,00	0,00	130,00	0	79,30	30,85	50,70	48,45	99,15	99,15	38,10	35,18
TOTAL GENERAL	61	596,10	311,09	244,62	285,01	66,47	351,49	14,73	201,88	118,17	83,14	150,18	233,32	218,59	43,34	89,48
<i>engagés avant 1999</i>	29	144,29	132,12	123,25	12,17	8,87	21,04	12,20	1,63	5,42	10,54	5,08	15,62	3,42	0,00	0,00
<i>engagés de 1999 à 2003</i>	25	321,81	178,96	121,36	142,84	57,60	200,45	2,54	120,95	81,89	21,89	96,66	118,55	116,02	5,24	54,31
<i>à engager en 2004</i>	7	130,00	0,00	0,00	130,00	0,00	130,00	0,00	79,30	30,85	50,70	48,45	99,15	99,15	38,10	35,18
DORMANTS	15	16,16	15,37	13,96	0,80	1,41	2,21	2,16	0	0	0,80	1,41	2,21	0,05		
<i>engagés avant 1999</i>	14	16,09	15,35	13,94	0,74	1,41	2,15	2,11	0	0	0,74	1,41	2,15	0,05		
<i>engagés de 1999 à 2003</i>	1	0,08	0,02	0,02	0,06	0,00	0,06	0,06	0	0	0,06	0,00	0,06	0,00		

Tous les projets ouverts 8ème FED				2004	2004	Source OLAS 31/12/2003			Prévisions 2004						Prévisions 2005						
N°comptable	Intitulé	Date décision	Date fin	Extension Y/N	Total dérog.	Total engag. globaux	Total engag. individuels	Total paiements	1er semestre 2004		2ème semestre 2004		Total 2004		1er semestre 2005		2ème semestre 2005		Total 2005		
									eng. indiv.	paiements	eng. indiv.	paiements	eng. indiv.	paiements	eng. indiv.	paiements	eng. indiv.	paiements	eng. indiv.	paiements	
									A	B	C	D	A+C	B+D	A	B	C	D	A+C	B+D	
8 MAG 3	Appui à la politique nationale de santé	19/02/1998	30/09/2004	N	7.925.558	22.000.000	12.123.700	7.636.122	1.300.000	1.986.416		1.238.262	1.300.000	3.224.678						0	0
8 MAG 12	Assistance technique devlp rural	8/09/1998	31/10/2000	N	127.626	400.000	272.315	272.315					0	0						0	0
8 MAG 15	Projet initiative genre & développement	27/10/1998	31/12/2002	N	27.586	492.000	464.414	464.414					0	0						0	0
8 MAG 16	Projet pilote appui aux initiatives	28/10/1998	31/07/2003	N	125.148	1.980.000	1.925.732	1.837.767		16.800			0	16.800						0	0
8 MAG 17	AT au secteur irrigué ds cadre PADR	1/12/1998	31/12/2002	N	182.853	660.000	660.000	477.147					0	0						0	0
8 MAG 21	Réhabilitation infrastructures grand Sud	31/03/1999	31/12/2000	N	281.857	1.982.594	1.937.194	1.700.737					0	0						0	0
8 MAG 22	Appui au PAS II - 99/2000	3/05/1999	31/12/2000	N	667.634	16.100.000	15.797.240	15.319.516		105.568			0	105.568						0	0
8 MAG 26	Const. réserves foncières invest tourist	5/07/1999	31/07/2000	N	55.264	75.000	19.736	19.736					0	0						0	0
8 MAG 28	PAICAL appui initiatives com & assoc	8/09/1999	30/06/2005	Y	638.837	8.000.000	7.148.104	3.761.299		2.205.147	1.100.000	1.284.210	1.100.000	3.489.357		550.000				0	550.000
8 MAG 30	Prog réhabilitation infrastructures rout.	28/10/1999	31/12/2008	N	235.631	72.500.000	37.914.987	10.516.087	27.431.000	14.646.188	1.550.000	12.640.000	28.981.000	27.286.188	1470000	11.345.000		12.045.000	1.470.000	23.390.000	
8 MAG 34	Assistance technique au PRIB	28/01/2000	30/09/2001	N	28.705	212.000	212.000	183.295					0	0						0	0
8 MAG 35	Projet appui aux microfinances rurales	20/06/2000	31/03/2003	N	23.176	1.980.000	1.963.522	1.829.343		123.480			0	123.480						0	0
8 MAG 37	Prog d'imp intégré région de Bemhara	28/07/2000	31/12/2006	N	311.502	5.000.000	4.011.658	2.137.017	827.200	1.461.100		1.570.100	827.200	3.031.200	430.000	254.900		518.800	430.000	773.700	
8 MAG 41	Assistance technique projet PAICAL	15/09/2000	31/03/2005	N		750.000	567.100	300.404		40.000		40.000	0	80.000		40.000				0	40.000
8 MAG 45	Prog appui entretien routier & désencl.	12/03/2001	30/10/2007	N	110.000	42.000.000	36.951.613	14.439.415	2.280.000	9.598.000	500.000	8.036.000	2.780.000	17.634.000	500.000	5.916.000		3.616.000	500.000	9.532.000	
8 MAG 46	Progr d'imp élevage dans le sud-ouest	18/07/2001	30/06/2006	N	161.567	4.000.000	1.048.400	625.041	477.500	344.500	1.597.500	756.700	2.075.000	1.101.200	50.000	616.700	507.500	554.200	557.500	1.170.900	
8 MAG 49	AT conseil national électoral	14/10/2002	3/03/2003	N	3.201	195.000	193.234	191.799					0	0						0	0
8 MAG 51	PABU - FAS	13/11/2002		N		10.000.000	10.000.000	10.000.000												0	0
8 MAG 53	Mission identifi AT formation parlement.	18/03/2003	15/07/2003	N	1.747	13.500	11.800	11.753					0	0						0	0
TOTAL GENERAL						10.907.888	188.340.094	133.222.748	71.723.208	32.315.700	30.527.200	4.747.500	25.565.272	37.063.200	56.092.472	2.450.000	18.722.600	507.500	16.734.000	2.957.500	35.456.600
sous-total projet < 1999						8.388.766	25.532.000	15.446.161	10.687.764	1.300.000	2.003.216	0	1.238.262	1.300.000	3.241.478	0	0	0	0	0	0
sous-total projet >= 1999						2.519.121	162.808.094	117.776.588	61.035.444	31.015.700	28.523.983	4.747.500	24.327.010	35.763.200	52.850.993	2.450.000	18.722.600	507.500	16.734.000	2.957.500	35.456.600

RQ: exclu projets BEI gérés par le Siège

Nombre de projets	Situation fin 2003			Situation fin 2004			
	RAC	RAP	RAL	RAC	RAP	RAL	RAL-DEG
	Total général	55.117.346	61.499.540	116.616.886	18.054.146	42.470.269	60.524.414
sous-total projets < 1999	10.085.839	4.758.396	14.844.236	8.785.839	2.816.918	11.602.757	3.213.991
sous-total projet >= 1999	45.031.506	56.741.144	101.772.650	9.268.306	39.653.351	48.921.657	46.402.536

Tous les projets ouverts 7ème FED				2004	2004	Source OLAS 31/12/2003			Prévisions 2004						
N°comptable	Intitulé	Date décision	Date fin	Extension YN	Total déga.	Total engag. globaux	Total engag. individuels	Total paiements	1er semestre 2004		2ème semestre 2004		Total 2004		
									eng. indiv. A	paiements B	eng. indiv. C	paiements D	eng. indiv. A+C	paiements B+D	
7 MAG 20	3è phase mise valeur cuvette andapa	3/12/1993		N	138.252	342.334	261.637	204.081					0	0	
7 MAG 21	Prog développement artisanat	3/12/1993		N	507.855	2.284.995	1.812.045	1.777.141					0	0	
7 MAG 33	Réhabilitation infrastructures routières	22/06/1994	31/12/2004	N		72.500.000	72.057.638	70.409.818	329.000	1.941.117		35.703	329.000	1.976.820	
7 MAG 53	Ap direct° programmat° du financmt - MEDA	15/12/1994		N		668.065	668.065	668.065							
7 MAG 57	Confortement périmètres irrigués & eau	31/01/1995		N	1.062	1.930.713	1.930.713	1.929.652					0	0	
7 MAG 71	1er prog de coopération décentralisée	12/07/1995		N	11.593	1.680.913	1.678.869	1.669.319					0	0	
7 MAG 81	Progr promotion commerciale et tourist	10/01/1996		N	55.453	626.793	616.340	525.271					0	0	
7 MAG 93	Organ prof monde rural & crédit rural	18/06/1996	1/12/1997	N	13.779	1.752.922	1.739.143	1.739.143					0	0	
7 MAG 96	Prog appui form. LoméIV-FORMFED	14/10/1996	31/12/2003	N	34.686	900.000	869.919	679.117		138.667			0	138.667	
7 MAG 98	Appui formation développement rural	30/10/1996	31/12/2001	N	61.743	1.433.441	1.433.441	1.371.698					0	0	
7 MAG 110	2è prog. de microréalisations 7è FED	23/01/1997	31/12/1998	N	100.600	1.091.090	1.091.090	990.490					0	0	
7 MAG 115	3è prog. de microréalisations 7è FED	2/03/1998	30/04/1999	N	44.525	788.166	788.166	743.641					0	0	
7 MAG 116	3è prog. de microréalisations 7è FED	2/03/1998	30/04/1999	N	17.095	311.362	311.362	294.267					0	0	
7 MAG 118	Elaboration plan national transport	26/02/2002	30/06/2005	Y		1.000.000	907.500	303.969	70.000	220.000	22.500	475.000	92.500	695.000	
7 MAG 119	Prog d'appui budgétaire - PABU	13/11/2002	31/03/2004	N	16.100	580.000	563.900	354.149		209.751			0	209.751	
7 MAG 120	Pqm d'Appui budgétaire d'urgence PABU	13/11/2002		N		93.000	93.000	93.000							
TOTAL GENERAL						1.002.743	87.983.794	86.822.828	83.752.820	399.000	2.509.535	22.500	510.703	421.500	3.020.238
sous-total projet < 1999						986.643	86.310.794	85.258.428	83.001.702	329.000	2.079.784	0	35.703	329.000	2.115.487
sous-total projet >= 1999						16.100	1.673.000	1.564.400	751.118	70.000	429.751	22.500	475.000	92.500	904.751

RQ: exclu projets BEI gérés par le Siège

		Situation fin 2003			Situation fin 2004					
		RAC	RAP	RAL	RAC	RAP	RAL	RAL-DEG		
Nombre de projets	16	Total général	1.160.966	3.070.008	4.230.974	Total général	739.466	471.270	1.210.736	207.993
sous-total projets < 1999	13	sous-total projets < 1999	1.052.366	2.256.726	3.309.092	sous-total projets < 1999	723.366	470.239	1.193.605	206.961
sous-total projet >= 1999	3	sous-total projet >= 1999	108.600	813.282	921.882	sous-total projet >= 1999	16.100	1.031	17.131	1.031

Tous les projets ouverts 6ème				2004	2004	Source OLAS 31/12/2003			Prévisions 2004						
N°comptable	Intitulé	Date décision	Date fin	Extension Y/N	Total dérog.	Total engag. globaux	Total engag. individuels	Total paiements	1er semestre 2004		2ème semestre 2004		Total 2004		
									eng. indiv. A	paiements B	eng. indiv. C	paiements D	eng. indiv. A+C	paiements B+D	
6 MAG 9	AES aliment eau sud 3è phase	3/07/1987		N	19.970	2.761.844	2.761.844	2.741.874					0	0	
6 MAG 60	Développement élevage sud-ouest	30/04/1992		N	241.958	4.443.934	4.443.242	4.201.975					0	0	
6 MAG 69	Progr. d'équipement abattoirs villes sec.	9/12/1992		N	998.002	2.185.003	2.185.003	1.187.001					0	0	
6 MAG 71	Et. faisabilité centrale hydroélec. Lokoho	21/12/1992		N	256.131	495.972	495.972	239.841					0	0	
6 MAG 85	Réhabilitation aéroports de province	15/02/1994	31/12/1999	N	621.174	17.100.000	16.483.232	16.413.826		65.000			0	65.000	
6 MAG 94	2è prog. de microréalisations	23/01/1997		N		681.789	681.789	681.789							
6 MAG 109	Amélioration revenus pop. littorales SO	5/05/1997	26/06/1999	N	11.561	583.422	571.861	571.861					0	0	
6 MAG 115	Appui à la politique nationale de santé	13/08/1997	21/09/1998	N	33.114	1.744.202	1.744.202	1.711.088					0	0	
6 MAG 119	Prolongation AT aux services vétérinaires	5/09/1997		N		210.794	210.794	210.794							
6 MAG 125	Réhabilitation système douanier	13/01/1998	22/03/2000	N	72.944	420.000	383.171	347.056					0	0	
6 MAG 126	Réhabilitation syst. statistique national	5/02/1998	31/07/2002	N	568.024	1.825.000	1.458.640	1.256.976					0	0	
6 MAG 130	Pgm d'Appui budgétaire d'urgence PABU	13/11/2002		N		1.930.000	1.930.000	1.930.000							
6 MAG 131	Pgm d'Appui budgétaire d'urgence PABU	13/11/2002		N		2.397.000	2.397.000	2.397.000							
TOTAL GENERAL						2.822.878	36.778.959	35.746.749	33.891.081	0	65.000	0	0	0	65.000
sous-total projet < 1999						2.822.878	32.451.959	31.419.749	29.564.081	0	65.000	0	0	0	65.000
sous-total projet >= 1999						0	4.327.000	4.327.000	4.327.000	0	0	0	0	0	0
RQ: exclu projets BEI gérés par le Siège						Situation fin 2003			Situation fin 2004						
						RAC	RAP	RAL	RAC	RAP	RAL	RAL-DEG			
Nombre de projets		13	Total général		1.032.210	1.855.668	2.887.878	Total général		1.032.210	1.790.668	2.822.878	0		
sous-total projets < 1999		11	sous-total projets < 1999		1.032.210	1.855.668	2.887.878	sous-total projets < 1999		1.032.210	1.790.668	2.822.878	0		
sous-total projet >= 1999		2	sous-total projet >= 1999		0	0	0	sous-total projet >= 1999		0	0	0	0		

9th EDF for E & S Africa programming - update of 13th January 2004

	Accounting N° of Financing Agreement	EDF 9 allocation	Global Financial Commitment	Financing proposals submitted to EC	Projects under preparation (budgets are estimates)	Total	Lead RIO	Notes (dates, PFS ...)	2003	2004	2005	2006
I. Economic Integration												
1.1 Regional econ integr support programme				30,00			COMESA	IRCC October 03 to EC on 5 Nov. 03		30,00		
1.2 ESA region trade negotiations facility	9.ACP.RSA.008	REG/7316/004	1,95				COMESA	approved and FA signed	1,95			
1.3 trade liberalisation budgetary adjustment facility					50,00		COMESA	IRCC October 03 : draft FP to IRCC by end 03		50,00		
1.4 private sector					10,00		EAC ?	IRCC October. EA Business Council and EAC to lead ?			10,00	
subtotal 1		100,35	1,95	30,00	60,00	91,95						
%		(45%)	1,94	29,90	59,79	91,63						
II. Natural Ressources												
2.1 AMESD					5,00		ACP ?	IRCC 7 oct 02 - project prepared at all ACP level		5,00		
2.2 Coastal and marine resources					15,00		IOC	IRCC 7 oct 02 - FP expected 3rd quarter 04		15,00		
2.3 Tuna Tagging	9.ACP.RSA.006	REG/5504/003	9,70				IOC	approved and FA signed	9,70			
2.4 Fisheries MSC					0,00		IOC	IRCC oct 03 - to be reviewed at MTR				
2.5 Food security					20,00		IGAD	IRCC Feb and Oct 03 - draft FP by end 04		20,00		
2.6 Lake Victoria Invasive weeds					0,00			letter from EC on 3 June with neg. opinion				
2.7 DRC projects (art 179 of RSP) (centr Af forestry)					5,00			IRCC meeting of October 2003 - 10% carry over facility		5,00		
2.8 East Africa Livestock development project					5,00		IGAD	to be confirmed - 10% carry over facility		5,00		
subtotal 2		55,75	9,70	0,00	50,00	59,70						
%		(25%)	17,40	0,00	89,69	107,09						
III. Transport and Communications												
3.1 Transport and Comm. Strategy and Priority Inv. Plan					4,00		COMESA	IRCC March 03 : FP for feasibility study by end Feb 04 - draft being final		4,00		
3.2 ICT support programme				21,00			COMESA	EDF Committee planned of March 04		21,00		
3.3 Investment Facility					0,00			to be designed after 3.1 - to be reviewed at MTR ? IRCC of Oct 03			0,00	
3.4 Road Kampala Katuna				5,00			COMESA	IRCC October 2003 - 10% carry over facility; let COMESA RAO 12.12.03	5,00			
3.5 Road Djibouti Ethiopia				5,00			IGAD	IRCC October 2003 - 10% carry over facility; let IGAD RAO on ... date .	5,00			
subtotal 3		33,45	0,00	31,00	4,00	35,00						
%		(15%)	0,00	92,68	11,96	104,63						
IV. Non focal sectors												
4.1 Support to IRCC secretariat	9.ACP.RSA.003	REG/7316/003	9,70				COMESA		9,70			
4.2 Conflict prevention management and resolution					16,00		IGAD	IRCC Feb 03 - draft FP by end June 03 - most likely 3rd quarter 04		16,00		
subtotal 4		33,45	9,70	0,00	16,00	25,70						
%		(15%)	29,00	0,00	47,83	76,83			31,35	171,00	10,00	0
									total end 04:	202,35		
									total:	212,35		
TOTALS		223,00	21,35	61,00	130,00	212,35						
		%	9,57	27,35	58,30	95,22						

10,65 = RIP allocation not yet in pipeline of projects (million Euro)

column F : budgets in italic are guesstimates

use of 10% carry over (October 2003) = 22.3 MEURO
 EALD = 5mio
 EA road Kampala Katuna = 5 mio
 Horn of Africa road/rail = 5 mio.
 DRC projects = 5 mio (central african forestry project)
 total (provisional): 20 MEURO

exp. Global Financial Commitment at end 2004 (Meuro)
 as% of RIP

202,35
 90,74 = target is 75%

Activités de la Banque européenne d'investissement à Madagascar
Situation au 31 décembre 2003

Opérations sur capitaux à risques

No de prêt	Nom du contrat	Convention	Date de signature	Evolution	Secteur d'activité	Montant du contrat en EUR	Monant annulé en EUR	Montant versé en EUR	Montant à verser en EUR	Encours versé en EUR	Début remboursement	Fin remboursement
70629	SOTEMA	Lomé 3	12/12/1986	versé	Industrie Manufacturière	3.250.000,00	20.956,46	3.229.043,54	-	671.641,06	10/12/1997	10/12/2001
70660	ENERGIE JIRAMA A	Lomé 3	17/06/1987	versé	Production et distribution d'électricité	13.500.000,00		13.500.000,00	-	6.471.112,10	15/06/1993	15/06/2012
70729	PFOI - CONSERVERIE DE THON A	Lomé 3	4/05/1988	versé	Industrie Manufacturière	1.300.000,00		1.300.000,00	-	1.300.000,00	30/04/2009	30/04/2013
70807	PECHERIES DE NOSSI-BE II/A	Lomé 3	9/01/1990	versé	Industrie Manufacturière	395.436,90		395.436,90	-	101.976,70		
70808	PECHERIES DE NOSSI-BE II/B	Lomé 3	9/01/1990	versé	Industrie Manufacturière	1.000.000,00		1.000.000,00	-	275.358,53	31/07/2001	31/07/2005
70814	COTONA II	Lomé 3	6/06/1990	versé	Industrie Manufacturière	2.000.000,00		2.000.000,00	-	529.800,00	5/06/1999	5/06/2002
70879	P.N.B. AQUACULTURE-A	Lomé 4	30/06/1992	versé	Industrie Manufacturière	1.700.000,00		1.700.000,00	-	1.020.000,00	30/09/2002	30/09/2006
70880	P.N.B. AQUACULTURE-B	Lomé 4	30/06/1992	versé	Industrie Manufacturière	4.800.000,00		4.800.000,00	-	602.047,22	31/10/1997	31/10/2004
70961	FIARO - PRET CONDITIONNEL	Lomé 4	15/07/1994	signé	Prêt Global	1.000.000,00		532.000,00	468.000,00	532.000,00	30/06/2009	30/06/2009
70978	BNI-CL PG II	Lomé 4	11/11/1994	versé	Prêt Global	1.000.000,00		1.000.000,00	-	48.671,66	30/06/1998	30/06/2004
71003	AQUALMA II	Lomé 4	10/05/1995	versé	Pêche/Aquaculture	1.750.000,00		1.750.000,00	-	437.500,00	30/04/1998	30/04/2005
71060	B.M.O.I. PG	Lomé 4	11/10/1996	versé	Prêt Global	1.000.000,00	376.023,32	623.976,68	-	275.217,41	5/10/2000	5/10/2006
71067	U.C.B. PG	Lomé 4	3/12/1996	versé	Prêt Global	680.000,00	130.000,00	550.000,00	-	249.700,00	5/12/2000	5/12/2006
71138	JIRAMA EAU	Lomé 4bis	17/12/1998	signé	Production et distribution d'électricité	4.000.000,00		1.622.263,31	2.377.736,69	1.622.263,31	5/12/2004	5/12/2018
71139	JIRAMA POWER REHAB. - II	Lomé 4bis	17/12/1998	signé	Production et distribution d'électricité	25.000.000,00		8.249.216,70	16.750.783,30	8.249.216,70	5/12/2004	5/12/2018
20393	MORAMBA AQUACULTURE	Lomé 4bis	15/12/1999	versé	Pêche/Aquaculture	1.000.000,00		1.000.000,00	-	691.000,00	31/10/2001	31/10/2009
20413	Développeent du Secteur Privé PG	Lomé 4bis	20/12/1999	signé	Prêt Global	8.000.000,00		2.695.841,82	5.304.158,18	1.444.217,67	30/11/2004	30/11/2009
20579	AQUAMAS AQUACULTURE A	Lomé 4bis	18/05/2000	versé	Pêche/Aquaculture	3.000.000,00		3.000.000,00	-	3.000.000,00	10/11/2003	10/05/2010
20580	AQUAMAS AQUACULTURE B	Lomé 4bis	18/05/2000	versé	Pêche/Aquaculture	4.000.000,00		4.000.000,00	-	4.000.000,00	10/11/2003	10/05/2010
22153	MADARAIL	Lomé 4bis	17/07/2003	signé	Transports et Communications	11.000.000,00		-	11.000.000,00	0,00	15/12/2008	15/06/2023
						89.375.436,90	526.979,78	52.947.778,95	35.900.678,17	31.521.722,36		

**SITUATION RECAPITULATIVE DES COMPTES
DES FONDS DE CONTREPARTIE
A LA BANQUE CENTRALE DE MADAGASCAR
AU 31/12/03**

N° Compte	Intitulé	Solde au 01/01/03	Versements	Décaissements	Solde au 31/12/03
2152 0200 2102	CEE PSI PRODUITS				
	PETROLIERS	30.525.364	0	0	30.525.364
2152 0200 2103	FCP/CEE/MAG	592.803.072	0	0	592.803.072
2152 0200 2100	AIDE ALIMENTAIRE 94	19.822.241	0	0	19.822.241
2152 0200 2106	AIDE ALIMENTAIRE 96	248.303.779	0	247.390.602	913.177
2152 0200 2105	FCV/ABP 97/UE	2.415.689.611	0	0	2.415.689.611
2152 0200 2113	UE/SECU ALIM/98/AB				
	8.000.000 €	648.271.606	30.017.865.356	604.352.893	30.061.784.069
2152 0200 2114	UE/PAS II/1999-2000-50M€	0	0	0	0
2152 0200 2115	UE STABEX 91/92/93				
	43,15Mio€	11.588.794.446	15.606.010.755	19.228.480.755	7.966.324.446
2152 0200 2116	UE/ LUTTE ANTI- ACRIDIENNE/ PASA98	0	13.862.794.294	51.264.000	13.811.530.294
2152 0200 2117	AIDE BUDGETAIRE/PABU				
	70Mio €	0	478.021.500.000	436.628.742.281	41.392.757.719
2152 0200 2118	UE STABEX 96/97/98/99 - 19,3MEURO	0	9.044.500.000	3.696.560.222	5.347.939.778
TOTAL		15.544.210.119	546.552.670.405	460.456.790.753	101.640.089.771

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

* * *

SECRETARIAT GENERAL

* * *

DIRECTION GENERAL DU TRESOR

* * *

Cellule de Gestion et de Suivi des Aides Extérieures

**SITUATION DES PROJETS FINANCES SUR FCV/PASA 1998
AU 31/12/03 (EN FMG)**

PROJETS	Allocation	Engagement / 1ère tranche	Paiement 2000	Paiement 2001	Paiement 2002	Paiement 2003	Reversement Reliquat	Total Paiement	Disponible
<u>Réhabilitation des Périmètres Irrigués:</u>	<u>15.000.000.000</u>	<u>7.500.000.000</u>	<u>3.750.000.000</u>	<u>1.674.067.937</u>	<u>1.439.921.010</u>	<u>604.352.893</u>	<u>0</u>	<u>7.468.341.840</u>	<u>31.658.160</u>
1) PPI TOLAGNARO	2.000.000.000	1.000.000.000	500.000.000	419.521.365	80.353.238	0		999.874.603	125.397
2) PPI TOLIARA	3.000.000.000	1.500.000.000	750.000.000	549.874.412	199.781.575	0		1.499.655.987	344.013
3) PPI ANTISOHIHY/ SOFIA	3.000.000.000	1.500.000.000	750.000.000	0	747.741.843	0		1.497.741.843	2.258.157
4) PPI FIANARANTSOA	3.500.000.000	1.750.000.000	875.000.000	0	270.214.184	604.352.893		1.749.567.077	432.923
5) PPI ANTANANARIVO	3.500.000.000	1.750.000.000	875.000.000	704.672.160	141.830.170	0		1.721.502.330	28.497.670
<u>Appui à la Direction des Services</u>									
<u>Vétérinaires:</u>	<u>6.000.000.000</u>	<u>3.290.000.000</u>	<u>665.000.000</u>	<u>2.395.819.438</u>	<u>228.598.794</u>	<u>0</u>	<u>37.544.141</u>	<u>3.251.874.091</u>	<u>38.125.909</u>
1) Hygiène alimentaire	1.104.000.000	450.000.000	225.000.000	225.000.000	0		25.865.356	424.134.644	25.865.356
2) Santé animale	4.896.000.000	2.840.000.000	440.000.000	2.170.819.438	228.598.794		11.678.785	2.827.739.447	12.260.553
TOTAL	21.000.000.000	10.790.000.000	4.415.000.000	4.069.887.375	1.668.519.804	604.352.893	37.544.141	10.720.215.931	69.784.069

COM 91/92/93	Dotations	Cumulé au 31/12/02			Prevu pour 2003			Realisé 2003			Différence			Cumulé au 31/12/03		
		Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.
		24,44	24,44	21,28	19,59	0,00	1,22	2,23	0,00	1,22	2,58	0,00	0,00	0,35	24,44	22,50
PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT en % Dot.	100,00%	87,07%	80,16%										100,00%	92,04%	90,73%	
PROGRAMME INTENSIFICATION DES FILIERES en % Dot.	10,56	10,56	9,98	7,77	0,00	-0,03	2,09	0,00	0,29	0,98	0,00	0,32	-1,11	10,56	10,27	8,75
PROGRAMME NORMALISATION en % Dot.	5,44	5,44	4,14	3,09	0,00	0,05	0,84	0,00	0,34	0,49	0,00	0,29	-0,35	5,44	4,48	3,58
SURVEILLANCE DES PECHEES en % Dot.	1,40	1,40	1,10	0,85	0,00	0,27	0,47	0,00	0,27	0,40	0,00	0,00	-0,07	1,40	1,37	1,25
PROGRAMME D'APPUI INSTITUTIONNEL en % Dot.	3,81	3,81	2,76	2,51	0,00	0,59	0,64	0,00	0,67	0,46	0,00	0,08	-0,18	3,81	3,43	2,97
Total, en % Dot.	45,65	45,65	39,26	33,81	0,00	2,10	6,27	0,00	2,77	4,91	0,00	0,67	-1,36	45,65	42,03	38,72
		100,00%	86,00%	74,06%										100,00%	92,07%	84,83%

Prévisions 2004			Situation cumulée fin 2004		
Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.
0,00	1,90	1,90	24,44	24,40	24,07
			100,00%	99,82%	98,50%
0,00	0,35	0,50	10,56	10,62	9,25
			100,00%	100,52%	87,58%
0,00	0,99	1,15	5,44	5,47	4,73
			100,00%	100,47%	86,90%
0,00	0,00	0,04	1,40	1,37	1,29
			100,00%	97,56%	92,21%
0,00	0,20	0,33	3,81	3,63	3,30
			100,00%	95,26%	86,72%
0,00	3,44	3,92	45,65	45,47	42,64
			100,00%	99,61%	93,42%

COM 96/97/98/99	Dotations	Cumulé au 31/12/02			Prevu pour 2003			Realisé 2003			Différence			Cumulé au 31/12/03		
		Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.
		3,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00
PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT en % Dot.	0,00%	0,00%	0,00%										100,00%	0,00%	0,00%	
PROGRAMME INTENSIFICATION DES FILIERES en % Dot.	4,90	0,00	0,00	0,00	4,90	0,63	0,22	4,90	1,36	0,22	0,00	0,73	0,00	4,90	1,36	0,22
PROGRAMME NORMALISATION en % Dot.	4,70	0,00	0,00	0,00	4,70	0,00	0,00	4,70	0,05	0,00	0,00	0,05	0,00	4,70	0,05	0,00
SURVEILLANCE DES PECHEES en % Dot.	3,25	0,00	0,00	0,00	3,25	0,96	0,52	3,25	0,96	0,28	0,00	0,00	-0,24	3,25	0,96	0,28
PROGRAMME D'APPUI INSTITUTIONNEL en % Dot.	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,53	0,24	2,00	0,55	0,10	0,00	0,02	-0,14	2,00	0,55	0,10
Reserves en % Dot.	1,41	0,00	0,00	0,00	1,41	0,00	0,00	1,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,41	0,00	0,00
Total, en % Dot.	19,26	0,00	0,00	0,00	19,26	2,12	0,98	19,26	2,92	0,60	0,00	0,80	-0,38	19,26	2,92	0,60
		0,00%	0,00%	0,00%										100,00%	15,17%	3,12%

Prévisions 2004			Situation cumulée fin 2004		
Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.
0,00	2,80	0,10	3,00	2,80	0,10
			100,00%	93,33%	3,33%
0,00	2,31	1,07	4,90	3,67	1,29
			100,00%	74,99%	26,30%
0,00	1,76	0,62	4,70	1,81	0,62
			100,00%	38,51%	13,19%
0,00	1,14	0,97	3,25	2,10	1,25
			100,00%	64,59%	38,61%
0,00	0,74	0,57	2,00	1,29	0,67
			100,00%	64,40%	33,33%
0,00	0,00	0,00	1,41	0,00	0,00
			100,00%	0,00%	0,00%
0,00	8,75	3,33	19,26	11,67	3,93
			100,00%	60,60%	20,40%

Total STABEX en % Dot.	64,91	45,65	39,26	33,81	19,26	4,22	7,25	19,26	5,69	5,51	0,00	1,47	-1,74	64,91	44,95	39,32
		70,33%	60,48%	52,09%	29,67%	6,50%	11,17%							100,00%	69,25%	60,58%

0,00	12,19	7,25	64,91	57,14	46,57
			100,00%	88,03%	71,75%

Situation au 31/12/2003	RAC	RAP	RAL
COM 91/92/93	3.618.708	3.307.016	6.925.724
COM 96/97/98/99	16.338.952	2.321.778	18.660.730
TOTAL	19.957.660	5.628.794	25.586.454
dont :			
RAL ANORMAL : eng.I non clôturés dans les délais impartis	0	0	0

SITUATION STABEX
Situation au 31 DECEMBRE 2003

chiffres en Euro

Programme	Transfert (A)	Intérêts nets (B)	Montant total ©	Engagements (D)	Paiements €	Tirage au profit du compte local	Transfert solde au compte STABEX 93	Total sortie	Soldes des comptes bancaires (F)
Stabex 1990*	21.554.856,00	2.503.744,40	24.058.600,40	24.052.929,44	24.052.929,44	-	5.670,96	24.058.600,40	-
Stabex 1991*	16.585.084,00	6.004.191,28	22.589.275,28	45.650.000,00	9.831.807,78	12.670.000,00	87.467,50	22.589.275,28	-
Stabex 1992*	9.980.228,00	3.539.613,10	13.519.841,10		4.953.438,04	8.510.000,00	56.403,06	13.519.841,10	-
Stabex 1993*	7.378.025,00	2.317.781,83	9.695.806,83	19.260.721,00	1.689.808,04	2.150.000,00		3.839.808,04	5.855.998,79
Stabex 1996*	2.802.155,00	531.725,31	3.333.880,31		75.617,09	1.300.000,00		1.375.617,09	1.958.263,22
Stabex 1997*	2.000.000,00	277.954,75	2.277.954,75		-	-		-	2.277.954,75
Stabex 1998*	1.769.073,00	n.d	1.769.073,00		-	-		-	1.769.073,00
Stabex 1999*	12.175.067,00	n.d	12.175.067,00		-	-		-	12.175.067,00
TOTAL	74.244.488,00	15.175.010,67	89.419.498,67	88.963.650,44	40.603.600,39	24.630.000,00		65.383.141,91	24.036.356,76

(1)

(2)

(*) Inclus Stabex reliquats 199_ (Euro)

Montant total disponible pour des nouveaux engagements

Montant total (C=A+B)	89.419.498,67
Engagements (D)	88.963.650,44
Fonds disponibles (C-D)	455.848,23 (3)

(1) 24 630 000 Euro ont été tirés au profit du compte local et se ventilant comme suit :

comptes	STABEX 91à93	STABEX 96à99	TOTAL
tirage	23.330.000	1.300.000	24.630.000
paiement effectué	22.224.203	524.374	22.748.577
intérêt versé en cte	28.586		
solde compte local	1.134.383	775.626	1.910.009

(2) comptes bancaires en Europe

(3) concerne :

- reliquat non alloué du COM STABEX 91/92/93	154.923,21
- reliquat non alloué du COM STABEX 96/97/98/99	295.254,06
- reliquat disponible STABEX 90	-

	Cumulé au 31/12/02			Prevu pour 2003			Realisé 2003			Difference			Cumulé au 31/12/03		
	Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.
Securité Alimentaire en % Dot.	30,00 100.00%	26,31 87.70%	12,93 43.10%	13,00	7,05	7,62	11,42	5,49	5,62	-1,58	-1,56	-2,00	41,42 100.00%	31,80 76.77%	18,55 44.79%
Co-financemen ONG en % Dot.	4,59 100.00%	2,47 53.81%	1,23 26.80%	0,00	2,12	0,88	0,00	2,12	0,94	0,00	0,00	0,06	4,59 100.00%	4,59 100.00%	2,17 47.28%
Forêts Tropicales en % Dot.	2,45 100.00%	2,45 100.00%	0,95 38.78%	0,00	0,00	0,43	0,00	0,00	0,18	0,00	0,00	-0,25	2,45 100.00%	2,45 100.00%	1,13 46.12%
Droits de l'Homme en % Dot.	0,26 100.00%	0,26 100.00%	0,16 61.54%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07	0,00	0,00	0,07	0,26 100.00%	0,26 100.00%	0,23 88.46%
Bananes en % Dot.	0,50 100.00%	0,00 0.00%	0,00 0.00%	0,50	0,50	0,40	0,50	0,50	0,40	0,00	0,00	0,00	1,00 100.00%	0,50 50.00%	0,40 40.00%
Total, en % Dot.	37,80 100.00%	31,49 83.31%	15,27 40.40%	13,50	9,67	9,33	11,92	8,11	7,21	-1,58	-1,56	-2,14	49,72 100.00%	39,60 79.65%	22,48 45.21%

Prévisions 2004			Situation cumulée fin 2004		
Eng. I	Eng. II	Paie.	Eng. I	Eng. II	Paie.
11,14	10,54	10,34	52,56 100.00%	42,34 80.56%	28,89 54.97%
2,03	2,03	1,57	6,62 100.00%	6,62 100.00%	3,74 56.50%
0,00	0,00	0,54	2,45 100.00%	2,45 100.00%	1,67 68.16%
0,00	0,00	0,03	0,26 100.00%	0,26 100.00%	0,26 100.00%
0,50	0,50	0,50	1,50 100.00%	1,00 66.67%	0,90 60.00%
13,67	13,07	12,99	63,39 100.00%	52,67 83.09%	35,47 55.96%

Situation au 31/12/03	RAC	RAP	RAL
Securité Alimentaire	9.624.055	13.242.325	22.866.380
Co- financement ONG	0	2.417.014	2.417.014
Forêts tropicales	0	1.322.727	1.322.727
Droits de l'Homme	0	37.736	105.306
Bananes	500.000	100.000	600.000
TOTAL	10.124.055	17.119.802	27.311.427

dont :

RAL ANORMAL : eng.I non clôturés dans les délais impartis	0	0	0
--	---	---	---

Formalisées par un échange de correspondance entre l'ON et le Ministère de la Santé, il ressort de ces réunions les éléments suivants pour la mise en œuvre du programme jusqu'en septembre 2004 :

Volets	Facteurs déterminants	Décisions prises
Infrastructure	<p>Appel d'offres pour les CHD2 d'Antananarivo Les prix des offres reçues dépassent le montant plafond autorisé pour la gestion d'un contrat de travaux par un devis programme, contrairement aux estimations préalables. Les procédures exigent que l'appel d'offres soit relancé sous forme d'engagement spécifique hors devis programme. La convention de financement arrivant à échéance le 30/09/2004, il est impossible de mener cette action à bien dans les délais. Cette action est donc abandonnée.</p> <p>Appel d'offres pour les CHD2 de Tuléar Le prix de l'offre reçue est de 30% supérieure aux estimations effectuées par l'Assistance Technique. Les procédures exigent que l'appel d'offres soit annulé après autorisation du siège et ensuite relancé ou négocié avec l'entreprise dont l'offre est recevable selon l'avis du siège. La convention de financement arrivant à échéance le 30/09/2004, il est impossible de mener cette action à bien dans les délais. Cette action est donc abandonnée.</p>	<p>Les deux appels d'offres réhabilitation ayant été infructueux et ce volet abandonné, ce devis programme n'a plus de raison d'être et est abandonné.</p>
Equipement	<p>Appels d'offres en cours pour Nosy Be et Antalaha La procédure est poursuivie, les appels d'offres fructueux seront menés à leur terme (signature du contrat, livraison, réception provisoire) avant la date d'échéance de la convention le 30/09/2004.</p> <p>Nouvelles consultations Compte tenu des délais de lancement d'appel d'offre internationaux, il est impossible d'envisager de nouvelles consultations pour des fournitures complémentaires.</p>	<p>Si un appel d'offres est infructueux ou si le délai de livraison dépasse la date du 30/09/2004, cette partie sera abandonnée.</p> <p>Il n'y aura pas de nouvelles consultations.</p>
DP Central	<p>Clôture des anciens devis programmes : Les DP central n°1 et n°2 sont en phase de clôture, les comptabilités sont examinées par la CCB.</p> <p>Lancement d'un nouveau devis programme : Les deux devis programmes précédents n'ont toujours pas été clôturés.</p>	<p>Les services de l'ON et la Délégation se réuniront en séance de travail pour statuer sur les conclusions des rapports de clôture de la CCB.</p> <p>Les procédures interdisant trois DP ouverts simultanément couvrant le même volet, l'établissement d'un troisième devis programme central a été abandonnée.</p>
DP périphériques	<p>Clôture des anciens devis programmes : Les devis programmes périphériques "Tana", "Tuléar" et "Diego" sont en phase de clôture, les comptabilités sont examinées par la CCB.</p> <p>Lancement des nouveaux devis programmes : Etant donné que les ressources à utiliser par ces trois devis programmes ne sont plus disponibles, il faudrait avoir recours aux imprévus, le délai de mise en œuvre est très court, il n'est normalement plus possible de mener ces actions.</p>	<p>Les services de l'ON et la Délégation se réuniront en séance de travail pour statuer sur les conclusions des rapports de clôture de la CCB.</p> <p>Il a été décidé de construire un DP unique reprenant les activités ayant le plus grand impact sur les bénéficiaires en matière de formation, limitant au maximum les frais de fonctionnement et pour une durée qui permette une clôture avant l'échéance de la convention. Un projet sera présenté en janvier 2004.</p>
DP Clôture	<p>La gestion du DP «COUE» a présenté de nombreuses insuffisances si ce n'est des irrégularités et nous nous trouvons aujourd'hui devant un double problème:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreux créanciers se présentent devant le DP afin d'être payé, le DP ne peut honorer ces créances car la régie n'a pas été réapprovisionnée; - L'examen de la comptabilité du DP par la CCB montre de nombreux "cas" litigieux pour un montant de 419 millions de FMG, ces cas interdisant tout réapprovisionnement du DP. 	<p>Pour résoudre le problème des créanciers le plus rapidement possible, il a été décidé ce que les services de l'ON et la Délégation établiront un nouveau DP dit "Devis programme de clôture" afin d'examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la recevabilité des créances présentées au DP « COUE » et honorer ces créances - le rapport de la CCB sur les activités du « COUE » et proposer des actions à l'ON et à la Délégation pour la bonne clôture de ce DP.
Reliquat disponible	<p>Un bilan des ressources nécessaires pour l'ensemble des actions décrites ci-dessus a permis de déterminer un montant de 7,5 millions d'euros pouvant être dégager de la convention 8MAG003.</p>	<p>L'utilisation des ressources ainsi dégagées sera déterminée par l'ON et la Délégation.</p>

Les avancées de l'intégration du genre dans les interventions de développement

Dans le contexte national

Depuis la signature par Madagascar de la Plate-forme de Beijing et de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination contre les Femmes (CEDAW), la promotion de l'intégration du Genre dans les interventions de développement a progressivement pris de l'importance dans le pays, aussi bien au niveau des partenaires institutionnels, des organismes d'appui et d'exécution des projets / programmes de développement que des organisations de base.

Cette prise de conscience nationale sur l'importance d'intégrer le Genre s'illustre de plusieurs manières :

1. il y a d'abord les cas d'intégration effective du Genre dans les documents de politique :
 - Le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (version finale 2003) qui présente la prise en compte du Genre comme une question transversale à intégrer de manière systématique dans tous les secteurs de développement et à tous les niveaux
 - La Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF) qui a été déclinée en 2001 en Plan d'Actions National/Régional pour le Genre et Développement (Panaged / Parged)
 - Le Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) élaboré par le PNUD pour cette année 2003 et dont le thème est "Genre et Développement Humain"
2. ensuite, en termes de mécanisme institutionnel pour la promotion du Genre, le Ministère de la Population, qui est le département chargé spécifiquement de la Condition Féminine, vient de mettre en place (2003) une Direction Générale du Genre
 - au sein de certains départements ministériels, il existe des points focaux Genre qui ont bénéficié de formation en Genre pour pouvoir veiller à sa prise en compte : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Ministère de l'Environnement, Ministère de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget ,...
 - des réseaux regroupant divers organismes (partenaires techniques et financiers, agences d'exécution de projets), des personnes ressources, des associations féminines,... se sont constitués pour faire la promotion du Genre : Réseau Genre et Groupe Thématique Genre
3. enfin, l'opérationnalisation du Genre dans les interventions de développement est de plus en plus observée : actuellement, la plupart des partenaires financiers de Madagascar , à part l'UE (Banque Mondiale, USAID, organismes onusiens, GTZ etc...) recommandent à ce que le Genre soit plus explicite dans les documents de projet, ou soit pris en compte de manière transversale dans les interventions des projets / programmes de développement, ou qu'il fasse même l'objet de projets spécifiques

Ainsi, le contexte national s'est progressivement ouvert aux questions de Genre, et actuellement il est résolument favorable pour une institutionnalisation de cette approche (mainstreaming de Genre).

Au sein de la coopération MAD - UE

La coopération MAD - UE s'est distinguée des autres coopérations en mettant en place en 1999, à la façon d'un pionnier, un projet spécifique chargé de faire la promotion de l'intégration du Genre dans le développement. Il s'agissait du projet Initiatives Genre et Développement (IGED), clôturé en 2002, mais qui avait pu apporter plusieurs avantages comparatifs pour la coopération MAD - UE en termes d'intégration du Genre. Des exemples peuvent être cités :

1. au cours de sa mise en œuvre, le projet IGED a pu toucher environ 5000 personnes par des messages Genre, initier en Genre quelques 200 formateurs / animateurs de terrain des projets / programmes, dispenser des formations de niveaux intensif et avancé à 31 personnes - ressources Genre (PRG), et constituer un pool de 14 formateurs de formateurs en Genre³². De même, il a pu bénéficier de l'appui de

³² In Rapport d'évaluation en fin de programme du Projet IGED

trois points focaux Genre (PFG) au niveau de l'ON, et d'un PFG à la DCEM pendant les deux premières années de sa mise en œuvre.

2. en termes d'applications concrètes du Genre dans les interventions de développement, on peut noter les illustrations suivantes : la réalisation de quelques études socio-économiques et d'analyse de Genre, la désagrégation de plus en plus systématique des données par sexe, l'identification d'objectifs et d'indicateurs sensibles au genre dans les cadres logiques, l'intégration du Genre dans l'élaboration des TdR, la réorientation des activités ou la mise en œuvre d'activités spécifiques dans les P/P pour mieux tenir compte des besoins des femmes, plus d'attention portée à la participation des femmes dans les activités menées, le système de rapportage et de suivi qui intègre le Genre.
3. des effets positifs de ces efforts d'intégration du Genre peuvent être constatés : on observe une meilleure qualité de la mise en œuvre des P/P, parce qu'ils ont une meilleure connaissance de leurs bénéficiaires hommes et femmes et de leurs besoins différenciés, les amenant ainsi à leur offrir des services plus pertinents, il y a une augmentation du nombre de femmes participant aux activités et bénéficiant ainsi des avantages fournis par les P/P, il y a une meilleure représentativité des femmes au niveau décisionnel dans les organisations communautaires, les contraintes socio-culturelles liées au Genre sont mieux prises en compte et abordées de manière systématique,...
4. enfin, une avancée particulière du Genre dans la coopération MAD-UE mérite d'être soulignée : la prise en compte explicite des questions de Genre au niveau politique, à savoir dans le DSP 9^{ème} FED et le PIN

Les lacunes constatées, les leçons tirées

Néanmoins, si les avancées de l'intégration du Genre sont effectivement appréciables au sein de la coopération MAD - UE, des lacunes ont été observées. Elles tiennent particulièrement du domaine des capacités / compétences en Genre. En effet, dans plusieurs évaluations, le constat est identique : les capacités opérationnelles et les outils pour la mise en œuvre de stratégies d'intégration du Genre, et pour le suivi et évaluation de l'exécution de ces stratégies sont insuffisantes et peu disséminées. En corollaire à cette insuffisance des capacités / compétences, il manque dans la coopération MAD - UE la masse critique de personnes formées en GED, nécessaire pour amorcer une véritable opérationnalisation du Genre³³.

Sur le plan sectoriel, l'intégration du Genre s'est jusqu'à maintenant limitée au secteur du Développement Rural, des tentatives sont en cours pour l'intégrer dans le secteur Infrastructures et Transport, et elle est encore absente dans le secteur Santé. Enfin, au niveau macro, bien que le Genre soit explicite dans le DSP 9^{ème} FED et le PIN, des mesures concrètes qui traduisent les intentions politiques en stratégies et en actions manquent encore, rendant insuffisante l'institutionnalisation du Genre (mainstreaming de Genre) dans la coopération.

En conclusion, les efforts menés jusqu'à ce jour pour intégrer le Genre dans les interventions de développement sont méritoires. Leurs effets / impacts sont encourageants, tant sur le plan national que dans le cadre de la coopération MAD-UE. Il s'avère approprié de prévoir dans les futures interventions de la coopération MAD - UE, notamment dans le futur Programme DRH, des mesures "conservatoires" pour le Genre, c'est-à-dire, maintenir le niveau d'efforts déjà consentis, et faire preuve de vigilance pour préserver les acquis; et des mesures "compensatoires" pour pallier l'insuffisance de l'intégration du Genre au niveau stratégique.

³³ In Rapport d'évaluation de l'appui communautaire en DRH

LIGNE B7-6000 "Cofinancement ONG" (en cours)		Nombre de projets : 9		Total de la contribution CE: 6.616.800 €	
ONG	Projet	Budget	Durée	Zone intervention	Objectifs global et spécifiques
Marie Stopes Madagascar n°2 (Anglaise)	Integrated Reproductive Health Programme to five further underserved areas	Total : 989.878 € CE : 494.931 €	Durée initiale : Mars 1999 48 mois Extension : Avril 2005	Villes : Antsiranana Ambatondrazaka Antsirabe Betafo Moramanga Fianarantsoa	OG: Résoudre les besoins de Madagascar en matière de planning familial (PF), de santé reproductive (SR) et informations sur la santé de la mère et de l'enfant (SME) permettant ainsi la réduction de l'incidence de la mortalité infantile, des enfants et de
Santé Sud (Française)	Appui au développement de la médecine privée communautaire en milieu rural	Total : 640.097 € CE : 480.072 €	Septembre 2002 36 mois	Provinces : Antananarivo Tuléar	OG: (i) Résoudre pb. d'emploi des jeunes médecins. (ii) Amélioration de la prise en charge de la santé des populations. OS: Instal
Inter Aide (Française)	Développement économique et social dans les quartier pauvres d'Antananarivo	Total : 1.334.126 € CE : 1.000.000 €	Aout 2001 48 mois	Ville : Antananarivo	OG: Diminution de la grande pauvreté à Antananarivo. OS: Progrès global et durable des familles pauvres dans les domaines éducatif, économique et social.
Enfant du Monde Droit de l'Homme (Française)	Projet global en faveur de l'enfance à Mahajanga	Total : 1.100.120 € CE : 750.000 €	Février 2003 60 mois	Ville : Mahajanga	OG: Protection et intégration social des enfants issus de groupes défavorisés. OS: Renforcement des capacités locales en matière de conception et de mise en oeuvre d'action dans les domaines de l'éducation, la protection sociale et le développement de l'en
Handicap International (Française)	Soutien au processus de développement local urbain	Total : 1.000.000 € CE : 750.000 €	Février 2003 36 mois	Villes : Antananarivo Tuléar Tamatave Mahajanga	OG: Appuyer le processus de développement local urbain concerté. OS: (i) Améliorer l'accès aux revenus. (ii) Promouvoir une gestion concertée de l'environnement urbain. (iii) Favoriser l'émergence d'une société civile organisée dans les quartiers .
Wateraid (Anglaise)	Building networks for water and sanitation: provision, sustainability and co-ordination	Total : 826.774 € CE: 620.081 €	Juin 2002 36 mois	Villes : Zones arides du Sud et Ouest de Madagascar	OG: Strengthen and coordinate the water supply sector, responding actively to the expressed needs of the communities. OS: (i) Deve
FERT (Française)	Promotion et renforcement des organisations professionnelles agricoles	CE: 491.000 €	Janvier 2002 36 mois	Région : Menabe	OG: Promotion et renforcement des organisations professionnelles agricoles
Partage (Française)	Appui à la réinsertion socio-économique dans le moyen-ouest malgache des sans-abris de la capitale Antananarivo et de ses populations en grande précarité de la commune de Maroharona	Total : 2.770.432 € CE: 1.500.000 €	(contrat en cours de signature) 48 mois	Villes : Antananarivo et Maroharona (Ampasimpotsy)	OG: Réduire la pauvreté des groupes très défavorisés issus de la Capitale et du Moyen-Ouest malgache OS: (i) Réinsertion sociale
CIDR (Française)	Promotion du développement local et appui au processus de décentralisation dans quatre communes urbaines de la région SAVA	Total : 1.125.313 € CE: 530.716 €	(contrat en cours de signature) 36 mois	Ville : Sambava Antalaha Vohémar Andapa	OG: Contribuer à la crédibilisation du processus de décentralisation par la promotion du développement local sur les quatre communes urbaines de la région de la SAVA. OS: (i) Développer des espaces de reconnaissance mutuelle, de concertation et de négociation

LIGNE B7-2000 "Sécurité Alimentaire" (en cours)		Nombre de projets : 14		Total de la contribution CE: 19.122.155 €	
ONG	Projet	Budget	Durée	Zone intervention	Objectifs global et spécifiques
FERT (Française)	Programme de développement du réseau de coopératives agricoles de Madagascar	Total : 3 887 500 CE : 2.887.500 €	Décembre 2001 36 mois	Région : Hautes terres, moyen ouest et nord ouest	OG: Contribuer à la SA du pays par le renforcement et l'extension du réseau des coopératives agricoles et des services qu'elles offrent dans cinq régions de Madagascar. OS: Valoriser les productions par le stockage et la commercialisation en commun des ré
Agro Action Allemande (Allemande)	PISAF - Programme intégré de Sécurité Alimentaire	Total : 4 087 152 € CE : 2.923.077 €	Septembre 2001 48 mois	Villes : Farafangana	OG: Stabiliser la situation alimentaire de la population dans le district de Farafangana OS: Utilisation efficace des ressources e
GRET (Française)	Objectifs Sud - Sécurité Alimentaire	Total : 3 626 310€ CE : 2.999.108 €	Septembre 2001 36 mois	Villes : Ambovombe (Fort Dauphin)	OG: Accroître la SA dans le Grand sud de Madagascar, de façon structurelle et pérenne. OS: Créer des références techniques et méth
CIDR (Française)	Promotion de services aux producteurs paysans du Sud-Ouest	Total : 895 017€ CE : 805.515 €	Septembre 2001 36 mois	Région : Tuléar	OG: Augmenter et sécuriser les revenus des producteurs et améliorer leur SA OS: Mise en place d'un dispositif capable de fournir a
Andrew Lees Trust (Anglaise)	Système d'alerte précoce par émission Radio pour le sud de Madagascar	Total : 824 167€ CE : 741.750 €	Septembre 2001 36 mois	Région : Tuléar	OG: Renforcer la SA, réduire la pauvreté, assurer la conservation de l'environnement et consolider des associations des parents d'élèves (des FRAMS) et leurs Unions autour de l'éducation et l'accès à l'information.
Inter Cooperation (Suisse)	Sécurité alimentaire des communautés scolaires	Total : 1 578 412 € CE: 1.420.570 €	Septembre 2001 48 mois	Région : Itasy	OG: Contribuer au renforcement de la cohésion sociale du monde rural en soutenant et consolidant des associations des parents d'élèves (des FRAMS) et leurs Unions autour d'un programme éducatif de sécurité alimentaire durable.
AFDI (Française)	Développement des Filières céréales et légumineuses par le renforcement des capacités techniques, économiques et organisationnelles des producteurs de la région sud - Ouest de Madagascar	Total : 999 117€ CE: 899 504	Novembre 2003 36 mois	Villes : Tuléar	OG: Consolider la sécurité alimentaire ses agriculteurs de la région Sud-Ouest, OS: Renforcer la capacité de représentation des product
FERT (Française)	Projet de soutien au renforcement de la structuration professionnelle et à la réduction de la vulnérabilité des agriculteurs	Total : 1 400 000€ CE: 1.200 000 €	Novembre 2003 48 mois	Régions : Tuléar Fianarantsoa	OG: Contribuer à l'amélioration durable de la SA des familles rurales des provinces de Fianarantsoa et de Tuléar OS: Soutenir la
GRET (Française)	Nutrition Infantile à Madagascar	Total : 988670 € CE: 620 987€	Novembre 2003 36 mois	Villes : Antananarivo Toamasina Antsirabe Fianarantsoa	OG: Elaborer, valider et diffuser des méthodes d'amélioration de l'alimentation de l'enfant de moins de deux ans, afin de réduire la malnutrition.
CARE France (Française)	Projet Tragnambo	Total : 1 609 357€ CE: 1.368.509 €	Novembre 2003 36 mois	Région : Ihosy -Tuléar Villes : 7 communes de la sous-préfecture de Fort-Dauphin	OG: Amélioration de la SA grâce à l'augmentation de la production agricole et à la pérennisation de l'évacuation des produits agricoles de la zone du projet OS: Amélioration durable et équitable de la SA de 7000 ménages dans 7 communes de la sous -préf
ICCO (Holandaise)	Projet de sécurité alimentaire des organisations paysannes dans les zones régulièrement touchées par les catastrophes naturelles	Total : 1 320664€ CE: 1.188.000 €	Novembre 2003 36 mois	Région : Sud Est	OG: Améliorer de façon durable la sécurité alimentaire dans les régions de cibles OS: Renforcement des regroupements des paysans,
InterAide (Française)	Projet d'amélioration durable de la sécurité alimentaire dans la région de Manakara, Province de Fianarantsoa	Total : 946 435€ CE: 851 792	Novembre 2003 36 mois	Villes : Manakara	OG: Améliorer durablement la SA des populations rurales de la région de Manakara OS: Les Groupes cibles ont un accès durable à l
Handicap International (Française)	Projet d'appui pour l'amélioration de la sécurité alimentaire de la ville de Tuléar et de sa périphérie: du producteur au consommateur	Total : 467 937€ CE: 421 143	Novembre 2003 36 mois	Villes : Tuléar et ses périphéries	OG: Améliorer la SA de la ville de Tuléar et de ses quartiers les plus défavorisés OS: Promouvoir les pratiques nutritionnelles am
Vétérinaires sans Frontières (Française)	Projet de restauration de la sécurité alimentaire dans la région de Vohipeno	Total : 883 000€ CE: 794 700€	Novembre 2003 48 mois	Villes : Vohipeno	OG: Augmentation des revenus des ménages, amélioration de la santé publique et protection de l'environnement. OS: Augmentation

LIGNE B7-7020 "Démocratie et Droit de l'Homme" (en cours)	Nombre de projets : 1	Total de la contribution CE: 264.150 €
--	------------------------------	---

ONG	Projet	Budget	Durée	Zone intervention	Objectifs global et spécifiques
FFKM (Malagache)	Appui à la démocratisation et au développement à Madagascar	Total : 328.138 € CE : 264.150 €	Durée initiale: Mars 2000 36 mois Avenant : fin octobre 2004	Régions : Toutes	OG: Apporter un appui à la démocratisation et au développement économique et social durable à Madagascar OS: Mise en place et fon

LIGNE B7-6200 "Forêts Tropicales " (en cours)	Nombre de projets : 2	Total de la contribution CE: 2.450.449 €
--	------------------------------	---

ONG	Projet	Budget	Durée	Zone intervention	Objectifs global et spécifiques
WWF (Malgache)	Projet de Gestion des ressources forestières dans la région de Fort Dauphin	Total : 1.725.197 € CE : 1.135.197 €	Janvier 2000 53 mois	Villes : Fort Dauphin et 3 communes rurales	OG: Maintien des fonctions écologiques, biologiques et économiques des écosystèmes forestiers dans la région de Fort Dauphin ; Promotion des économies d'énergie dans les zones urbaines OS: Promouvoir et pérenniser les dynamiques villageoises de gesti
ANGAP (Malgache)	Projet de Gestion durable des forêts primaires pour la réduction de la pauvreté dans le Nord-Est	Total : 1.926.825 € CE : 1.315.252 €	Janvier 2003 60 mois	Villes : Mananara et villages environnants	OG: Conservation de la biodiversité, gestion durable des forêts primaires, réduction de la pauvreté OS: Renforcer la conservation

RECAPITULATIF		
Ligne Budgétaire	Nb de projets	Contribution CE
B7-6000 "Cofinancement ONG"	9	6.616.800
B7-2000 "Sécurité Alimentaire"	14	19.122.155
B7-7020 "Droit de l'Homme"	1	264.150
B7-6200 " Forêts Tropicales"	2	2.450.449
Total	26	28.453.554

LIENS ENTRE LA MATRICE DU CADRE INTEGRE ET
LES APPUIS DE L'UNION EUROPEENNE

1-CADRE INTEGRE

Les 12 (douze) objectifs de la matrice d'assistance technique du Cadre Intégré ont été repris dans la première colonne du tableau ci-après. En dessous de chaque objectif, sont inscrites seulement les actions prioritaires sur lesquelles l'Union Européenne intervient ou pourrait intervenir. Les colonnes (2), (3) et (4) du tableau présentent la situation des appuis (projets ou programmes) de l'UE.

Précisions : « en cours » = appuis mobilisés et/ou en cours de mise en œuvre ; « disponibles » = appuis opérationnels nécessitant une demande formelle de la part des bénéficiaires ; « disponibles à court terme » = appuis à l'étude ou opérationnels à court terme (courant 2004)

(1)-Objectifs d'assistance technique Actions prioritaires	(2)-Appuis de l'UE en cours	(3)- Appuis de l'UE disponibles	(4)- Appuis de l'UE disponibles à court terme
<p>1-Promouvoir et sécuriser les investissements -Mise en place ou renforcement des organismes d'accompagnement aux entreprises fournissant : (i) appui technique en conseil, formation, information ; (ii) encadrement : du montage et de la gestion de projets, et recherche de partenaires</p> <p>-Appui à l'assainissement du système judiciaire entaché par la corruption pour rétablir la confiance des investisseurs, des banques et du secteur privé en général: formation des magistrats, du personnel judiciaire dans son ensemble (depuis la Police Nationale), appui pour une lutte contre la corruption</p>		<p>-PROINVEST : Identification des secteurs porteurs, assistance financière (sur appels à propositions ; échéances 2004 : le 13 février, le 15 avril, le 15 juin, et le 30 septembre) *Site Internet : www.proinvest-eu.org</p> <p>-CDE : assistance technique et financière (requête formelle à formuler), programmes sectoriels *Site Internet : www.cde.int *Unité de Gestion Décentralisée Madagascar : Lot VT 77 GDA Andohanimandroseza 103-ANTANANARIVO Tél. 22 382 89 *Siège : Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE) 52, Avenue Hermann- Debroux 1160 Bruxelles – Belgique Tél. +32 2 679 18 11</p>	<p>-PIN 9^{ème} FED, « réforme de la justice » (enveloppe hors concentration – 8Mio €) en appui à la gouvernance : formation initiale et continue des auxiliaires de la justice en partenariat avec l'ENMG, assistance technique à l'ENAP, renforcement des capacités de la police judiciaire, appui au développement de la police de</p>

(1)-Objectifs d'assistance technique Actions prioritaires	(2)-Appuis de l'UE en cours	(3)- Appuis de l'UE disponibles	(4)- Appuis de l'UE disponibles à court terme
		Fax + 32 2 675 26 03 E – mail : info@cde.int	proximité
2-Assainir le marché intérieur et renforcer la compétitivité des produits locaux -Appui aux programmes sectoriels de mise en conformité des produits aux normes internationales et avec les exigences en matière de règles sanitaires et phytosanitaires (information, appui à l'investissement, formation) -Renforcement du cadre réglementaire en matière de concurrence et de protection des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> • STABEX : -Bureau des Normes Madagascar (3Mio€) -Contrôle qualité à l'exportation des produits de la pêche (crevettes) – (2,5Mio€) -Réorganisation de la Direction des Services Vétérinaires • COLE-ACP -Appui technique à l'horticulture à l'exportation concernant la préparation en vue des nouvelles normes sanitaires et phytosanitaires européennes *Site Internet : www.coleacp.org Siège social : COLEACP 5, rue de la Corderie Centra 342 F - 94586 RUNGIS CEDEX – France Tél : 33 (1) 41 80 02 10 Fax : 33 (1) 41 80 02 19 E-mail : coleacp@coleacp.org 	Programme UE Pesticides exécuté par COLE-ACP : Le programme vise à renforcer les capacités du secteur horticole à se conformer aux normes phytosanitaires internationales, particulièrement en ce qui concerne les résidus de pesticides, mais aussi dans d'autres domaines directement liés. *Site Internet : www.coleacp.org Siège social : COLEACP 5, rue de la Corderie Centra 342 F - 94586 RUNGIS CEDEX – France Tél : 33 (1) 41 80 02 10 Fax : 33 (1) 41 80 02 19 E-mail : coleacp@coleacp.org	TRADE.COM (50Mio€): financement de projets pilotes, permettant de doter les pays ACP des moyens de se conformer aux exigences sanitaires et phytosanitaires
3-Accroître l'ouverture sur les marchés extérieurs dont les marchés régionaux a -Renforcer les capacités de négociation à travers la sensibilisation et la formation du secteur privé aux différents aspects et implication des accords régionaux et multilatéraux auxquels Madagascar a souscrit	a -PIN 9 ^{ème} FED « Sécurité Alimentaire » : assistance technique (0,4Mio€) pour l'étude et la préparation des mesures politiques et négociations internationales sur l'import/export des produits agro-alimentaires	a- Facilité 10Millions€ pour les négociations à l'OMC « Renforcement des capacités de négociations des pays ACP dans le cadre de l'OMC - 7 ACP RPR 753 » ; Contact : Unité de gestion de programme d'appui aux Etats ACP concernant les questions touchant à l'OMC	a -TRADE.COM (50Mio€) : renforcement des capacités locales (formulation de politiques commerciales), assistance aux négociations commerciales en cours (réseau d'experts « Hub & Spokes ») a -RISP - PIR 9 ^{ème} FED (30Mio €) : appui aux

(1)-Objectifs d'assistance technique Actions prioritaires	(2)-Appuis de l'UE en cours	(3)- Appuis de l'UE disponibles	(4)- Appuis de l'UE disponibles à court terme
<p>b -Analyse des coûts - bénéfices (y compris pertes de recettes douanières, risque de diversion de commerce, flux d'échanges potentiels par type de produits, règles d'origine, frais d'approche) sur les projets concernés : Union Douanière, APE, SADC, OMC</p> <p>c -Accès aux marchés autres que AGOA : Analyse des barrières tarifaires et non tarifaires ; appui à la mise en conformité aux normes et autres exigences des entreprises et organisations de façon à mieux pénétrer ces marchés ; appui à la mise en œuvre d'une politique nationale qualité</p>	<p>b -Facilité 20Millions€: pour l'étude d'impact et les séminaires sur l'APE. Possible programme de formation à définir ; l'étude d'impact de l'APE comprend aussi l'analyse des barrières techniques</p> <p>* « Renforcement des capacités en appui à la préparation des Accords de Partenariat Economique (APE) - 8 ACP TPS 110 » ;</p> <p>Contact : Unité de gestion de projet (UGP) Avenue de Tervueren 72 1040-B, Bruxelles - Belgique Téléphone: + 32 (0)2 237 0906 Fax: + 32 (0)2 237 0912 E-mail: pmu@acpepa.org</p>	<p>17 Rue Archimède - B-1000 Bruxelles</p> <p>Tel: +32.2-282.0333</p> <p>Fax: +32.2-282.0310</p> <p>E-mail : pmu@mtsacpeu.org</p> <p>Website: www.mtsacpeu.org</p>	<p>capacités de négociations (Etats membres de la région ESA)</p> <p>b -RISP - PIR 9^{ème} FED (30Mio €) : dans le cadre du renforcement des douanes en vue de l'Union douanière COMESA : revue des moyens d'ajustements des pertes de recettes commerciales (taxes) et identification d'autres appuis budgétaires</p> <p>c-TRADE.COM (50Mio-€) : financement de projets pilotes, permettant de doter les pays ACP des moyens de se conformer aux exigences sanitaires et phytosanitaires</p>
4-Intégrer davantage la filière coton	Pas d'appui spécifique	STABEX (fonds études)	
<p>5-Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des exportations</p> <p>Appui à la mise en place des vitrines permanentes d'exposition des produits exportables au sein des Maisons de Madagascar et des Chambres de Commerce ; promotion des produits malgaches à travers Internet ; appuis à l'organisation et à la participation à des manifestations économiques internationales ; dynamisation et formation des attachés et conseillers malgaches à l'extérieur</p>	STABEX : appui à l'unité pour la promotion des exportations au sein du Ministère de l'agriculture (0,5Mio-€)	<p>Pour la participation à des manifestations internationales, PROINVEST et le CDE pourraient intervenir</p> <p>-Programme Tous ACP 8^{ème} FED (1,4Mio-€) : appui aux pays ACP pour leur participation aux activités de l'OMC et leur présence à Genève</p> <p>Contact : Antenne du groupe ACP à Genève GENEVA OFFICE : 37-39 Rue de Vermont, CH-1202 Geneva, Fax: (4122) 748 1499</p>	
6-Adopter une politique de taxation transparente et simplifiée	---		

(1)-Objectifs d'assistance technique Actions prioritaires	(2)-Appuis de l'UE en cours	(3)- Appuis de l'UE disponibles	(4)- Appuis de l'UE disponibles à court terme
<p>7-Améliorer la performance de l'Administration des douanes, notamment en matière de recettes et facilitation des échanges Appui au programme de réforme en intégrant les travaux des douanes et de la société d'inspection (SGS) impliquant un système de gestion des risques. Renforcement des capacités des services de douanes (formation, système d'information intégré à celui de la SGS et du ministère du commerce). Diffusion publique régulière de l'évolution des réalisations douanières (recettes, délais de traitement)</p>			<p>-PIN 9^{ème} FED « soutien à une bonne gestion des douanes » (enveloppe hors concentration – 8Mio€) en appui à la gouvernance : formation du personnel (recyclage des effectifs), appui à la collecte des informations douanières et à leur analyse</p>
<p>8-Promouvoir le secteur tourisme</p>		<p>-CDE : programme d'appui au tourisme</p> <p>-PROINVEST</p> <p><u>Remarque</u> : les actions prioritaires mentionnées ne correspondent pas à des activités spécifiques de programmes en cours</p>	
<p>9-Diversifier la production agricole, notamment dans l'offre de produits exportables -Appui à l'intégration de l'économie rurale à l'économie industrielle par l'identification de (i) produits porteurs, (ii) de pôles de développement agro – industriels à vocation exportatrice Etude sur la recherche et développement de la mécanisation, zéro labour et les nouvelles techniques culturales et la recherche variétale -Appui au développement et à la promotion de labels pour les produits d'exportation tels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • STABEX : -Développement de différentes cultures d'exportation (Côte Est Madagascar) – (5 Mio€) -Promotion du label « Vanille Naturelle de Madagascar » • Ligne budgétaire « Bananes » : Côte Est Madagascar (1 Mio€) 	<ul style="list-style-type: none"> • CDE / Mcar : programme d'appui aux huiles essentielles 	

(1)-Objectifs d'assistance technique Actions prioritaires	(2)- Appuis de l'UE en cours	(3)- Appuis de l'UE disponibles	(4)- Appuis de l'UE disponibles à court terme
<p>que les huiles essentielles, produits non ligneux et produits agricoles biologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> -Appui à la professionnalisation des acteurs économiques agricoles (restructuration du système agricole, mise aux normes locale et internationale, capacité de négociation des producteurs, formation) -Renforcement et dynamisation des plateformes de concertation par filière à différents niveaux géographiques -Appui au développement de la micro - finance en milieu rural, facilitation d'accès au financement et ajustement des taux en fonction des risques liés aux différentes activités agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • STABEX : -Développement de différentes cultures d'exportation (Côte Est Madagascar) – (5 Mio€) -Promotion du label « Vanille Naturelle de Madagascar » • PIN 9^{ème} FED : Appui au réseau CECAM (5 Mio€) 		
10-Renforcer les acquis des Zones Franches Industrielles (ZFI)	Néant	Néant	Néant
<p>11-Faciliter le financement des entreprises notamment les PME</p> <p>Appui au développement du système de financement (crédit bancaire) répondant au mieux aux besoins des PME par : (i) la création d'un fonds de garantie adapté ; (ii) promouvoir la concurrence dans le secteur bancaire notamment en renforçant le système financier et en encourageant l'entrée de nouveaux intervenants ; (iii) un cadre légal adapté (iv) une modernisation des services à intensifier et des paiements internes (dématérialisation) ; (v) institution financière pour la promotion de l'entreprenariat féminin ; (vi) établissements de crédit de proximité</p>	<p>-PIN 9^{ème} FED : Appui au réseau CECAM (5Mio€) - pour les PME agricoles en milieu rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> • BEI (Banque Européenne d'Investissement) -Prêt global secteur privé (8Mio€) -Facilité d'investissement Tous ACP (2,2milliards d'euros) <p><i>Site Internet : www.bei.org</i> <i>L-2950 Luxembourg</i> <i>Tél. +352 4379 1</i> <i>Fax +352 43770 4</i></p>	
12-Promouvoir la visibilité du secteur de la pêche et du secteur élevage	-STABEX : Création et appui au Centre de Surveillance de la Pêche	-Programme pêche « Tous ACP » de renforcement des conditions	

(1)-Objectifs d'assistance technique Actions prioritaires	(2)-Appuis de l'UE en cours	(3)- Appuis de l'UE disponibles	(4)- Appuis de l'UE disponibles à court terme
-Mise en conformité aux normes des autorités de contrôle ainsi que des entreprises privées (notamment en matière de structure de gestion, indépendance des services officiels, ressources, personnel, recrutement et formation, pouvoirs juridiques et coercitifs, documents de contrôle, services de laboratoires, contrôle à l'importation, contrôles zoosanitaires, contrôle de sécurité alimentaire) Financement des équipements requis par des lignes de crédits spécifiques -Appui technique pour l'évaluation des stocks	(3 Mio€) -PIR 8 ^{me} FED : programme COI pour la surveillance, contrôle et suivi des grands pélagiques migrants -STABEX : appui à la réforme de la Direction des Services Vétérinaires -STABEX : appui à la gestion des stocks (inventaire) – (1 Mio€)	sanitaires des produits halieutiques (8ACP TPS 137) géré par une UGP à Bruxelles -PROINVEST -Intervention CDE dans le secteur de la pêche au sein des pays de la COI <i>Siège : Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE)</i> <i>52, Avenue Hermann– Debroux</i> <i>1160 Bruxelles – Belgique</i> <i>Tél. +32 2 679 18 11</i> <i>Fax + 32 2 675 26 03</i> <i>E – mail : info@cde.int</i>	

2-FACILITE 10Millions€(OMC) « Renforcement des capacités de négociations des pays ACP dans le cadre de l'OMC - 7 ACP RPR 753 » ;

Madagascar est en contact avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui se chargera de la formulation du projet.

Ce projet, en cours d'étude, est prévu pour une durée de **12 mois**, avec un budget estimatif de 200 à 300.000€. En résumé il consistera à :

- Organiser plusieurs ateliers
 - Mettre en place un point focal au sein du Ministère du Commerce
 - Mettre à disposition un expert international au Ministère du Commerce pour une période de dix ou douze mois. En même temps, il sera le Chef de projet pour toutes les activités du programme
 - Rendre possible le recrutement de trois Experts locaux pour épauler l'Expert/Chef de projet, tant au sein du Ministère qu'au cours des activités sur les ateliers
- NB : Les besoins de la représentation de Madagascar à Genève seront également intégrés dans ce projet.

3-FACILITE 20Millions€ (ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE) - « Renforcement des capacités en appui à la préparation des Accords de Partenariat Economique (APE) - 8 ACP TPS 110 » ;

« Organisation de deux séminaires d'information et de sensibilisation sur les enjeux des futurs APE et la réalisation d'une étude d'impact de la mise en place d'un APE sur l'économie de Madagascar ».

ACTIVITES	OBJECTIF	MONTANT
Premier séminaire	Identification et compréhension des enjeux des APE, identification de positions offensives et défensives de négociations	29.682€
Etude d'impact	Evaluation et analyse de l'implication de la mise en place d'un APE sur	111.696€

	<i>l'économie malgache mais aussi sur son environnement productif, social et fiscal</i>	
Deuxième séminaire	<i>Echange de points de vue sur les APE, identification des activités et mesures à entreprendre (tels le développement de capacités institutionnelles et humaines au sein des secteurs public et privé), et élaboration de la stratégie de négociation avec les différents partenaires commerciaux</i>	25.522€
Montant total		166.900€

Les consultants vont commencer l'étude d'impact vers la fin janvier 2004.

4-Facilité TRADE.COM (50 millions €)

La **Facilité Trade.Com** pour Tous les ACP, récemment approuvée par la Commission sera opérationnelle en juin 2004. Ses trois volets sont :

- renforcement des capacités locales de formulation des politiques commerciales en encourageant la participation de tous les protagonistes à ce processus;
- assistance aux négociations commerciales en cours en créant un réseau d'experts commerciaux ACP. Ce volet est appelé "programme Hub & Spokes ". Des conseillers de haut niveau (Hub) installés dans les secrétariats des organisations régionales coordonneront des réseaux de conseillers adjoints (Spoke) appartenant aux ministères du commerce des différents pays.
- financement de projets pilotes destinés à répondre aux besoins urgents survenant au niveau des institutions. L'effort consistera plus spécialement à doter les pays ACP des moyens de se conformer aux normes techniques et aux exigences sanitaires et phytosanitaires qui constituent actuellement un obstacle essentiel à l'amélioration de leurs résultats à l'exportation.

5-PIR 9^{ème} FED : REGIONAL INTEGRATION SUPPORT PROGRAMME (RISP)

Actuellement en cours de finalisation, ce « programme d'appui à l'intégration régionale » (30Millions€) fait partie des secteurs de concentration du Programme Indicatif Régional - PIR (COMESA/ COI/ IGAD/ EAC).

Le projet a pour objectif global la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre des accords commerciaux régionaux et multilatéraux d'après les obligations des traités des organisations d'intégration régionale (OIR).

Les principaux résultats attendus sont :

1-Mise en œuvre de la feuille de route de l'Union douanière EAC et COMESA et consolidation et extension de la zone de libre échange (ZLE) :

Activités : renforcement de capacités et d'assistance sur l'harmonisation du Tarif Extérieur Commun, de la Nomenclature Tarifaire Commune, des études sur les moyens permettant d'ajuster les pertes de recettes sur les taxes commerciales ainsi que l'identification d'autres appuis budgétaires,

2-Renforcement des capacités de négociations commerciales dans les Etats membres de la région ESA

Activités : développement et mise en œuvre de programme de renforcement de capacités pour la négociation et l'application d'accords commerciaux, notamment sur les avantages comparatifs, l'intégration régionale, la diversification et la création d'échanges, les provisions sur les traités des OIRs, mise en œuvre de la ZLE/...

3-Développement des standards régionaux

Activités : collaboration avec les bureaux de normes nationaux

4-Données statistiques et modèles économétriques renforcés et harmonisés et renforcement des capacités

Activités : renforcement des capacités des organisations nationales de statistiques sur le commerce extérieur

5-Harmonisation des politiques régionales aux niveaux nationaux

Activités : appui aux comités de mise en œuvre des politiques nationales et des représentants du secteur privé (groupe de travail dans les OIRs)

6-Mise en œuvre du REPSS (Système Régional d'Arbitrage et de Paiements)

Activités : système de réseau pour les paiements entre importateurs et exportateurs régionaux

7-Harmonisation des politiques de taxation

Activités : établissement d'une base de données régionales